

Université de Tours
Master 1 – Géographie
Environnement Territoire Paysage

Les services récréatifs rendus par les
plantations forestières (peupleraies et
pineraies) en région Centre-Val de Loire

Présenté et soutenu par : Arthur CHARPIGNY

Sous la direction d'Amélie Robert
Enseignante à l'université de Tours et co-porteuse du
projet Plantaclim

Juin 2022

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	7
1 PREMIERE PARTIE : CONTEXTE THEORIQUE DE L'ETUDE	13
1.1 PEUPLIER ET PIN MARITIME : DES ESSENCES A L'HISTOIRE ET AUX ENJEUX VARIES	14
1.2 ETAT ACTUEL DES PLANTATIONS DE PEUPLIERS ET DE PINS MARITIMES.....	18
1.3 L'ESSOR DES ACTIVITES RECREATIVES DANS LES FORETS : QUELLE PLACE POUR LES PLANTATIONS FORESTIERES ?	24
1.4 DEFINITIONS ET REFLEXIONS SUR UN ENSEMBLE DE CONCEPTS : SERVICES ECOSYSTEMIQUES CULTURELS, PAYSAGES ET REPRESENTATIONS.....	34
2 DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	41
2.1 LA SELECTION DU TERRAIN D'ETUDE : COMMENT DEMONTRER UNE CORRELATION SPATIALE ENTRE PLANTATIONS ET ACTIVITES RECREATIVES ?	43
2.2 UNE METHODOLOGIE RICHE DEVELOPEE AUTOUR DE L'ACTIVITE DE RANDONNEE ..	58
2.3 ANALYSE DES RANDONNEES ET DES RAPPORTS ENTRETENUS PAR LES RANDONNEURS : UN CADRE METHODOLOGIQUE.....	70
3 TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES REPRESENTATIONS RELATIVES A L'ACCEPTATION DES PLANTATIONS DE PEUPLIERS ET DE PINS MARITIMES DANS LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES RECREATIVES	85
3.1 PEUPLIERS ET PINS MARITIMES : QUELLES REALITES PAYSAGERES ?	86
3.2 L'ARGUMENT ECOLOGIQUE, FACTEUR FAVORABLE A L'ACCEPTATION DES PEUPLIERS ET DES PINS MARITIMES ?	93
3.3 QUELLES REALITES POUR LES PLANTATIONS FORESTIERES DANS LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES RECREATIVES ?	98
3.4 MISE EN PERSPECTIVE DES RESULTATS... ..	103
CONCLUSION.....	109
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	111

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été permise par l'implication et la collaboration de nombreuses personnes, que je souhaiterais remercier ici.

En premier lieu, je tiens à adresser mes sincères remerciements à Amélie ROBERT pour m'avoir intégré dans le programme d'étude Plantaclim, ainsi que pour avoir dirigé mon travail avec de nombreuses aides et précisions tout au long de l'année. De même, cette année universitaire aura été l'occasion de présenter ce travail, et le programme dans lequel il s'inscrit, à la radio : ce n'est ici qu'un exemple parmi tant d'autres pour montrer la richesse en termes d'apports de ce programme.

A ce titre, je tenais à remercier l'intégralité des membres du programme Plantaclim pour leur aide lorsque l'occasion s'est présentée.

Je tenais également à adresser tous mes remerciements à tous les professeurs du corps enseignant de l'université de Tours pour la qualité de la formation proposée, ainsi que pour leur disponibilité. Je pense, entre autres, aux enseignants intervenus lors des ateliers d'aide à l'écriture du mémoire, dont l'apport n'a cessé d'être constant tout au long de l'année.

J'adresse également mes remerciements à toutes les personnes interrogées dans le cadre du présent mémoire ; cela a été un vrai plaisir de prendre part aux randonnées, où accueil et bienveillance ont toujours été de mise.

Finalement, ces derniers mots sont adressés aux proches qui m'ont accompagné et soutenu tout au long de cette année.

Introduction

Les espaces forestiers français couvraient en 2014 une superficie totale de 16,7 millions d'hectares, parmi lesquelles 2,1 millions d'hectares constituaient des forêts plantées (Husson, 2014). Ces chiffres permettent à la France d'être la quatrième puissance européenne forestière avec une surface recouvrant 31% du territoire (ONF 2022). Le cadre de cette étude, différencier forêt et plantation forestière apparaît primordial. En effet, le terme de plantation forestière induit une intervention culturelle, c'est-à-dire une intervention de l'Homme, dans l'acte de planter par exemple, tandis, que, *a contrario*, la forêt apparaît dans les représentations, terme définie par la suite, comme un espace naturel : il y aurait donc entre ces deux termes une opposition entre nature et culture. Une forêt, également appelée massif forestier, « est une terre occupant une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert arboré de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils *in situ* ». La définition exclut les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante (FAO 2004). Cette définition très générale met en lumière les propriétés biologiques et naturelles de la forêt mais passe outre concernant la place de la culture, c'est-à-dire la place de l'Homme, dans la constitution et la gestion de nos forêts. Interroger la place de la culture, et en parallèle de la nature dans la constitution de l'objet forestier apparaît difficile (Carroy 2017). Pour certains, comme Lise Maciejewski (2017), nature et culture ne peuvent pas être pensées de manière opposée lorsqu'on parle de la forêt. En effet, la diversité fonctionnelle de nos forêts contemporaines, conciliant des enjeux économiques, écologiques et sociaux, amène à intégrer l'Homme comme un fait dans le développement forestier. Jean-Charles Miquel (2017) conforte le constat que nature et culture constituent le paysage forestier, tout en notant le fait que ces deux entités ne peuvent être conciliées dans un rapport spatio-temporel. L'espace forestier doit être « partitionné », dans l'objectif d'attribuer une fonction par espace. *A contrario*, pour Nicolas Bilot (2017), se positionner sur le prisme de la nature ou de la culture relève d'un choix de société et donc d'une certaine subjectivité. Ici, c'est l'Homme qui guide le développement forestier en fonction de ce qu'il attend de cet espace. La place de l'Homme est donc bien un fait, mais celui-ci va définir le caractère naturel (en instaurant un cadre et en laissant les forêts se développer par exemple) ou culturel (en développant notamment une culture d'arbres qu'on appelle la sylviculture) des forêts. Cela nous renseigne sur le caractère culturel des forêts,

notamment des plantations forestières : comme elles sont plantées par l'Homme, certains leur refusent le statut de forêt. Pour autant, les forêts ne sont-elles pas aussi marquées par des interventions ou modifications culturelles ? Laurent Lespez et Simon Dufour (2021) ont développé, en géographie, le concept d'hybride et parlent « d'hybridation du monde » comme la transformation de la matérialité du monde par des phénomènes sociaux comme les pratiques ou les représentations, transformation s'inscrivant dans le temps et dans l'espace. Ainsi, il s'agit d'un phénomène long et complexe : en ce sens, il apparaît difficile de dissocier nature et culture. Biologiquement, un hybride se caractérise comme un être vivant « qui vient de différentes espèces » : un hybride est donc un élément ou phénomène composé d'éléments de différentes natures (Lespez et Dufour 2021). En géographie, les hybrides ont une dimension matérielle entre nature et culture, c'est-à-dire qu'ils existent non seulement comme des systèmes (géosystèmes, écosystèmes, paysages...), mais les objets qui composent ce système constituent également des hybrides : c'est le cas des arbres qui, s'inscrivant dans le temps et dans l'espace de manière spécifique, constituent des éléments socio-naturels. Ainsi, il y a une nécessité d'arrêter d'opposer les concepts de nature et de culture et de les considérer davantage comme un ensemble, c'est-à-dire un hybride, indissociable l'un de l'autre. En ce sens, les forêts sont des hybrides et la distinction nature/culture ne permet pas de différencier scientifiquement forêt et plantation forestière.

Paul Arnould (2004) a développé une typologie des forêts françaises par le prisme historique, en raison notamment, à l'arrivée de la période contemporaine, d'un changement total des forêts françaises qui ont doublé de surface en l'espace d'un siècle et demi en raison de l'appropriation progressive du territoire forestier par plusieurs millions de propriétaires privés. Il distingue de ce fait deux principaux types de forêts : les nouvelles forêts et les vieilles forêts. Les nouvelles forêts sont des forêts qui, comme les autres, répondent à des critères juridiques et économiques en termes de gestion et d'exploitation forestière, mais également à des critères symboliques et psychologiques. Ainsi, ces nouvelles forêts font office de laboratoire, où l'on teste de nouvelles pratiques, de nouvelles formes de gestion... Les vieilles forêts sont, quant à elles, des forêts qui répondent à une certaine stabilité dans le temps entre les logiques biologiques, économiques, sociales, agronomiques ou encore esthétiques. En France, les forêts domaniales constituent la parfaite illustration de ces anciennes forêts puisqu'elles semblent avoir traversées les siècles tout en maintenant leur état forestier .

Interroger le cadre historique dans la constitution de nos forêts s'avère être pertinent pour juger de la place des plantations forestières. En effet, d'après les définitions précédentes de Paul Arnould, les plantations forestières s'apparentent à de « nouvelles forêts » puisqu'elles répondent à des modes de gestion et d'exploitation inédits. Cette classification permet donc de situer la place des plantations forestières assez récemment dans le temps et dans l'espace. Ainsi, il faut remonter à 350 ans, sous le règne de Louis XIV, pour trouver traces des premières forêts plantés (ONF 2022). A cette époque, Jean-Baptiste Colbert, ministre du « roi soleil », voit en la forêt un espace stratégique de développement économique, notamment pour la production de bois marine, en raison de multiples conflits à l'échelle du continent. Ainsi, l'élargissement des espaces forestiers par la plantation d'essences d'arbres devient primordial. Aussi, chaque forêt plantée répond à des nécessités propres à un secteur et/ ou à une époque : les raisons ayant poussé l'Homme à planter des arbres (production de bois, préservation de la biodiversité, lutte contre les risques naturels, atténuation du changement climatique) sont multiples.

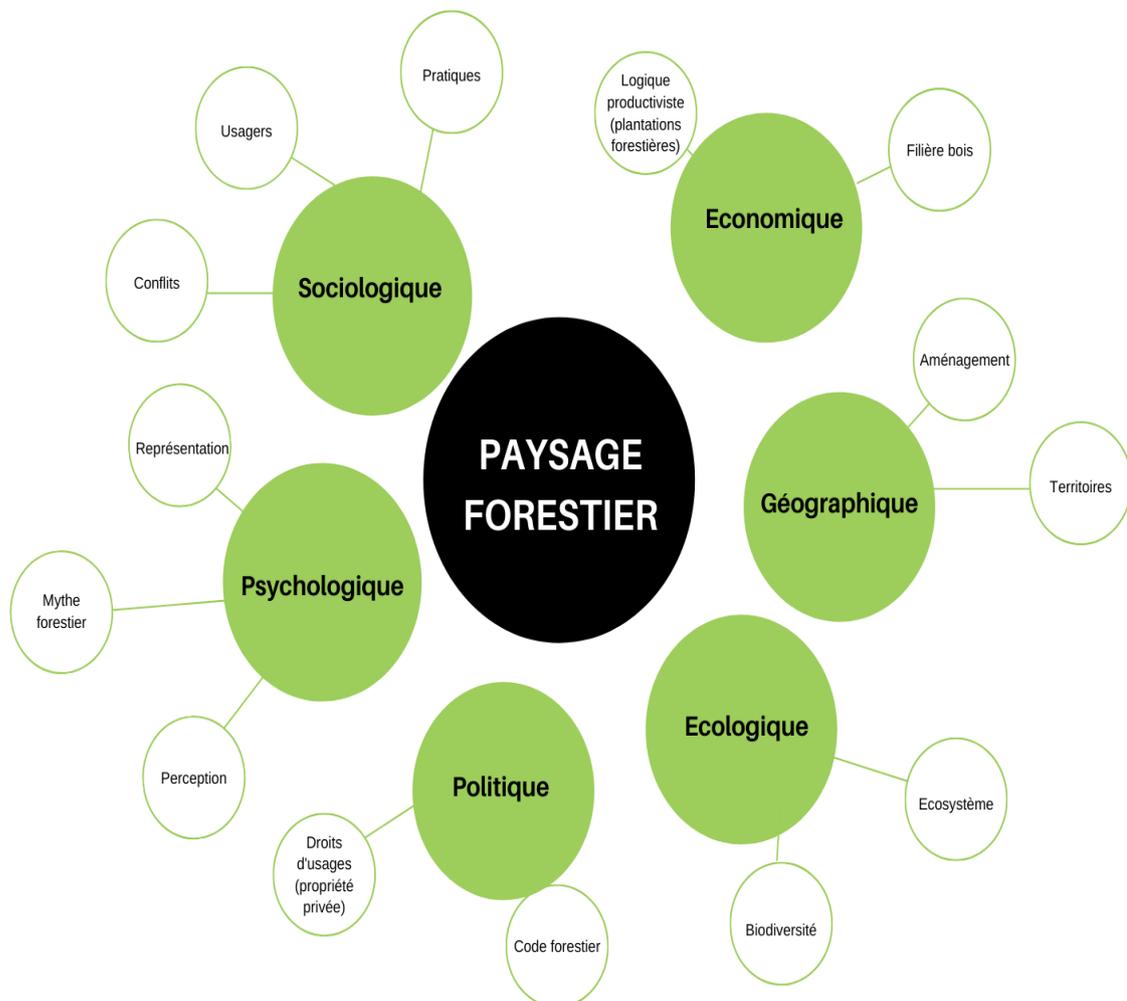
Finalement, outre la typologie, la différenciation entre les forêts et les plantations forestières peut résider dans la, ou les fonction(s) attribuée(s) à ces espaces. En effet, la notion de plantation forestière peut-être définie comme :

« des domaines forestiers établis artificiellement par plantation ou par semis. Les arbres appartiennent généralement à la même espèce (qu'elle soit indigène ou introduite), ont le même âge et sont espacées de manière régulière. L'objectif des plantations forestières peut être la production de bois et de produits non ligneux (plantations de production) ou la fourniture de services des écosystèmes (plantations de protection) » (Greenfacts.fr).

Cette définition met en avant une homogénéité des essences d'arbres plantées (en termes de caractéristiques mais aussi d'organisation dans l'espace): les plantations sont composées d'une seule espèce d'arbre et plantées en ligne, dans un même temps, ce qui a pour conséquence de retrouver des arbres du même âge. Ici donc, le caractère artificiel des plantations est mis en avant. Aussi, cette définition explicite la mono-fonctionnalité de ces espaces qui sont développés dans le but premier de produire du bois (logique productiviste) , bien que des fonctions de protection peuvent aussi être remplies. De ce fait, les plantations forestières apparaissent comme des espaces développés par l'Homme pour répondre à des logiques économiques ainsi qu'à des besoins du marché. *A contrario*, les forêts se définissent

comme des espaces multifonctionnelles dans le sens où ces espaces sont développés de manière à concilier des enjeux multiples, qu'ils soient économiques, environnementaux, ou encore socio-culturels (ONF 2020). Ainsi, l'espace forestier est partagé entre de multiples logiques, qui sont par ailleurs détaillées dans le schéma ci-dessous (figure 1). Ici, le « paysage forestier » est volontairement mis en avant, au centre du schéma puisqu'il se trouve à la croisée d'un ensemble de systèmes correspondant à des champs disciplinaires. Ces différents systèmes, liés, contribuent à « fabriquer » l'objet forestier dans son état actuel.

Figure 1 : Schématisation du système forestier



Arthur CHARPIGNY, 2022

En outre, les forêts se différencient des plantations forestières en raison de leur hétérogénéité en termes d'essences d'arbres et d'âges, ainsi que de la diversité de leurs fonctions. **Néanmoins, à l'heure où la demande sociétale en offre d'activités récréatives est en constante croissance dans les espaces forestiers depuis, notamment, la fin du XXe siècle (Béteille 2000), et où les forêts plantées sont en constante expansion sur le territoire (ONF 2022), il apparaît pertinent de questionner le rôle joué par les plantations forestières dans une possible offre de services récréatifs. Autrement dit, on peut se demander dans quelle mesure les plantations forestières, d'abord créées pour produire du bois (service d'approvisionnement), peuvent-elles être des lieux d'activités récréatives (services culturels) ? Aussi, en considérant la présence d'activités récréatives comme un fait, nous pouvons nous demander également si les propriétés des deux types de plantations étudiées constitueraient un frein ou a contrario un atout au développement d'activités récréatives ?**

Il apparaît important d'apporter quelques précisions notables nécessaires à la compréhension de cette problématique. D'abord, il convient de définir la notion d'activité récréative, centrale au sujet. Étymologiquement, une activité « est l'action qu'un être vivant ou une entité développe » alors que, dans le même temps, l'adjectif récréatif, prenant sa racine de *recreativo*, évoque « celui qui offre des loisirs », en termes de divertissement ou de distraction. Ici donc, les activités de loisirs sont les actions qui permettent à une personne de se divertir ou de s'amuser, et y sont associées des idées de plaisir et d'un certain libre-arbitre. Concernant les plantations forestières, nous nous intéresserons à deux essences d'arbres, à savoir le peuplier et le pin maritime, dont nous détaillerons les caractéristiques, les origines et dont nous interrogerons par la suite la place actuelle. Précisons simplement que cette étude prend place dans le cadre d'un programme d'étude qui s'appelle Plantaclim. Ce programme, financé par la région Centre-Val de Loire et porté par l'UMR CITERES, a pour objectif de mesurer le rôle que les plantations de peupliers et de pins maritimes ont à jouer à l'avenir, dans le cadre notamment du changement climatique puisque ces plantations séquestrent du dioxyde de carbone et constituent de ce fait sur le territoire des puits de carbone. Prendre en compte le changement climatique est aussi important dans la mesure où cela devrait permettre aux peupliers de se maintenir sur le territoire et aux pins maritimes de s'étendre.

Le présent travail s'articulera autour de trois parties : la première sera consacrée à l'étude théorique des objets d'étude du programme, à savoir les plantations de peupliers et de pins maritimes, ainsi qu'au rôle joué par celles-ci dans l'offre de services récréatifs, et finalement, l'étude de concepts nécessaire à la compréhension de l'étude. La seconde partie sera consacrée à la méthodologie de ce travail avant, dans un troisième temps, d'en développer les résultats.

Première partie : Contexte théorique de l'étude

Dans cette première partie d'étude, nous présenterons dans un premier temps historiquement nos objets d'étude, avant de développer, dans une seconde sous-partie, la place récente du peuplier et du pin maritime dans les espaces forestiers français. Une troisième sous-partie sera consacrée à l'étude des fonctions jouées par les forêts et les plantations forestières dans l'offre de services récréatifs et culturels. Finalement, une ultime sous-partie, non moins importante, servira à l'étude de notions et concepts centraux à cette étude.

1.1 Peuplier et pin maritime : des essences à l'histoire et aux enjeux variés

Les peupliers et les pins maritimes sont des essences d'arbres qui ont une histoire riche qu'il convenait d'aborder, afin de mieux comprendre leur place actuelle au sein du territoire français.

1.1.1 Peuplier et peupleraie

Il convient dans un premier temps de situer l'origine du peuplier et de définir les termes associés à cet arbre. Paul Arnould (2002) identifie la racine latine *populus* dont a hérité les termes de peupliers, de peupleraies, de populiculture ou encore de populiculteurs. On constate une différence de définition entre ces termes, qualifiant à la fois un arbre, une forêt voire une culture industrielle ou artisanale du peuplier (Arnould 2002). L'histoire du peuplier prend ses sources dans la littérature grecque et latine. La première trace de description des peupliers provient en effet de Théophraste dans son *Historia Plantum* qui différencie le peuplier blanc, *alba* du peuplier noir, *nigra*. Théophraste procède à une première évaluation du peuplier comme bois de chauffe et qualifie sa fumée de « désagréable ». Plus tard, le naturaliste grec Pline l'ancien sera le premier à répertorier le peuplier comme espèce aquatique et distinguera une nouvelle espèce de peuplier, à savoir le peuplier lybique. Ces trois espèces de peupliers sont donc identifiées en Europe, dans un climat méditerranéen depuis plus de deux millénaires. Le terme peuplier a donc des racines lointaines, oscillant entre grec et latin. De ce fait, son étymologie reste floue : elle se raccrochait dans un premier temps au terme grec *papalein*, évoquant le tremblement des feuilles triangulaires de peuplier

et le caractérisant. Néanmoins, comme vu précédemment, une autre étymologie lierait le peuplier à *populus*, créant un lien entre « l'arbre et le peuple par la structuration des lieux publics » (Arnould, 2002). En ce sens, le terme de peuplier tient son essence d'une double étymologie, regroupant à la fois des caractéristiques biologiques mais aussi sociales et spatiales, comme arbre structurant l'espace public. Le terme de peupleraie, lui, désigne la culture des peupleraies et remonte, là encore, à la haute antiquité : à l'époque, les sociétés avaient déjà perçu l'intérêt d'exploiter cet arbre poussant dans les milieux humides. La première trace (Ibid) d'une culture des peupliers remonte aux puniques, puis aux romains, où Caton l'ancien louait le bois aquatique (et donc le peuplier), comme l'un des principaux revenus de la terre.

En France, c'est Olivier de Serres en 1600 qui est le premier à désigner le terme de peupleraie comme plantation de peupliers. Si l'on veut toutefois retenir une date précise de l'introduction de la populiculture en France, il faut retenir l'année 1749 qui voit l'introduction de peupliers près de Montargis. Les peupliers sont alors cultivés à proximité des cours d'eaux et des routes et sont dotés d'une double fonction : en plus de structurer le paysage, ils dessinent les infrastructures de circulation mises en place au XIXe siècle. A cette époque, on découvre alors un certain intérêt pour les peupliers, que ce soit d'un point de vue scientifique ou biologique. En effet le peuplier est le premier arbre « à bénéficier d'une publication scientifique et technique » (Arnould, 2002) ; en atteste la publication de Diderot en 1765 mentionnant l'originalité et l'intérêt des diverses espèces de peupliers introduites en France. Du point de vue biologique, le peuplier est loué, à échelle régionale, pour ses mérites d'assainissement des espaces marécageux. Finalement, il convenait dans cet historique du peuplier en France d'évoquer l'année 1763 qui a vu l'introduction sur le territoire français du peuplier d'Italie, introduction qui a permis à Pelée de Saint-Maurice de dresser « les modes de culture » de ces plantations (Le Floch et Terrasson 1999). Pendant toute cette période, la populiculture n'est pas présentée comme une alternative agricole mais plutôt comme un complément, et est représentée sur le territoire en alignement (structures bocagères), sous forme de haies. Il s'agit alors d'un modèle agro-forestier où l'on retrouve une production ligneuse dans la strate supérieure et une production agricole orientée vers le foin ou le pâturage en strate inférieure. A l'origine, la peupleraie constituait un ensemble naturel. Elle était en effet issue d'un ensemble aulnaie-peupleraie, où l'on retrouvait des essences variées

telles que le peuplier, l'aulne, l'érable, l'orme, ou encore le frêne et qui se caractérisait par des « grands arbres de plus de trente mètres de haut »(Arnould 2002). L'ensemble s'apparentait ainsi à une ensemble fouillis et difficilement pénétrable. Si ces grands ensembles naturels n'existent plus aujourd'hui, d'où l'utilisation du passé, il convient tout de même de préciser qu'il existe des peupliers noirs (*populus nigra*) sauvages ou tout du moins spontanés dans le Val de Loire.

De la peupleraie naturelle, on est passé plus récemment à la peupleraie artificielle, caractérisée par la plantation de peupliers. Ces formations artificielles ont pour particularité d'être plantées à en faible densité à l'hectare et dans un « alignement impeccable » où nous pouvons identifier trois grandes spécificités (Le Floch et Terrasson 1999). On constate d'abord l'utilisation de variétés clonales, où les peupliers sont obtenus par multiplication végétative à partir d'un individu d'origine, appelé « ortet ». Cela va avoir pour conséquence une certaine similitude entre les arbres qui vont avoir des caractéristiques, telles que la forme ou le temps de croissance, identiques. Les peupleraies sont également des plantations à densité définitive, c'est-à-dire que, dans le cadre de leur exploitation, les peupliers plantés sont destinés à arriver à maturité et à être coupés en même temps. Cette méthode permet d'éviter les coupes d'éclaircies et donc la sélection des individus et se différencie des caractéristiques classiques de la sylviculture où les densités de peuplement sont réduites en fonction de la croissance des arbres. Finalement, les peupleraies sont des cultures exigeantes étant donné les propriétés du peuplier, et souffrent notamment de la concurrence végétale. La peupleraie nécessite donc un entretien soigné de la plantation, où l'on observe d'abord un travail du sol et une destruction de la végétation constituant le sous-étage de la peupleraie ainsi que des travaux d'élagage et de taille de formation. Ici encore, la peupleraie se distingue des autres plantations forestières puisqu'elles sont localisables dans les vallées, où le sylviculteur se contente souvent d'interventions minimales.

Après avoir vu les origines et les propriétés du peuplier, il convient à présent de s'intéresser, de la même manière, à notre second objet d'étude, à savoir le pin maritime.

1.1.2 Pin maritime et pineraie

Au contraire du peuplier, les sources consacrées au pin maritime sont relativement peu nombreuses. Il était toutefois pertinent de travailler sur le pin maritime, afin d'apporter un point de comparaison et de balance par rapport aux peupliers, notamment en termes de représentations, puisque les peupleraies et les plantations de résineux sont fréquemment associées dans les contestations (Arnould 2002). Le pin maritime est une essence originaire du sud-ouest de la France (Couderc 1985). A l'Antiquité, le pin maritime était un arbre sacré, dont la résine était utile à la production de poix notamment. Le pin maritime a très certainement été introduit dans le sud-ouest par les romains à partir de boisements isolés. Néanmoins, la présence de pommes de pins maritimes a été notée à d'autres endroits. C'est par exemple le cas de la ville de Tours où elles ont été retrouvées à l'endroit d'anciens sites gallo-romains (comme le parking de l'hôtel de ville), ce qui renseigne sur la présence, à l'époque, de pins maritimes à proximité. Ce n'est que plus tard, à l'époque médiévale, que nous constatons en France les premières traces d'exploitation du pin maritime (Chevalier 1925). A l'époque, le pin maritime était peu exporté et exploité dans la majeure partie du temps sur place. Les exploitations forestières étaient surtout présentes au sud-ouest et visaient à recueillir « poix, rousine, bray, tourmentine et encens » ainsi que la résine de pin.

Historiquement, l'exploitation des pins maritimes est utile à la production de bois, et de résine. Auguste Chevalier (1925) différencie deux types de gestion au sein de ces pineraies : domaniales (appartenant dans un premier temps au pouvoir royal, puis dans un second temps à l'Etat), elles sont surtout exploitées pour la production ligneuse, tandis que les communales et privées, elles sont utiles à la production résineuse. Il semble donc qu'à l'origine, l'exploitation du pin maritime soit localisée dans les Landes. (Arnould 2004). La loi de 1857, relative à l'assainissement des Landes a en effet imposé de grands travaux de drainage dans le but de favoriser l'implantation et l'exploitation du pin maritime. Cela a contribué à dessiner une représentation de la forêt landaise par le prisme du pin maritime. Pourtant, il semble que le pin maritime ait aussi été introduit dans d'autres domaines forestiers, comme cela a été le cas pour la Sologne au XIXe siècle. (Couderc 1985). A cette période, fort du succès du boisement des Landes, le pin maritime a été le premier arbre utilisé pour l'enrésinement de cette « région de marais », suivi du pin sylvestre et du pin laricio. Cet enrésinement de la Sologne se poursuit avec d'autres essences de pins après la seconde guerre mondiale mais il

est important de préciser qu'il est partiel, c'est-à-dire que les pins sont plantés sur des espaces où d'autres essences d'arbres étaient présentes, notamment de feuillus (Robert et Servain 2019).

Après avoir vu, dans ce premier temps, les origines des nos objets d'étude, à savoir le peuplier et le pin maritime, il apparaît à présent important d'interroger leur place actuelle au sein du territoire hexagonal.

1.2 Etat actuel des plantations de peupliers et de pins maritimes

Les plantations de peupliers et de pins maritimes présentent un enjeu important dans la fourniture de bois et de résines. Actuellement pourtant, ces plantations apparaissent sur le territoire comme limitées et ont été sujettes à de nombreuses oppositions.

1.2.1 Une place limitée sur le territoire français

A l'échelle nationale, les peupleraies sont concentrées dans quelques régions productrices (Arnould 2002). Paul Arnould identifie un premier ensemble, représentant 30 % des surfaces françaises correspondant au Bassin parisien et aux départements de l'Oise et de la Seine et Marne. Le sud-ouest et les départements des Landes, du Tarn, du Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Dordogne correspondent à un deuxième ensemble d'environ 20%. Enfin, un troisième ensemble de 16% est identifiable et localisable en majorité dans les départements du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire et se poursuit dans les départements limitrophes du Loir-et-Cher, de l'Indre et de la Vienne. Pour autant, cela ne veut pas dire que les peupleraies sont présentes en nombre sur le territoire (Le Floch et Terrasson 1999). On estimait en effet, en 1996, que la surface occupée par les peupleraies était de 230 732 hectares, ce qui représentait 1,39 % de la surface boisée, alors que, dans le même temps, le peuplier est la deuxième essence en termes de production de bois, derrière le chêne. Les peupleraies sont donc des espaces aux enjeux majeurs pour, tout compte fait, une surface relativement réduite. Aussi, on observe dans l'histoire récente du peuplier en France de fortes variations : de 1961 à 1970, l'augmentation moyenne des surfaces populicoles était de 4,2%, ce pourcentage tombant à 0,7% après 1970. Ainsi, le peuplier apparaît, au regard de ces chiffres,

comme un arbre dont le développement s'est considérablement ralenti après les années 1970.

La fin du XXe siècle a également été le contexte de l'implantation du peuplier en milieu urbain (Arnould, 2002). C'est dans le contexte de l'avènement de « villes nouvelles », dans les années 1970 que le peuplier s'implante dans celles-ci, en raison notamment de sa rapidité de croissance (entre 20 et 25 ans), permettant de labelliser les espaces urbains comme des « villes vertes ». Ici, le peuplier structure le territoire, dans le sens où il participe au découpage des routes ou encore des pistes cyclables, sa présence étant également notable sur les pelouses publiques comme les parkings. Néanmoins, l'implantation citadine des peupliers ne fut pas un grand succès. En effet , la haute taille de cet arbre « menace les lignes électriques et les maisons (...) et son système racinaire transforme les trottoirs/chemins cyclistes et piétonniers en de redoutables champs de creux et de bosses » (Ibid).

Pour conclure sur la place et le contexte actuel du peuplier, il paraissait primordial d'évoquer le cas des populteurs. En 1987, ils étaient 3,7 millions de propriétaires (Arnould, 2004). Pour connaître leur nombre, on peut se fonder sur l'identification des grands propriétaires par la Commission Nationale du Peuplier. Néanmoins, à côté de ceux-ci existent « une nuée de micro-propriétaires », quasi anonymes, ne disposant que de quelques arbres plantés : en ce sens, les populteurs sont peu connus et souvent absents des études. Ainsi, il existerait énormément de populteurs en France, à hauteur de centaines de milliers à l'échelle de la France. Pour la Commission Nationale du Peuplier, il y aurait ainsi 200 000 hectares de surfaces populicoles répartis entre environ 200 000 propriétaires (CNP, 2021). Rajoutons une donnée importante relative aux populteurs : la majorité des propriétaires sont privés. Ainsi, une étude, qui a porté sur les 218 communes du département de l'Aisne, montre que la majorité des surfaces populicoles, à savoir 83%, appartenaient à des particuliers, 14% à des communes et seulement 3% à l'ONF. Les peupleraies sont donc essentiellement des cultures privées. Finalement, pour les micro-propriétaires, la populture est historiquement vue comme un investissement rapide dans le temps et un moyen de détenir du capital à court terme, amenant une augmentation du niveau de vie.

Concernant la place du pin maritime, les travaux de recherche ne sont pas légions. En ce sens, il apparait difficile de juger de la place actuelle des pins maritimes sur le territoire. Néanmoins, les données de l'ONF montrent que les plantations de pins maritimes couvrent 10 % de la

surface forestière française : en ce sens, sa place sur le territoire apparaît plus importante que celle du peuplier (ONF 2022). Ces plantations sont majoritairement localisées dans les forêts landaises, mais également au sein des deux Charentes et en Dordogne (CNPF 2022). Le pin maritime a aussi investi d'autres massifs forestiers, comme nous avons pu le voir avec l'enrésinement de la Sologne, en région Centre-Val de Loire. Prendre cet exemple est ici pertinent puisque ces enrésinements sont applicables aujourd'hui à d'autres massifs forestiers, au sein de la région Centre-Val de Loire, qui ne correspondent pas historiquement à la présence du pin maritime. Ainsi, on constate aujourd'hui un enrésinement relatif des massifs forestiers de la région Centre Val de Loire, concernant notamment les forêts domaniales d'Orléans et de Vierzon et pour la forêt du Bourgueillois. Dans ces forêts, le chêne est l'essence majoritaire mais apparaît aujourd'hui en recul. En fait, les pins maritimes sont plantés sur les stations (sol notamment) qui sont moins propices au chêne et ces stations ont vocation à croître en raison du changement climatique. Autrement dit, la présence du pin maritime à une échelle globale ou régionale peut s'expliquer comme un facteur d'atténuation au changement climatique, dans le sens où ces résineux apparaissent comme des arbres résistants aux aléas climatiques sur des sols pauvres.

Les conditions d'implantation du pin maritime peuvent influencer les représentations autour d'un arbre qui, dans l'imaginaire, est représentatif du paysage landais et originaire du sud-ouest de la France. Ainsi, l'implantation du pin maritime au sein d'autres territoires, comme la région Centre-Val de Loire, peut être vecteur localement d'oppositions. Nous évoquions précédemment un fort recul des surfaces populicoles à partir des années 1970. Or, celui-ci peut notamment s'expliquer par les oppositions dirigées aussi contre les peupleraies. Comment les expliquer ?

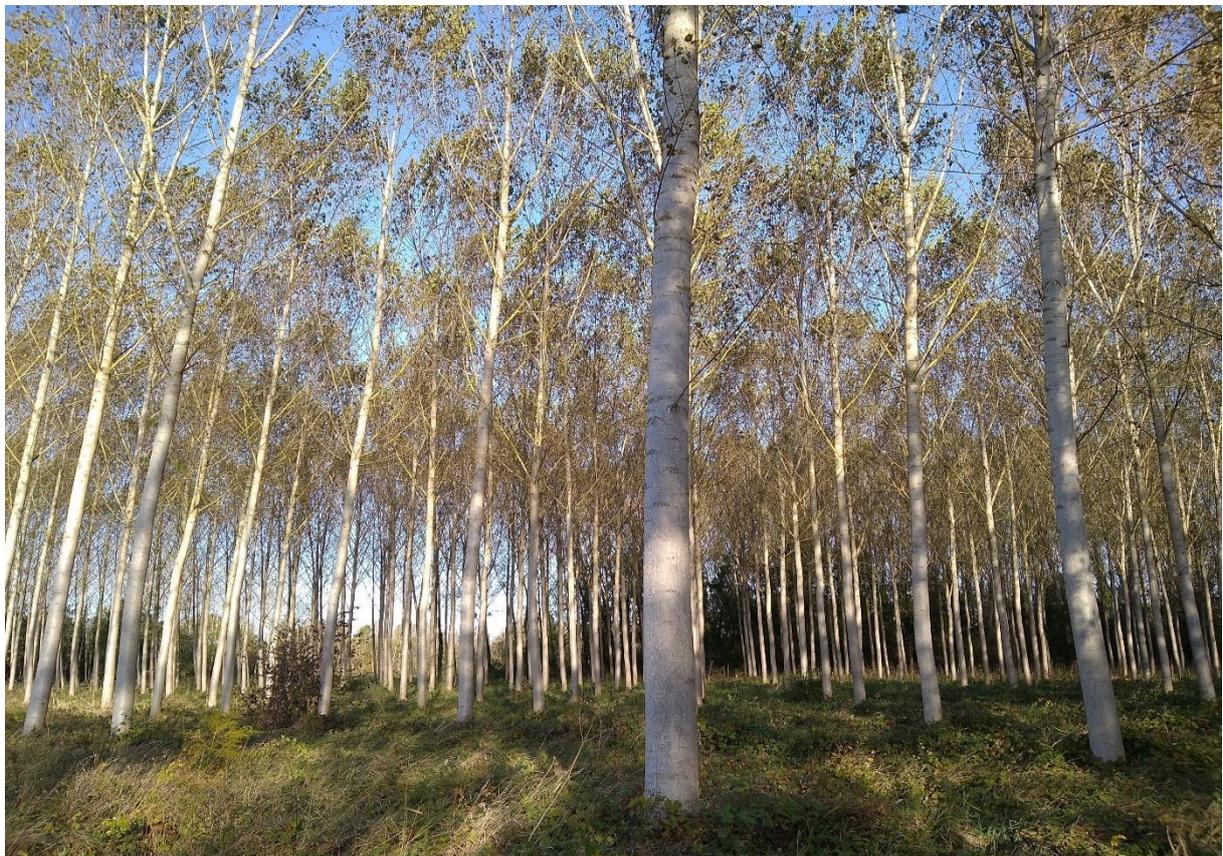
1.2.2 Des plantations controversées sur le territoire

Il convient dans un dernier temps de rappeler que le peuplier est, depuis récemment, un arbre extrêmement controversé. Paul Arnould (2002), qui identifie le peuplier comme arbre du peuple, fait état de nombreuses controverses à son sujet à partir des années 1970. De ce fait, le peuplier, arbre historiquement populaire, apparaît désormais comme « détesté » au regard de plusieurs acteurs (Ibid). Les premières critiques émanent des écologistes, qui regroupent principalement des associations de protection de l'environnement qui considèrent les

peupleraies comme un « désert de biodiversité » (Robert 2021). Pour eux, la populiculture défavorise la constitution d'une biodiversité en raison de plantations monospécifiques, bien qu'une biodiversité associée aux peupleraies existe. Dans le camp des détracteurs, nous pouvons aussi identifier les défenseurs du paysage, plus particulièrement dans le Val de Loire UNESCO, où le peuplier ne contribuerait pas à la représentation d'un paysage particulier (Robert et Tebonou 2020). Ici, le Val de Loire est inscrit sur la liste de l'Unesco au regard de paysages particuliers, qui sont ceux hérités du XVIII^e siècle et, pour la mission Val de Loire, qui œuvre au maintien de cette inscription, les peupliers n'y ont pas leur place.

D'autres acteurs interrogés, dont font partie les paysagistes, ont également mis en avant « la répulsion visuelle et sensorielle » de la peupleraie qui, par son aspect industriel et sa formation linéaire, dénaturerait le paysage (figure 2). Cette photographie prise dans la commune de Rivarenes dans l'Indre-et-Loire met en avant l'organisation en ligne de cette peupleraie, en plus d'une pauvreté relative en sous-étage.

Figure 2 : Photographie d'une peupleraie observée à Rivarenes



Arthur Charpigny, 2021

Ces controverses conduisent à l'émergence d'un débat autour des peupleraies et amènent des conflits entre les différents acteurs du territoire. Nous définissons un conflit comme étant « l'expression d'antagonismes, de controverses ou d'oppositions relevant d'intérêts divergents et compétitifs entre les groupes sociaux »(Melé 2003). Dans le cas des peupliers, on parlera ici de conflits environnementaux puisque les peupleraies génèrent des modifications d'ordre environnemental et de conflits territoriaux dans le sens où elles sont représentées spatialement, mais également car l'espace est l'objet direct du conflit. Nous pouvons notamment penser au conflit qui s'est déroulé dans les années 90, dans les basses vallées angevines, où, la place du peuplier, installé dans les années 1960, a été remise en cause sur la sphère publique du fait d'un changement brutal dans le paysage (Robert 2021). Paul Arnould (2002) illustre également un exemple de conflit dans l'Aisne autour du peuplier : les clivages nationaux autour de cet arbre ont donc des traductions locales. Ici, des tensions sont identifiables entre populteurs et chasseurs : les premiers souhaitent disposer d'une nappe phréatique basse favorisant le bon développement du peuplier, tandis que, dans le même temps, les chasseurs militaient pour un niveau élevé des eaux, dans le but d'attirer les oiseaux migrateurs relativement à leur activité. De ce fait, les peupleraies ne laissent personne insensible et les sentiments ressentis oscillent entre l'enthousiasme et le rejet. Si les controverses autour des peupleraies se sont atténuées aujourd'hui, leurs surfaces apparaissent toujours en recul (Robert et Tebonou 2020). Outre les controverses, les facteurs du recul sur les trente dernières années sont plutôt d'origines naturelles et structurelles : Amélie Robert et Mouhamed Tebonou parlent ici d'une « conjonction de facteurs ». Parmi ceux-ci, nous pouvons citer des conditions d'entretiens peu propices avec des plantations mal entretenues, et/ou mal situées, des menaces naturelles comme le castor qui peuvent détruire tout ou une partie des peupleraies concernées ou encore un vieillissement des populteurs qui s'étaient, pour beaucoup, spécialisés au lendemain de la seconde guerre mondiale et dont leurs descendants ne sont pas forcément attirés par les activités populicoles. Pour ces derniers, la baisse du prix du bois ainsi que l'arrêt des aides associées à leurs activités peuvent aussi expliquer ce désintérêt. Néanmoins, le recul des surfaces de peupleraies est à nuancer à l'heure actuelle puisqu'on constate un regain d'intérêt pour ces plantations, avec notamment l'avènement de considérations environnementales. Pour être plus précis, ce regain d'intérêt peut s'expliquer par le fait le peuplier sert notamment à la fabrication d'emballages alimentaires légers et constitue, de ce fait, une alternative au plastique. Du même coup, le

peuplier constitue également un stock de carbone et donc un apport sur le plan environnemental. Finalement, la hausse du prix du bois ces dernières années peut expliquer ce regain.

Avant de nous centrer sur le pin maritime, notons tout d'abord que, du point de vue des représentations, notion centrale à ce sujet que nous tâcherons de définir par la suite, les peupleraies et les plantations de résineux sont fréquemment associées dans les contestations et les oppositions (Arnould 2002). Ces similitudes en termes de controverses peuvent s'expliquer pour deux raisons. Tout d'abord, le pin maritime est un arbre constitutif du paysage landais. En ce sens, le pin maritime n'est pas représentatif d'un patrimoine paysager d'autres territoires, comme la région Centre-Val de Loire, dont un arbre comme le chêne apparaît plus représentatif du territoire. C'est pourquoi, comme pour le peuplier, le pin maritime peut être vecteur de controverses de la part des paysagistes. A l'inverse, le pin maritime a été introduit dans les Landes de manière homogène. Au sein de cet espace, il forme donc de vastes plantations monospécifiques (2020). De ce point de vue, les plantations de pins maritimes semblent accueillir peu de diversité : comme pour les peupliers, le pin maritime cristallise les tensions de la part des écologistes (figure 3). Comme nous le montre cette photographie prise dans le Bourgueillois, les pins maritimes sont plantés comme les peupliers en ligne et apparaissent plus concentrés dans l'espace que ces derniers. Du même coup, le sol sur lequel sont implantés ces essences apparaît relativement faible du point de vue de la diversité faunistique, puisque seul des fougères et de la mousse sont constatables. Finalement, des coupes rases sont effectuées et les épines des pins ne sont localisables qu'au sommet de ces arbres. Ces observations peuvent permettre de comprendre les oppositions qui existent vis-à-vis du pin maritime, et notamment de son impact sur le paysage.

Figure 3 : Photographie d'une plantation de pin maritime en forêt de Bourgueil



Arthur Charpigny, 2021

Malgré ces oppositions, y compris sur le plan paysager, ces plantations (de peupliers et de pins maritimes) peuvent-elles être des espaces dédiés aux activités récréatives ? Ici, nous partons du constat qu'en raison de controverses récentes et d'une fonction principalement productiviste, ces plantations ne sont pas destinées à soutenir des fonctions socio-culturelles. Néanmoins, les espaces forestiers, dans leur globalité, tiennent, comme nous allons le voir, une place de plus en plus conséquente dans l'offre d'activités de récréation.

1.3 L'essor des activités récréatives dans les forêts : quelle place pour les plantations forestières ?

Dans cette partie, nous tâcherons dans un premier temps de retracer historiquement la considération, au sein des espaces forestiers, des besoins sociétaux. Dans un deuxième temps, nous chercherons à interroger, si elle existe, la place des plantations forestières dans l'offre

de services récréatifs. Finalement, nous aborderons la place qu'a tenue, notamment le peuplier, dans des considérations culturelles et artistiques, comme la peinture par.

1.3.1 Une prise en compte de logiques socio-culturelles au sein des espaces forestiers

Paul Arnould (2004) identifie l'évolution fonctionnelle des forêts, où l'on dépasse un registre trifonctionnel pour arriver à la notion de multifonctionnalité. Il illustre ce constat en érigeant le « règle des trois pro », où il constate que la forêt remplit une fonction traditionnelle de production, mais également une fonction d'accueil et de loisir (« promenons-nous ») qui a connu une « formidable accélération » depuis la fin du XIX^e siècle et, finalement, une fonction de protection dans le contexte de l'émergence du courant écologique. Ici donc, les forêts françaises sont passées d'une gestion par les ruraux, où les considérations économiques et les réglementations politiques étaient dominantes, à une période marquée par la domination des urbains et l'avènement des caractères symboliques et psychologiques.

Dans ce contexte, il paraissait important de retracer l'historicité des prises en compte sociétales dans la gestion forestière, qui fut, en somme, un long processus (Colson, Granet, et Vanwijnsberghe 2012). En effet, avant le XIX^e siècle, la forêt était principalement fréquentée pour les collectes de bois ou de gibiers : de ce fait, à cette période, seule une catégorie de populations, très aisées, pouvait s'adonner à des loisirs forestiers, comme les parties de chasse. Néanmoins, le XIX^e siècle a constitué un tournant dans la considération des espaces forestiers, avec l'arrivée de nouvelles attentes sociales ainsi que l'avènement d'un mouvement artistique (peinture notamment), où les artistes mettent en scène les espaces naturels. Ainsi, le développement de ce mouvement permet au grand public de connaître les espaces forestiers, et ainsi de légitimer, dans les mœurs, leurs fréquentations. De ce fait, les représentations populaires ont largement évolué avec le temps puisque la forêt est passée d'un espace craint à un espace idéalisé, voire sacralisé en raison notamment de l'avènement des courants hygiénistes et écologistes. On constate en effet un désir grandissant de nature des citoyens qui engendrent *de facto* un essor du tourisme de nature, et donc une hausse de la fréquentation des forêts. De plus, au XIX^e siècle, l'augmentation du progrès technique et l'avènement de moyens de transport, comme les chemins de fer, permettent un meilleur

accès aux espaces forestiers, comme cela a été le cas pour la bourgeoisie parisienne en forêt de Fontainebleau. Enfin, le XXe siècle a constitué un ultime tournant dans l'essor du tourisme forestier. A partir des années 1930, l'essor de mesures sociales, comme les congés payés, et la popularisation de nouveaux moyens de transport (le vélo, d'abord, puis la voiture), favorisent le développement du tourisme, y compris forestier. Roger Béteille (2000) appuie ce constat : pour lui, ce tourisme a vocation à être en plein essor en raison de l'augmentation constante de la mobilité annuelle des français ainsi que la progression de l'utilisation de la voiture dans le cadre de déplacements récréatifs de proximité et, finalement, une opinion favorable croissante relative aux espaces forestiers, loin de l'idée d'une forêt repoussoir qui prévalait au XIXe siècle. Aussi, la forêt se révèle alors être un lieu de de sortie idéale pour les familles, dans le cadre d'activités de tourisme ou de nature, apprécié à tout âge. De la même manière, elle contribue à l'émergence d'une « harmonie sociale » , puisque la forêt offre des espaces de détente ou récréatifs aux populations les plus modestes, comme aux plus aisées. Finalement, la forêt a également une fonction sanitaire essentielle, notamment depuis les années 1960 où l'on constate une émergence de la parole écologique. Ainsi, tout espace vert renvoie à une notion d'équilibre naturel où l'arbre fait office de puit de carbone et assure la constitution d'un air pur. Ainsi, après les années 1960, les modes de vie occidentaux font de la forêt une destination particulièrement recherchée. Cette volonté globale de fréquentation des forêts s'accompagne de prérogatives étatiques, où l'Etat décide d'ouvrir l'accès aux forêts domaniales, propriétés précédemment privées et qui lui appartiennent désormais (Colson, Granet, et Vanwijnsberghe 2012). Ainsi, dans les années 1990, un quart des forêts domaniales françaises supportaient des activités récréatives. (Béteille 2000). L'évolution fonctionnelle des forêts, décrite par Paul Arnould, a eu donc comme ambition première de développer le tourisme vert, notamment dans l'offre de services récréatifs (Ibid). Le tourisme vert, également appelé tourisme de nature, est défini comme en faisant « référence aux valeurs de nature et de paysage et désignerait donc, de ce fait, la fréquentation des espaces ruraux éloignés des villes » ; tourisme à différencier du tourisme rural, qu'on définira comme « des activités de récréation et de séjour hors des villes ».

Comment le tourisme vert se manifeste-t-il dans les forêts françaises aujourd'hui ? Tout d'abord, par un ensemble d'aménagements en équipements légers ou plus complets (Ibid). Cela se traduisait, déjà dans les années 1990, par la création de 80 000 places de parking, 700

aires d'accueil , 900 hectares de parcs animaliers , 9 000 kilomètres de pistes cavalières , 8 000 kilomètres de pistes cyclables et enfin 11 000 kilomètres de sentiers balisés. Du point de vue des activités pratiquées, il convient de différencier la fréquentation informelle (utilisation gratuite et majoritairement individuelle de la forêt) de la fréquentation organisée (démarche collective et commerciale) comme, par exemple, dans le cadre de l'écotourisme (Colson, Granet, et Vanwijnsberghe 2012). Dans tous les cas, on retrouve aujourd'hui une grande diversité d'activités récréatives dans les forêts. Ces activités diffèrent entre plusieurs facteurs, comme le « contexte géographique » , tel que le relief ou l'hydrographie, ou encore des facteurs socio-économiques et culturels. De ce fait, il apparait difficile, voire impossible, de toutes les lister. Néanmoins, Vincent Colson, Anne-Marie Granet et Stéphane Vanwijnsberghe (2012) énumèrent un ensemble d'activités propre aux espaces forestiers, parmi lesquelles nous pouvons retrouver les promenades de détente (activité pédestre non sportive), qu'il convient de distinguer de la randonnée pédestre (longue distance parcourue dans un but de loisir et de détente, et possiblement sportif). Vincent Colson, Anne-Marie Granet et Stéphane Vanwijnsberghe (2012) s'accordent pour identifier la randonnée pédestre comme l'activité la plus commune au sein des espaces forestiers. Ils identifient aussi la course à pied/jogging, les activités de cyclotourisme, les activités équestres, les sports d'orientation, les piques niques/barbecues et enfin les repos en forêt. Finalement, de nouveaux développements de loisirs en forêt se développent auprès d'un public « jeune et citadin » : il s'agit de loisirs actifs (Colson, Granet, et Vanwijnsberghe 2012), parmi lesquels nous pouvons citer des activités comme le paintball ou l'accrobranche . Ici, Vincent Colson, Anne-Marie Granet et Stéphane Vanwijnsberghe (2012) expliquent la création de ces nouveaux loisirs par la rentabilité incertaine pour certains propriétaires tournés exclusivement vers la production ligneuse : cela les encouragerait à se tourner vers des méthodes de valorisation du patrimoine naturel, comme la mise en valeur récréative sur la base de pratiques sportives, ludiques ou culturelles. Ici, nous pouvons nous demander si cela pourrait être le cas pour les populiculteurs ou les propriétaires de pineraies ?

Prenant en compte le fait que les espaces forestiers sont désormais fréquentés massivement dans un but récréatif, l'avènement de préoccupations écologiques amène à penser la forêt sous le prisme de la durabilité.

1.3.2 La durabilité des forêts, facteur de prise en compte des logiques socio-culturelles

A l'heure où les forêts sont gérées au regard du concept de la foresterie durable, la qualité paysagère ainsi que le patrimoine culturel sont grandement considérés (Rochel 2008). *De facto*, le concept de durabilité a conduit à une prise en compte de la multifonctionnalité des forêts puisque, en plus des considérations économiques et environnementales, des considérations socio-culturelles sont intégrées. Bien que la notion de culture ait eu du mal à investir pleinement le champ de la gestion forestière durable, elle doit être nécessairement considérée puisqu'elle légitimise le respect de pratiques traditionnelles non destructrices de l'espace et des croyances. La déclaration de Lisbonne de 1998 s'est ainsi attachée à prendre en compte les aspects sociaux et culturels à l'échelle mondiale dans la construction de la foresterie durable. Ici donc, la gestion forestière durable « a dépassé les seuls domaines de l'écologie et de l'économie pour prendre en compte les sociétés et leurs cultures », le pilier social étant le troisième pilier du développement durable. Le patrimoine culturel représente ainsi un déterminant dans la construction moderne de l'espace forestier tout comme le patrimoine naturel, bien que cela s'applique moins dans le cas des plantations forestières puisqu'elles ont été implantées récemment sur le territoire. En effet, en géographie, le patrimoine est défini comme « les héritages du passé existant aujourd'hui et jugés dignes d'être conservés en l'état pour l'avenir, dans une société donnée et à une époque donnée. » (Géoconfluences 2021).

Après avoir abordé et analysé le développement d'activités récréatives dans les forêts, il convient, à présent, de se demander si ce processus est aussi valable pour les plantations forestières ?

1.3.3 Des données insuffisantes, voire inexistantes concernant le développement d'activités récréatives sous plantations forestières en France

Les références restent rares, si ce n'est inexistantes en France, et les activités récréatives sous plantations forestières sont parfois mentionnées mais presque jamais analysées. Ceci confirme l'intérêt de travailler et d'analyser l'existence de services récréatifs sous peupleraies

et pineraies, d'autant que plusieurs études étrangères ont montré l'existence d'un lien entre les plantations de peupleraies et de pineraies et la présence de services récréatifs. Par exemple, la forêt whakarewarewa en Nouvelle-Zélande est une plantation forestière où les gestionnaires favorisent les bénéfices sociaux issus des activités récréatives (Turner, Dhakal, Yao, et Barnard 2011). Les auteurs mettent ici en avant les activités récréatives réalisées gratuitement dans cette plantation, comme le VTT, le camping, la marche, l'équitation, la chasse ou encore la pêche. Les plantations forestières, sous l'impulsion de politiques portées par les autorités forestières locales, ont donc un rôle croissant à jouer dans l'offre de services récréatifs, bien que les forêts plantées ne représentent que 7% des forêts en Nouvelle-Zélande. Le rôle des plantations forestières dans l'offre de loisirs est d'autant plus amené à augmenter, en raison du lien fort qui lie les Néo-zélandais et les loisirs. En effet, on estime que les Néo-zélandais accordent chaque année 26,2 millions de jours aux loisirs, et les loisirs forestiers en couvrent une grande partie. Ce constat peut également être dressé en Australie où les plantations forestières publiques s'étendant autour de la ville d'Adelaïde, constituées majoritairement de pins, sont le cadre de nombreuses activités récréatives (Smailes et Smith 2001), comme cela a été le cas pour la forêt de whakarewarewa. Ici, Peter Smailes et Derek Smith (2001) mettent en avant une série de facteurs socio-démographiques, comme l'augmentation du temps libre disponible, le vieillissement de la population ou encore le chômage, qui conduiront les plantations forestières à être utilisées par l'Homme de manière croissante. Ces deux études ne concernent évidemment pas la région Centre Val de Loire ; pour autant, il paraissait pertinent de pouvoir s'appuyer sur des cas étrangers analysant des activités récréatives précisément conduites sous plantations forestières, en l'occurrence ici des pineraies.

Si, du point de vue des activités récréatives en France, les données sont insuffisantes, il n'en reste pas moins qu'un arbre comme le peuplier a, historiquement, fait l'objet d'un intérêt particulier d'un point de vue culturel, notamment dans le domaine artistique.

1.3.4 Le peuplier, un arbre qui tenait une place importante dans l'art

Sophie Le Floch et Daniel Terrasson (1999) affirment que le peuplier, par ses caractéristiques comme « la mobilité, le bruissement aux sonorités, la richesse de palettes colorées, son caractère élancé », a constitué un objet apprécié des peintres et des photographes. De ce fait,

les multiples représentations du peuplier en font un arbre qui, d'un point de vue paysager, peut-être synonyme de plaisir et montrent que les peupleraies, à travers leur forme ou leur organisation, peuvent avoir un côté artistique, et donc culturel (dans le sens ici d'une beauté paysagère). De plus, étudier le peuplier dans l'art peut aussi être intéressant dans le sens où cela permet de retracer l'historique du peuplier, notamment du point de vue de sa prise en compte sur le plan paysager.

Ici, nous nous attarderons sur l'étude de trois tableaux, que nous tâcherons d'interpréter. Tout d'abord, La pêche miraculeuse (1444) de Konrad Witz (figure 4) constitue officiellement la première représentation du peuplier au sein d'un paysage réaliste. Ici, il est intéressant de constater la présence, au premier plan, du Lac Léman, et d'espaces de reliefs (collines, montagnes) au second plan. Entre ces deux entités naturelles, des espaces, a priori cultivés, sont présents et se retrouvent divisés spatialement par la présence, en ligne, de peupliers. Nous pouvons constater que le lac Léman est, de la sorte, bordé de peupliers. Ainsi, nous pouvons tirer deux constats : d'abord, du point de vue de son utilisation et de ses représentations à l'époque, le peuplier est une plante d'eau et permet, a priori, de drainer les sols et de séparer physiquement les espaces (ici les plaines). Surtout, du point de vue du paysage, le peuplier constitue un atout, dans le sens où il dessine et fabrique le paysage : dans cet exemple, les peupleraies, organisées en ligne, dirigent la vue au loin et constituent une clé à la compréhension de ce paysage cultivé, divisé en parcelles.

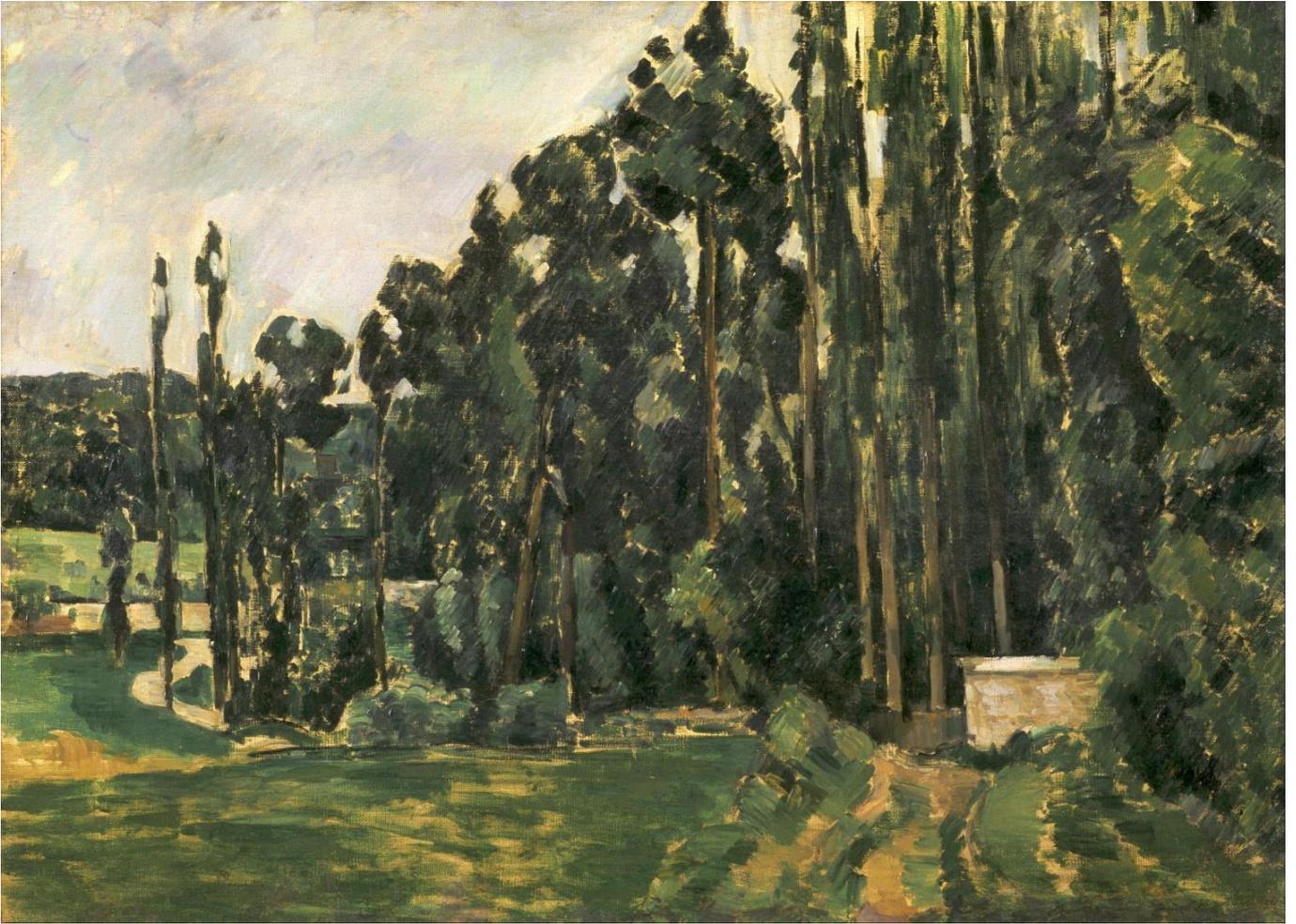
Figure 4 : La pêche miraculeuse, Kondrad Witz



Musée d'art et d'histoire de Genève

Les grands peintres français du XIXe siècle ont également été inspiré par le peuplier. Paul Cézanne (1839-1906), a peint Les peupliers entre 1879 et 1880 (figure 5). Ici, nous voyons sur ce tableau une représentation d'un paysage naturel, verdoyant et confus du point de vue de ses formes. En effet, nous distinguons au premier plan des masses confuses verdoyantes (arbres) et d'autres, plus organisées et distinguables, que sont les peupliers. Ici, Cézanne semble opposer le peuplier aux autres arbres, et joue sur le caractère rectiligne et verticale des peupliers comme un atout à la lisibilité du paysage. En effet, le caractère organisé des peupliers permet là aussi d'organiser le paysage et nous donne à voir, par exemple, un chemin dont les peupliers suivent la courbe. Ainsi, Paul Cézanne semble ici rendre hommage aux arbres plantés par l'Homme, comme le peuplier donc, dont l'organisation, résultat d'une anthropisation de l'espace, organise le paysage et le rend lisible au profit d'un paysage naturel qui serait confus aux yeux du peintre et donc, de ce fait, difficile à lire.

Figure 5: Les peupliers, Paul Cézanne



Musée d'Orsay

Claude Monet s'est aussi inspiré de ces arbres et a peint, en 1890, La série des peupliers (figure 6), qui a connu auprès du grand public un franc succès, ce qui semble témoigner d'une certaine admiration sociétale pour les peupliers à l'époque. Ici, Monet a représenté les mêmes peupliers sur différentes toiles, où seuls les jeux de couleurs et de lumières varient. Les peupliers y sont représentés de manière floue, linéaire et verticale (notamment du point de vue des troncs élancés), et sont mis en opposition, du point de vue de leur forme, à l'horizontalité du cours d'eau qu'ils bordent. L'intérêt de ces toiles est notamment de représenter les reflets des peupliers sur la berge, qui accentue la verticalité des peupliers sur l'ensemble des toiles et permet, ainsi, de les organiser. La combinaison du peuplier et de la berge, associés à des moments différents, mettent en avant des jeux de couleur et de lumière

qui se transcrivent sur l'entièreté des toiles. De ce fait, ce tableau de Claude Monet nous renseigne une fois de plus sur l'attractivité du peuplier d'un point de vue paysager.

Figure 6 : Effet de vente, série des peupliers, Claude Monet



Musée d'Orsay

Si d'un point de vue culturel, les plantations de peupliers et de pins maritimes ne semblent aujourd'hui pas passionner, dans le sens où leurs analyses sont absentes des études et leur principal rôle consiste en la production de bois, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, un arbre comme le peuplier a été, comme nous venons le voir, une source d'inspiration artistique. De ce point de vue, si les peupliers étaient attractifs au sein du paysage pour les peintres, constituant un atout et procurant un certain plaisir à la vue, ne peuvent-ils pas l'être aussi aujourd'hui pour des acteurs récréatifs du territoire ? Autrement dit, ces plantations forestières ne pourraient-elles pas pour ces acteurs représentées un atout sur le paysage, et offrir ainsi des services écosystémiques culturels ? Nous tâcherons de définir les notions évoquées dans la partie suivante.

1.4 Définitions et réflexions sur un ensemble de concepts : services écosystémiques culturels, paysages et représentations

Cette dernière sous-partie de la partie théorique est l'occasion de voir les apports de concepts mobilisés dans les études sur les relations entre les sociétés et la nature et, nécessaires à l'identification de services récréatifs développés sous plantations forestières. Ainsi, nous développerons successivement les concepts de service écosystémique, notamment culturel, de paysage et enfin de représentation.

1.4.1 Les services écosystémiques culturels

Le concept de service écosystémique comporte une pluralité de définitions et permet d'appréhender au mieux les relations Nature/Société. Virginie Maris définit les services écosystémiques comme « un ensemble des bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement d'écosystèmes » (Maris 2014). Cette définition prend donc en compte le terme de service comme impliquant un bénéfice (ou des bénéficiaires), en l'occurrence l'Homme et son bien-être. Ici donc, il est primordial de souligner l'importance de l'Homme dans l'appréciation des services puisque les services écosystémiques existent avec l'Homme contrairement aux fonctions qui existent indépendamment de celui-ci.

Après s'être attaché à définir la notion de services écosystémiques dans sa globalité, il s'agit à présent de développer le concept de services écosystémiques culturels, central à cette étude dans l'appréciation des services récréatifs rendus par les peupleraies et les pineraies. Ainsi, nous retiendrons ici deux définitions. D'abord, les services écosystémiques culturels sont définis comme des « avantages immatériels rendus aux populations par les écosystèmes » (FAO 2021). Une autre définition, plus détaillée, les considère comme les « avantages non matériels que les gens tirent des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, la réflexion, les loisirs et les expériences esthétiques » (Sarukhán and Whyte 2005). Ces deux définitions mettent en avant des bénéfices immatériels qui, de ce fait, ne sont pas mesurables. Du point de vue des espaces forestiers, les services socio-culturels

sont liés au bien-être et à la santé (Keymeulen 2022). Keymeulen (2022) part du postulat que les écosystèmes forestiers peuvent être vecteurs de bien faits du point de vue du bien-être et de la santé, pour trois raisons : l'activité exercée au sein de l'espace forestier (dans le cadre de cette étude, il s'agira d'activités récréatives), également en fonction des caractéristiques de l'espace forestier et, finalement, le rapport entretenu entre l'utilisateur et son espace, notamment du point de vue de la manière dont il perçoit et se représente son espace, mais également des connaissances qu'il a pu engranger autour de celui-ci. Ces services écosystémiques culturels liés à l'espace forestier peuvent s'expliquer par une conjonction de facteurs (urbanisation croissante, précarité des emplois, modifications climatiques) qui ont conduit à une hausse considérable du stress et de l'anxiété au sein de la population mondiale (vecteurs de maladies et de handicaps). Ainsi, la fréquentation des espaces forestiers est vue comme une solution au bien-être des populations, bien-être qui peut être divisé en trois catégories : le bien-être physique (effet positif sur la santé physique), le bien-être mental (jouant sur les émotions) et finalement le bien-être social (vecteur d'interactions entre les individus et, de ce fait, luttant contre l'isolement). Enfin, du point de vue des services écosystémiques culturels, se rapportant au bien-être et à la santé, termes liés, cinq catégories d'activités forestières peuvent-être identifiées (Keymeulen 2022) : il s'agit des thérapies forestières, définies « comme un ensemble de pratiques promouvant la santé humaine », comme les bains de forêt, les activités récréatives, sur lesquelles cette étude est centrée, les activités sportives, culturelles et finalement éducatives.

Au sein des espaces forestiers, d'autres services écosystémiques culturels liés aux activités récréatives (que nous cherchons à interroger) et aux valeurs esthétiques sont identifiés (Keymeulen 2022). Pour une activité comme la randonnée pédestre, Keymulen (2022) met en avant que les services rendus oscillent en fonction des attributs de la forêt (hauteur des arbres, diversité des essences d'arbres, alternance de paysages ouverts, comme les plaines, et fermés comme les forêts...) et de la gestion forestière (principalement du point de vue des caractéristiques des peuplements). Ici, la diversité et l'équilibre entre la présence de feuillus et de résineux sont davantage appréciés par les usagers. Ceux-ci préféreraient les modes de gestion extensive, se rapprochant plus de la « nature » : dans ce contexte, les peupleraies et pineraies, monospécifiques, seraient moins appréciées. Le rapport AGRETA (2020) semble, au regard des chiffres partagés, confirmer ce constat puisque 86% des utilisateurs interrogés

préfèrent une forêt avec des essences variées, et 80% préfèrent la présence de bois mort par rapport à un espace parfaitement entretenu. De ce fait, la place de l'Homme dans la gestion des espaces forestiers doit donc être minimale. Aussi, il convient de prendre en compte dans les préférences un ensemble de facteurs humains, parmi lesquels nous pouvons identifier l'âge, le genre, la catégorie socio-professionnelle, le niveau d'éducation, le contexte géographique et, finalement, des processus cognitifs, c'est-à-dire comment l'individu perçoit et va se représenter l'espace. A cet égard, les préférences des utilisateurs apparaissent comme subjectives et donc peu généralisables.

Néanmoins, les services écosystémiques culturels peuvent être perçus comme négatifs. A cet égard, il convenait d'aborder la notion de *disservice* écosystémique, définie comme les « fonctions et propriétés des écosystèmes qui sont perçues comme négatives pour le bien-être humain, désagréables, nuisibles ou encore indésirables » (Lyytimäki 2014). Parmi les *disservices* identifiés (Keymeulen 2022) et impactant les espaces forestiers, deux nous intéressent particulièrement du point de vue des plantations forestières. Ce sont d'abord, les impacts écologiques, notamment par le remplacement d'espèces indigènes par des espèces dites « exotiques », comme cela a été le cas en France pour le peuplier et le pin maritime, et les impacts esthétiques, où les arbres sont perçus comme un frein à l'appréciation visuelle des espaces forestiers, en raison notamment de leurs modes de plantation. Ainsi, les concepts de services et de *disservices* écosystémiques culturels représentent un apport pour cette étude, dans le sens où cela va nous permettre de mesurer l'impact des plantations de peupliers et de pins maritimes dans le développement d'activités récréatives.

Comme nous venons de le voir, parmi la totalité des facteurs érigés dans le développement d'un bien-être au sein des espaces forestiers, l'esthétisme de ces espaces jouent un rôle important. De ce fait, nous pouvons identifier un lien fort entre les concepts de services écosystémiques culturels et de paysage, que nous allons à présent définir.

1.4.2 Le concept de paysage

Georges Bertrand, auteur fondamental en géographie, a cherché à définir le concept de paysage. Le paysage, en géographie, a longuement été étudié et a été vecteur de débats au sein de la discipline : il s'agit donc d'un concept complexe. Face à cette complexité et à une difficulté de le définir, Georges Bertrand (1978) pose quelques postulats. D'abord, le paysage

« se limite au visible » et découle, de ce fait, de la perception : en ce sens, le paysage « est un objet socialisé, une image, qui n'existe qu'au travers du phénomène physiologique de la perception et d'une interprétation socio-psychologique ». De ce fait, le paysage est un concept subjectif, dans le sens où différents individus n'auront pas les mêmes perceptions du paysage et ne l'interpréteront pas de la même manière. S'il est subjectif, le paysage est également un objet naturel, qui existe indépendamment de celui qui l'observe : en ce sens, il est également objectif. Le paysage est donc un concept entre nature et culture, entre « l'espace et le social ». De plus, Georges Bertrand définit le paysage aussi bien comme un objet que comme un sujet, au sens de l'objectivisme et du subjectivisme. Comme dit précédemment, le paysage est reconnu comme une entité et une réalité naturelle : puisqu'il est réel, il existe indépendamment de son observateur. Néanmoins, le paysage est aussi défini comme un phénomène « culturel », puisque le paysage est dans un premier temps observé, puis interprété : il est donc le résultat d'un processus social, où interviennent des logiques psychologiques, linguistiques, idéologiques, économiques... En conclusion, selon Georges Bertrand (1978), il importe de prendre en compte le paysage comme objet et sujet, comme « réalité écologique et produit social ». De ce fait, le paysage est une notion hybride, terme qui a été défini dans l'introduction, où nature et culture ne peuvent exister indépendamment l'un de l'autre : il est le résultat d'un long processus s'inscrivant dans le temps et dans l'espace. De ce fait, nous pouvons retenir ici la définition d'Amélie Robert (2018) qui englobe les spécificités précédemment décrites et qui définit le paysage comme « une entité spatiale surtout perçue au moyen de la vue, interprétée par l'observateur et constituée d'éléments biotiques, abiotiques et anthropiques qui interagissent et le font évoluer dans le temps et l'espace ». Prendre en compte le paysage dans cette étude s'avère donc être primordial, dans le sens où les individus interprètent le paysage en fonction de leur vécu et affichent leurs préférences : il s'agit donc d'un concept central pour juger de l'appréciation des plantations forestières dans le développement d'activités récréatives. En effet, des préférences peuvent être affichées concernant le paysage puisque, au-delà d'être perçu, il est interprété. Le paysage est l'affaire de chaque individu et groupe social, dans le sens où il est une représentation de l'espace (Donadieu et Périgord 2005). Néanmoins, l'espace évolue au gré des politiques territoriales et le paysage se retrouve modifié. Dans le cadre d'activités récréatives, il sera donc intéressant d'étudier les préférences accordées au paysage, et de les confronter aux représentations associées aux paysages des forêts plantées qui, marquée par

l'intervention de l'Homme, offrirait moins de services en termes d'esthétisme des paysages (Keymeulen 2022). Ici, c'est bien cette interprétation du paysage des forêts plantées par les acteurs récréatifs, qu'elle soit négative ou positive, qui va nous permettre de comprendre si les plantations de peupliers et de pins maritimes peuvent constituer un apport dans le développement d'activités récréatives.

Le paysage « n'est que l'apparence des choses, les mécanismes étant eux invisibles » (Bertrand 1978), ce qui incite à lier les concepts de services écosystémique et de paysage. Ces deux concepts possèdent des similitudes, comme leur pluridisciplinarité, mais également des différences et des limites en termes d'approche (Robert 2018). Les croiser se s'avère être pertinent afin d'apporter une complémentarité et renouveler les approches, en questionnant la nature dans ses relations avec l'Homme, et l'Homme dans sa relation avec l'environnement. Il s'agit donc ici d'étudier les écosystèmes entre eux afin de comprendre les relations qu'entretiennent les sociétés avec leur milieu en même temps que les facteurs anthropiques qui modifient justement ces milieux. Cette approche croisée permet également de réduire les limites du paysage en prenant en compte des facteurs non visibles à l'œil. Dans le cadre de ce travail, il est évidemment primordial d'appréhender les services culturels en même temps que le paysage puisque ces deux concepts constituent le cadre de développement d'activités récréatives. En effet, les plantations forestières peuvent fournir des paysages pittoresques et « naturels » qui offrent des zones de loisirs importantes pour le maintien de la santé mentale et physique et constituent dans le même temps des écosystèmes « naturels » servant de sites pour l'écotourisme, le sport de plein air, les opportunités de tourisme local... (Baral, Guariguata et Keenan 2016). Ici, cela renvoie donc au caractère esthétique des paysages qui va procurer un bien-être physique et moral.

Le concept de paysage s'avère donc être central pour la présente étude puisque questionner les rapports qu'entretiennent les individus avec ce concept peut permettre d'étudier l'intérêt porté aux plantations forestières. Ici, le paysage, « perçue et interprété », découle donc de nos observations, puis de nos représentations.

1.4.3 L'apport des représentations dans l'étude des services récréatifs

Selon Augustin Berque (1994) dans *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, « les sociétés aménagent leur environnement en fonction de l'interprétation qu'elles en font et

vice versa. » (Perigord 1995). Ce constat dressé par Berque justifie l'intérêt d'utiliser les perceptions et représentations géographiques comme facteur de dynamique des territoires forestiers (Dupré 2006). Sophie Dupré (2006) s'attache à définir les représentations comme « la création sociale et/ou individuelle du réel » mais surtout à lier les termes de représentation et de perception. La perception est définie comme étant « une fonction par laquelle l'esprit, le sujet se représente, pose devant lui les objets » ; de ce fait, la représentation découle de nos perceptions. Ici, nous développons la définition d'un type de représentation, à savoir la représentation mentale, qui s'inscrit dans un processus global, c'est-à-dire que l'individu qui se représente l'espace l'interprète en prenant en compte son vécu, ses croyances, ses convictions : en ce sens, les représentations sont le résultat d'une interprétation. Nous retiendrons donc la définition suivante pour définir les représentations, à savoir « un ensemble structuré, fonctionnel et évolutif d'idées, de croyances, d'opinions à l'égard d'un objet ou d'une situation (...) la représentation mentale met en jeu l'histoire de l'individu, son imaginaire, ses références culturelles » et est « donc une composante culturelle » (Le Lay 2015). Prendre en compte nos représentations dans les activités récréatives pratiquées en forêts et dans les plantations forestières s'avère être pertinent puisque la question des représentations a été prépondérante dans le développement de politiques d'aménagement, de par notamment sa richesse d'acteurs, ses fonctions et ses enjeux (Dupré 2006). Du même coup, les représentations influencent le regard porté sur les plantations et jouent ainsi un rôle dans les activités pratiquées. Ce sont donc les représentations qui vont permettre l'appréciation ou non d'un paysage, et l'offre de services écosystémiques culturels. En effet, les représentations témoignent d'une interprétation de l'espace de la part d'une multitude d'acteurs locaux et d'usagers, en fonction encore une fois de leur vécu, qu'il s'agit d'appréhender de manière globale afin de développer des politiques qui répondraient à ces réalités et à ces envies. De la même manière, prendre en compte les représentations s'avère également pertinent puisque, comme dit précédemment, les représentations relatives à la forêt ont évolué avec le temps, ce qui a pour conséquence d'influencer les pratiques au sein de celle-ci. Perçues comme un danger au XIXe siècle dans l'imaginaire collectif français, les revendications écologistes et l'avènement du concept de durabilité ont amené à modifier ces représentations de la forêt, qui est considérée aujourd'hui comme « poumon vert ». (Gagnon 2001). La société française voit ici la nature comme échappatoire aux maux urbains. Cette nature doit être naturelle mais aussi aménagée, ce qui

révèle un certain paradoxe. A la vue des différents propos, il est donc intéressant d'étudier les perceptions et représentations géographiques pour identifier et comprendre surtout les pratiques et les éventuelles activités récréatives. Sophie Dupré (2006) nous propose pour cela une méthode qualitative questionnant les représentations d'acteurs récréatifs forestiers en trois temps. D'abord, l'espace imaginé renseigne les représentations territoriales imaginaires et permet d'identifier les raisons de l'utilisation de ce territoire. Ensuite, l'espace concret permet de cibler l'espace tel qu'il est perçu dans le présent. Dans un troisième temps, l'espace idéal a pour objectif de cerner les perspectives territoriales souhaitées. Cette méthode permet donc la prise en compte des représentations dans l'aménagement souhaité des forêts plantées et nous renseigne sur l'écart entre l'espace souhaité et l'espace tel qu'il a réellement été conçu. Le modèle proposé ici peut-être mobilisé dans cette étude afin de saisir les enjeux territoriaux lié à la participation d'activités récréatives : par exemple, l'augmentation des surfaces de peupleraies et de pins maritimes sur le territoire auraient-elle des incidences sur la pratique d'une activité récréative ?

Ainsi, les trois concepts développés dans cette partie sont corrélés : les services écosystémiques culturels évoquent, entre autres, une valeur esthétique de l'espace, valeur esthétique qui résulte d'une interprétation de l'espace et qui renvoie au concept de paysage. Finalement, comme vu auparavant, le paysage est un sujet, c'est-à-dire qu'il se constitue au regard de son observateur : de ce fait, il découle des représentations de ce dernier. Si cette première partie théorique a permis notamment de mettre en avant les propriétés passées et actuelles de nos objets d'étude, à savoir le peuplier et le pin maritime, il convient à présent de cadrer cette étude d'un point de vue méthodologique : dans une position de chercheur, que voulons-nous montrer exactement ? Plus précisément, la présence de peupleraies et pineraies sur le territoire influence-t-elle le choix des lieux retenus pour les activités récréatives ? Les activités de récréation, renvoyant à l'idée de plaisir, restent larges et il conviendra donc aussi, dans une logique de faisabilité de l'étude, de se centrer sur une seule de ces activités. L'ensemble de ces interrogations et constats seront abordés dans la deuxième partie méthodologique.

Deuxième partie : Méthodologie de l'étude

La méthodologie de recherche est un processus de mise en place d'un ensemble de méthodes et de l'utilisation de plusieurs outils. En l'occurrence, pour notre étude, ils nous ont permis de répondre aux interrogations et hypothèses que nous nous posons. De ce fait, il s'agit ici de détailler les étapes qui ont permis, dans une démarche de chercheur, de réaliser cette étude.

Dans cette deuxième partie, il convenait d'abord de préciser que le présent mémoire s'effectue et prend place au sein d'un programme de recherche, le programme Plantaclim, que nous présenterons à présenter par la suite ; ce programme ayant contribué à poser les jalons et à encadrer cette recherche. Le but de ce mémoire étant, dans un premier temps de démontrer l'existence d'un lien entre la présence d'activités récréatives sous peupleraies ou sous pineraies, nous détaillerons dans un deuxième temps la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG), base de données et outil d'analyse spatiale qui a permis de mettre en relation les plantations de pins maritimes et de peupliers présentes sur le territoire de la région Centre-Val-de Loire et les lieux d'activités récréatives ; et ainsi de sélectionner nos sites d'études. Dans ce cadre, nous avons fait le choix de nous intéresser principalement aux activités de randonnée, en raison notamment du fait que cette activité de récréation est la plus commune et la plus présente au sein des espaces forestiers (Colson et al, 2012). Il conviendra donc, dans une seconde sous-partie, de développer la méthodologie d'enquête, du point de vue des outils utilisés, des individus interrogés et du nombre de randonnées effectuées. Il s'agira dans une troisième sous-partie de s'attarder plus en détail sur cette pratique. D'abord, nous nous intéresserons à l'activité de randonnée en tant que telle puisque nous avons participé à plusieurs randonnées organisées dans la région, qui nous ont permis d'appréhender les enjeux liés à cette activité et d'interroger, sur le terrain, des randonneurs. Dans ce cadre, nous détaillerons par exemple les différents tracés de ces randonnées qui ont été sélectionnés dans une logique spatiale, c'est-à-dire en lien avec la présence sur le territoire de peupliers et de pins maritimes ; nous développerons également des récits de randonnée qui retraceront les étapes et les méthodes ayant permis de prendre part à ces activités. Finalement, nous nous intéresserons de plus près aux randonneurs, à leurs rapports, leurs pratiques, mais également leurs représentations vis-à-vis de leur activité : ainsi, même si cette partie est consacrée principalement à détailler notre méthodologie d'enquête, nous nous attacherons à développer des premiers éléments d'analyse qui feront office de cadre pour présenter les lieux de randonnée et les randonneurs.

2.1 La sélection du terrain d'étude : comment démontrer une corrélation spatiale entre plantations et activités récréatives ?

2.1.1 Présentation du programme de recherche Plantaclim et l'UMR CITERES

Le programme Plantaclim est un projet de recherche interdisciplinaire financé par la région Centre-Val de Loire et porté par l'UMR CITERES, en l'occurrence par Sylvie SERVAIN et Amélie ROBERT. Avant d'en détailler les fonctions et enjeux, il convenait d'abord de présenter l'UMR CITERES.

L'UMR CITERES a pour objectif principal l'analyse des dynamiques spatiales et territoriales des sociétés. En ce sens, c'est une structure s'inscrivant dans une démarche scientifique. Créée le 1^{er} janvier 2004 conjointement par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Tours, l'UMR CITERES s'est développé autour de cinq domaines principaux, à savoir la recherche environnementale, dont laquelle prend place le programme Plantaclim, la recherche urbaine, la recherche patrimoniale (avec l'idée associée de patrimonialisation du territoire et de protection du patrimoine), la recherche sur les rapports aux territoires et, finalement, une recherche sur les processus contemporains ou passés.

L'UMR 7324, organisée sous la tutelle de Nora SEMOUD, est composée de quatre groupes de recherches. Parmi ceux-ci, l'équipe Dynamique et Action Territoriales (DATE) étudie les processus de transformation des milieux naturels et des espaces aménagés, par le biais de diagnostics territoriaux et d'analyses des dynamiques territoriales. Ainsi, on retrouve au sein de cette équipe une forte diversité fonctionnelle, avec la présence d'enseignants-chercheurs en géographie, écologie, sociologie, urbanisme, architecture, mathématique ou encore informatique.

Le programme Plantaclim s'inscrit au sein de cette équipe de recherche en étudiant notamment les dynamiques des paysages et des écosystèmes et, au-delà de cela, des enjeux liés à la prise en compte de données environnementales dans le développement de projets d'emménagements sur le territoire.

Au sein de ce programme, plusieurs partenaires sont identifiés, qu'ils soient académiques (comme par la MSH Val de Loire, l'INRAE s'intéressant aux écosystèmes forestiers, l'UMR 7327 ISTO qui est l'institut des Sciences de la Terre d'Orléans...) ou socio-économiques (nous

pouvons citer entre autres, l'ONF et le CRPF, organismes agissant sur la gestion des forêts publiques et privées ; Duramen association agissant pour la durabilité des espaces forestiers ; le PNR Loire Anjou-Touraine, dans une logique de valorisation et de préservation paysagère ; Peupliers du Centre-Val de Loire ; ou encore la SEPANT, société d'étude spécialisée dans la protection de la nature en Touraine...). A la vue de cette importance des acteurs impliqués, nous constatons bien que ce projet s'inscrit dans la totalité de la région Centre-Val de Loire.

L'objectif de ce projet est de mesurer le rôle que les plantations de peupliers et de pins maritimes ont à jouer à l'avenir, dans le cadre notamment du changement climatique puisque ces plantations séquestrent du dioxyde de carbone et constituent de ce fait sur le territoire des puits de carbone. Considérant qu'elles peuvent avoir des inconvénients, il convient de réfléchir à des solutions pour maximiser les avantages et atténuer ces inconvénients. En ce sens, elles constituent un moyen d'atténuation au changement climatique. Prendre en compte le changement climatique est nécessaire dans la mesure où cela devrait permettre aux peupliers de se maintenir sur le territoire et aux pins maritimes de s'étendre.

Dans le cadre de ce programme, organisé sur la période 2020/2024, plusieurs tâches devront être menées. Une première étape a déjà été réalisée, dressant l'état des lieux actuels de ces plantations sur le territoire. Dans un second temps, sont étudiées les caractéristiques de ces plantations sur les plans environnementaux, économiques et socio-culturels et c'est notamment dans ce dernier point que le présent mémoire s'intègre. Dans cette optique, nous avons décidé de questionner ces plantations sur le plan socio-culturel, en étudiant notamment leurs représentations relatives ainsi qu'en interrogeant l'influence de leur localisation, de leur gestion et de leur exploitation. De ce fait, le programme Plantaclim a constitué la « rampe de lancement de cette étude » et a contribué à nous apporter de premières connaissances et constats relatifs aux peupleraies et pineraies. Finalement, les considérations climatiques s'inscrivant dans le temps et dans l'espace, une troisième partie de ce programme sera vouée à établir des éléments de projection relatifs à ces plantations, notamment du point de vue de désirs sociétaux grandissant, comme le désir de nature, ainsi qu'une préservation des paysages.

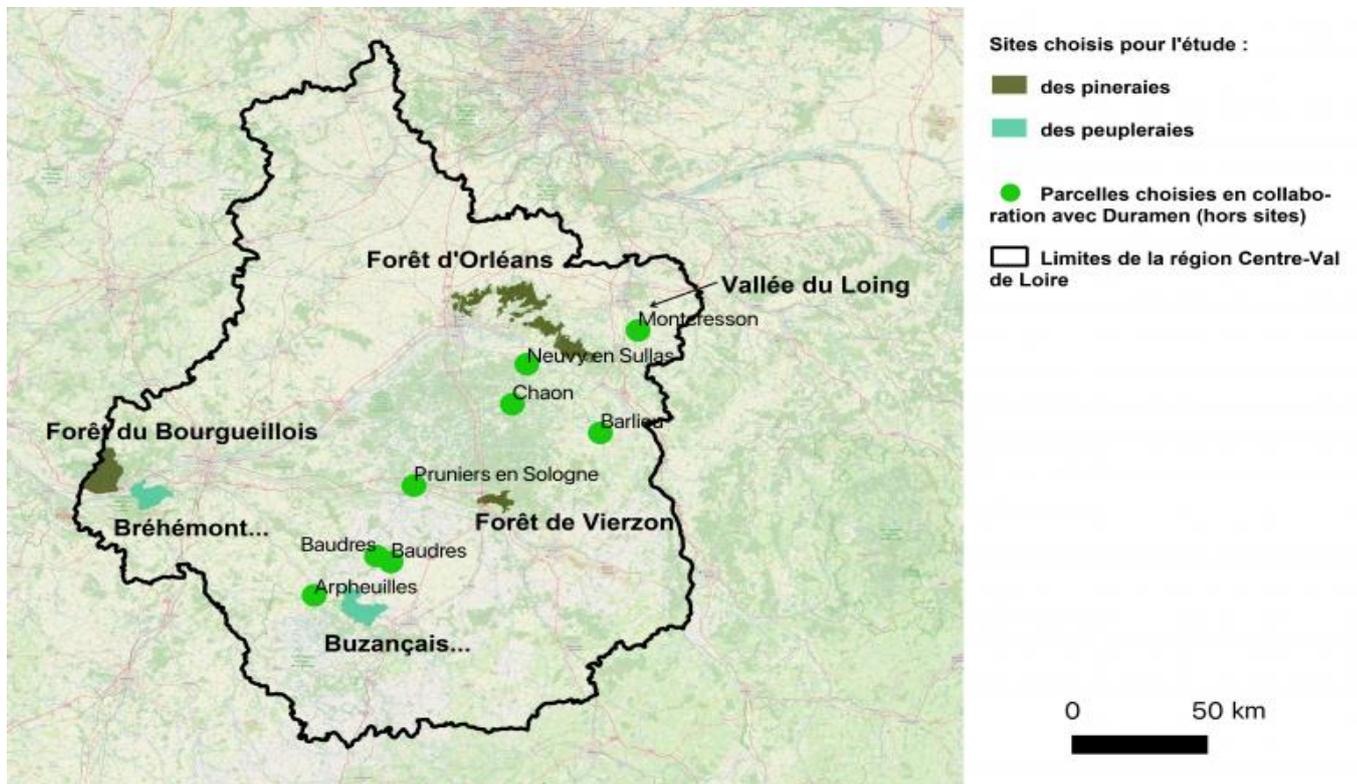
2.1.2 Les sites d'étude du programme Plantaclim

Il paraissait important de rappeler que le programme Plantaclim impose un cadre spatial à notre étude puisqu'il s'effectue en région Centre-Val de Loire où plusieurs sites d'études ont été sélectionnés. Comme vous pouvez le voir sur la carte ci-dessous, trois sites de peupleraies et trois sites de pineraies ont été identifiés dans le cadre du programme. Pour les peupleraies, il s'agit du secteur de Bréhémont dans l'Indre où nous retrouvons les communes de Bréhémont, de Rivarennnes, d'Azay-le-Rideau et de Cheillé, du secteur de Buzançais dans l'Indre où sont localisées les communes de Buzançais, de la Chapelle-Orthemale et de Villedieu-sur-Indre et enfin du secteur de la Vallée du Loing où les communes de Conflans sur Loing, Gy-les-Nonains, Montcresson et Saint-Germain-des-Prés ont été sélectionnées. En ce qui concerne les sites de pineraies, le cas est différent puisque les pins maritimes sont indifférenciables dans les grands massifs forestiers de la région où l'enrésinement est une solution au dépérissement d'essences d'arbres, comme le chêne. De ce fait, les forêts domaniales d'Orléans dans le Loiret et de Vierzon dans le Cher, ainsi que la forêt du Bourgueillois dans l'Indre-et-Loire constituent les sites d'études du programme.

Dans le cadre de mon mémoire et dans une logique de faisabilité, le but ici sera d'étudier l'intérêt de ces sites d'études dans l'offre de services récréatifs afin de procéder à une sélection et constituer nos propres terrains d'études comme nous le verrons par la suite. Néanmoins, il paraissait intéressant ici d'évoquer les sites d'études sélectionnés dans le cadre du programme, puisque ceux-ci n'ont évidemment pas été choisis au hasard : ils répondent à une logique spatiale par rapport à la présence sur le territoire de nos objets d'étude, où le peuplier s'est installé dans les vallées fluviales comme la vallée du Loing ou de l'Indre, profitant de facteurs favorisant son développement au sein de ces espaces comme la déprise agricole. De même, comme vu précédemment, le pin maritime a historiquement été introduit en Sologne, au cours des grandes campagnes de forestation de cette région marécageuse au XIXe. Aujourd'hui, nous le retrouvons également dans les grands massifs forestiers de la région cités auparavant, le pin maritime étant une essence s'implantant sur sol sec et apparaissant de ce fait plus résistant aux aléas climatiques. Le programme Plantaclim, avec l'élaboration de la phase 1 du programme relatif à l'état des lieux des plantations de peupliers et de pins maritimes, nous a donc été d'une grande aide puisqu'il a permis de localiser la place des plantations forestières dans la région. Néanmoins, ces sites ne répondent a priori qu'à la présence et à la localisation de ces objets d'études dans la région Centre-Val de Loire, pas de

leur place par rapport à l'existence et au développement d'activités récréatives : c'est dans ce cadre que le travail de SIG prend son essor

Figure 7 : Cartographie des sites d'étude du programme Plantaclim



Plantaclim, 2020

2.1.3 Le SIG , un outil permettant de questionner la pertinence des sites d'études du programme Plantaclim

L'objectif de cette sous-partie sera de questionner la pertinence des sites d'étude précédemment présentés, au regard de la relation spatiale entre les plantations de peupliers et de pins maritimes avec la présence d'activités récréatives. Il convient alors de conduire une analyse spatiale de ces deux plantations pour identifier les relations spatiales avec la possible présence d'activités récréatives. A l'aide du logiciel QGIS, nous avons mis en place un SIG centré sur la région Centre-Val de Loire. Nous avons, dans un premier temps, téléchargé les données forestières de la région en ne gardant que celles correspondant au peuplier, puis au pin maritime. Ces données correspondent à la deuxième version de la « BD Forêt », base de données relative à l'inventaire des espaces forestiers, publiée en 2018. Cette base de données constitue le référentiel géographique de description des essences forestières : en ce sens, elle

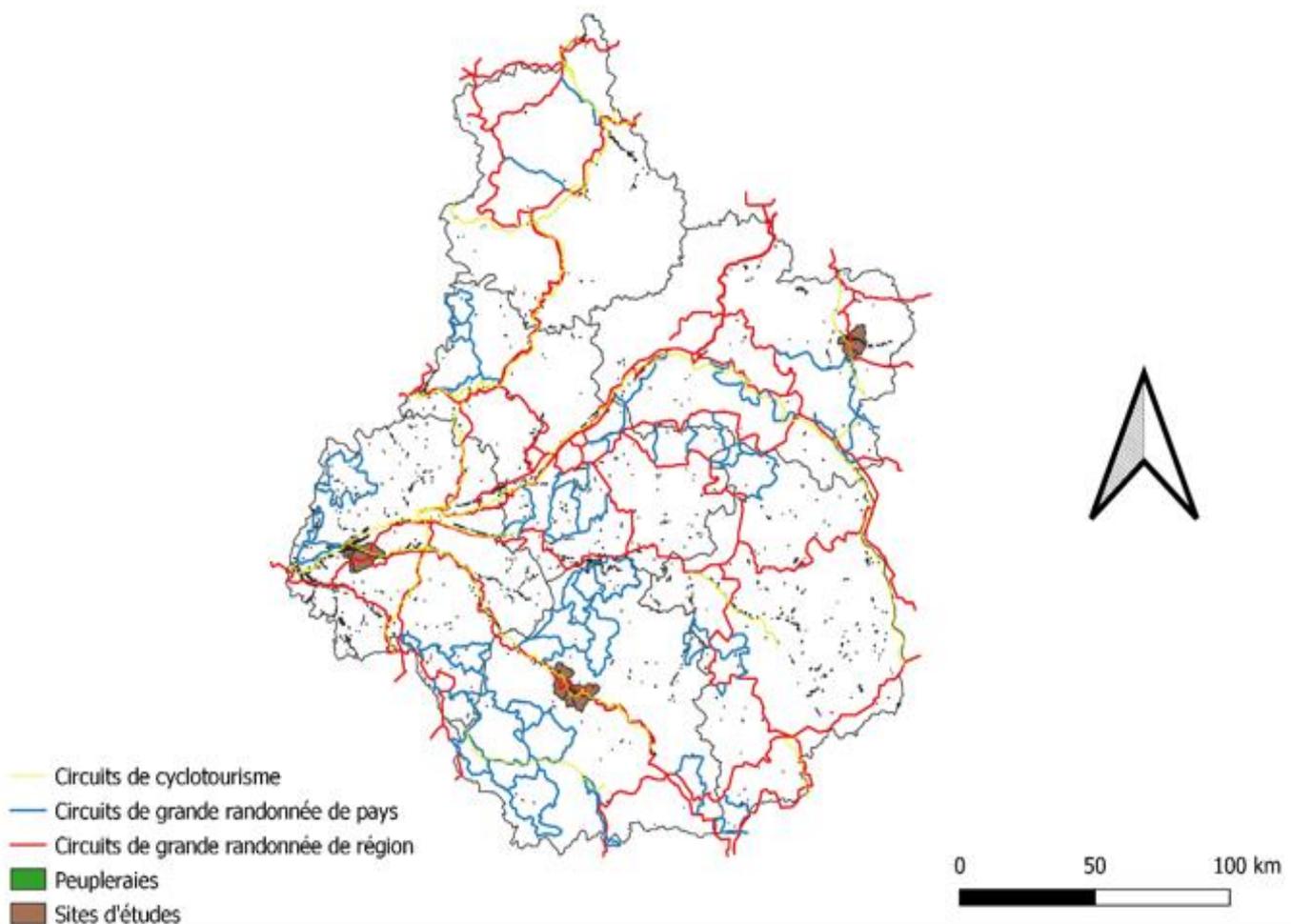
nous permet de pouvoir identifier spatialement seulement les plantations étudiées, à savoir le peuplier et le pin maritime. Cette étape nous a donc permis de localiser ces plantations précisément sur le territoire. Il a fallu, dans un second temps, trouver des données relatives aux activités récréatives conduites sur le territoire régional : nous avons fait le choix de nous centrer sur des données relatives à l'activité de randonnée pédestre, en raison notamment de la popularité de cette activité au sein des espaces forestiers. Les données relatives aux activités de randonnée en région Centre-Val de Loire étant faibles, nous avons fait le choix de vectoriser les sentiers de grande randonnée de région et de pays à partir d'une carte publiée par la fédération de randonnée de la région. Au-delà d'être populaire, l'activité de randonnée est une activité qui s'appuie sur un réseau structuré : une fédération nationale, qui se décline en comités régionaux et départementaux et, localement, en un ensemble de clubs qui doivent se tenir au fait des prérogatives édictées par les structures nationales et régionales. De ce fait, la randonnée est une activité qui bénéficie d'une structure d'encadrement, y compris spatialement, avec des circuits de randonnée bien identifiables. Ceux-ci sont représentés par des tracés linéaires, qui peuvent être localisés. Dans une logique de comparaison, nous avons également décidé de travailler sur des circuits de cyclotourisme. Pour se faire, nous avons téléchargé sur le portail SIG de la région Centre-Val de Loire les différents circuits de cyclotourisme. A noter que la prise en compte des circuits de cyclotourisme s'explique aussi par la facilité, par rapport aux circuits pédestres, d'accéder à des données SIG. Parmi les circuits de cyclotourisme, le circuit de la Loire à Vélo est particulièrement fréquenté et a la particularité de passer à travers des communes d'étude du programme Plantaclim, comme la commune de Bréhémont. Cette sous-partie s'attachera donc à revoir l'ensemble des sites d'études sélectionnés dans le cadre du programme Plantaclim. L'intérêt sera ici, au regard des liens spatiaux observables entre les plantations et les circuits récréatifs étudiés, de filtrer et de sélectionner nos propres sites d'étude. Nous nous attarderons donc sur ceux relatifs aux peupliers, puis ceux marqués par la présence des pins maritimes.

1. Les sites d'étude de peupliers

Sur cette première carte à l'échelle régionale (Figure 8), nous constatons que les peupleraies sont présentes dans l'ensemble des départements de la région Centre-Val de Loire. Néanmoins, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher constituent les deux départements avec le plus de peupleraies ce qui conforte le constat édifié par Paul Arnould (2002) et évoqué

précédemment. Il convient à présent de nous centrer sur les sites d'études du programme afin de juger de leur pertinence. A noter que, comme indiqué sur les légendes des cartes présentées, trois circuits différents de cyclotourisme seront étudiés ; les circuits de grande randonnée (GR), établis par les fédérations et les comités, que nous pouvons diviser en deux catégories : les circuits de pays, en bleu, et de région, en rouge. Aussi, les circuits de cyclotourisme seront identifiables par des figurés linéaires jaunes.

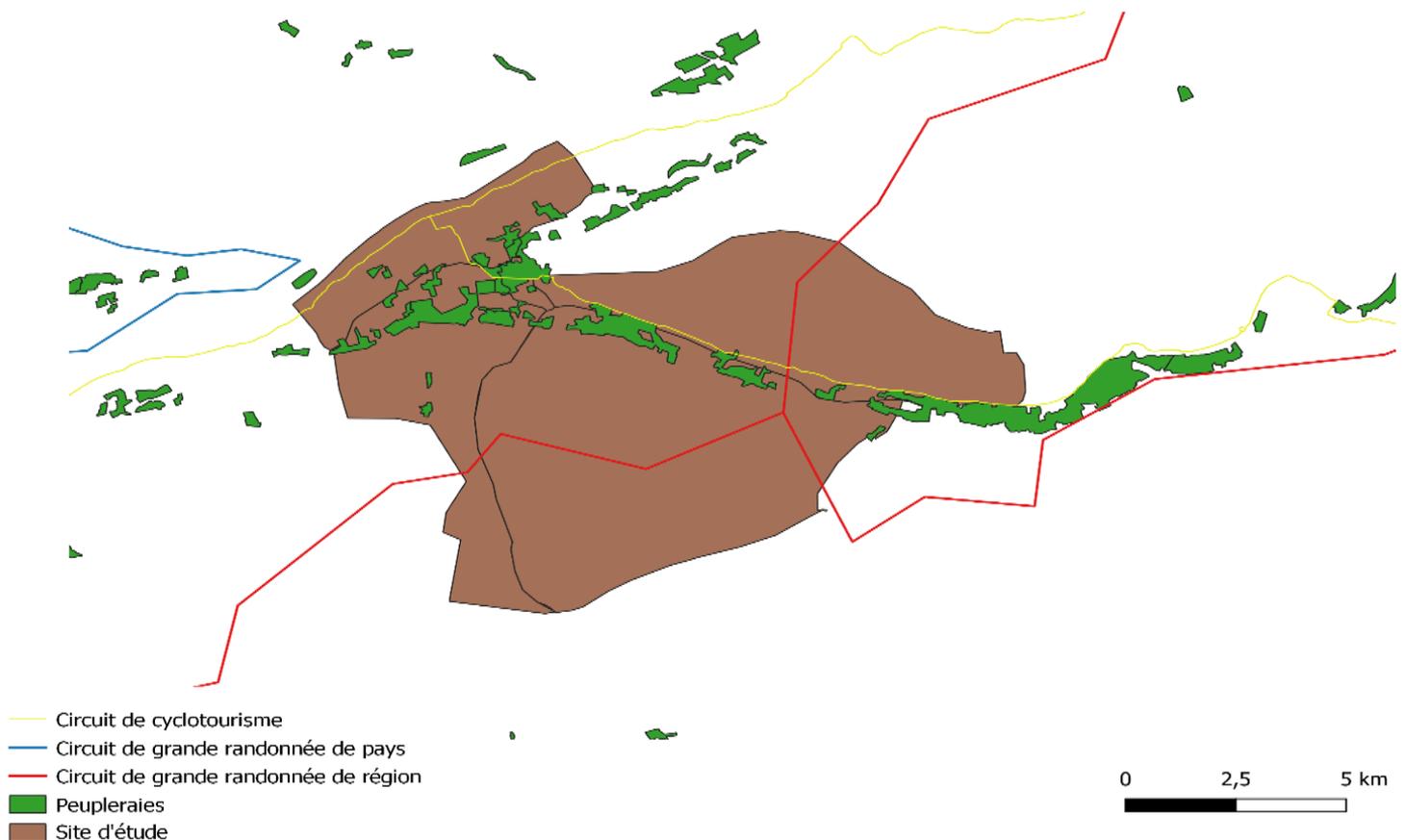
Figure 8 : Localisation des peupleraies et des circuits d'activités récréatives dans la région Centre-Val de Loire



Arthur Charpigny, 2021

Pour le premier site d'étude de peupleraie sélectionné dans le cadre du programme Plantaclim, à savoir le secteur de Bréhémont (Figure 9), nous constatons un lien établi entre la localisation des peupleraies et la présence de circuits récréatifs. Le circuit de cyclotourisme, plus précisément de la Loire à Vélo, longe d'ailleurs les peupleraies sur la totalité du secteur, ce qui conforte l'intérêt d'utiliser ce site pour l'étude de services récréatifs près de peupleraies. Du même coup, un circuit de grande randonnée de région passe également à proximité de peupleraies.

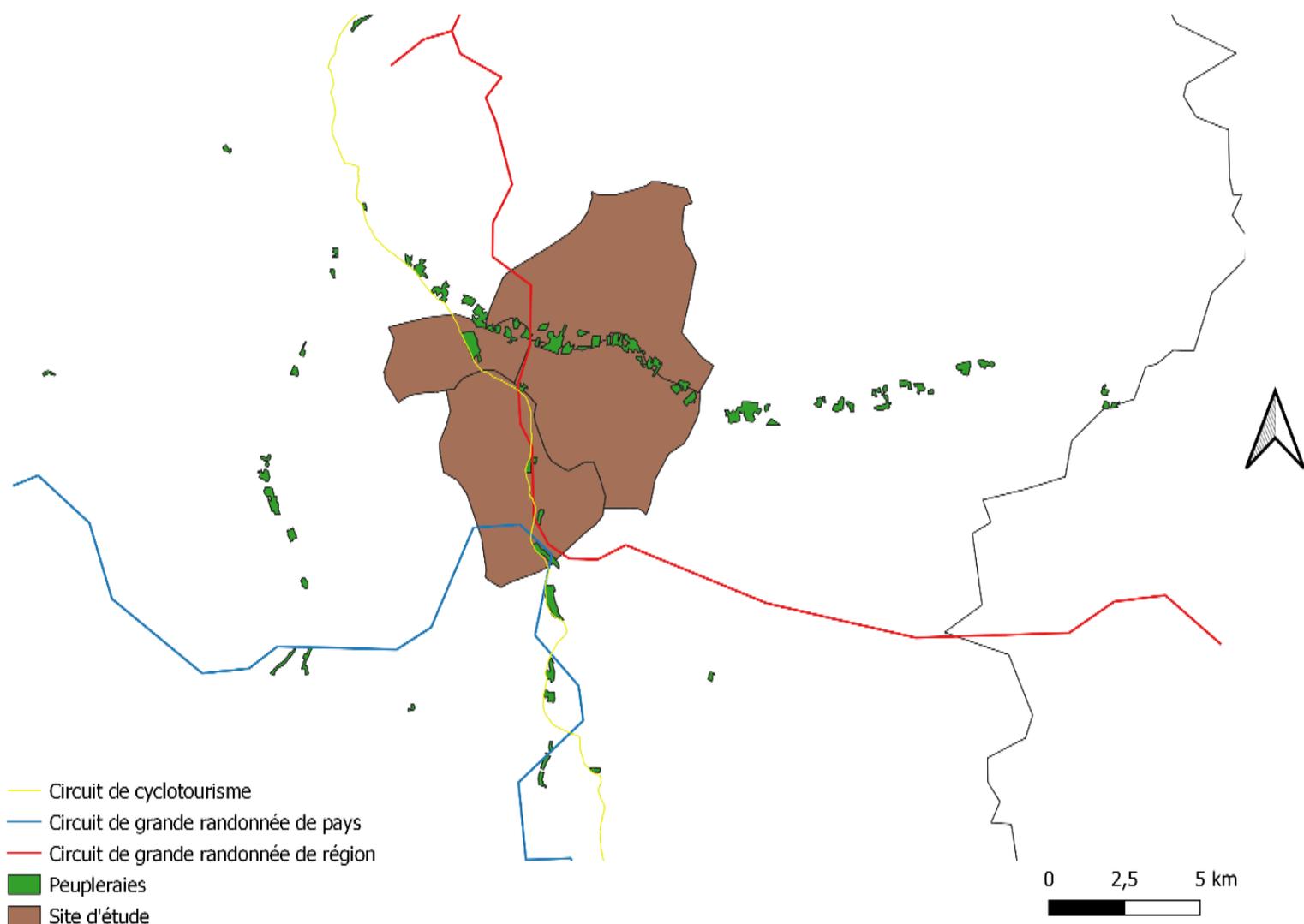
Figure 9 : Localisation des peupleraies et des circuits d'activités récréatives sur le secteur de Bréhémont



Arthur Charpigny, 2021

Nous pouvons faire le même constat pour le secteur de Buzançais (Figure 10) puisqu'ici, les circuits de grande randonnée de région et de cyclotourisme « s'entremêlent » autour des peupleraies. Néanmoins, la pertinence de ce site d'étude apparaît moindre que pour le secteur de Bréhémont puisqu'on constate tout de même qu'une partie importante des peupleraies ne passent pas à travers ou a proximité de l'un des trois circuits.

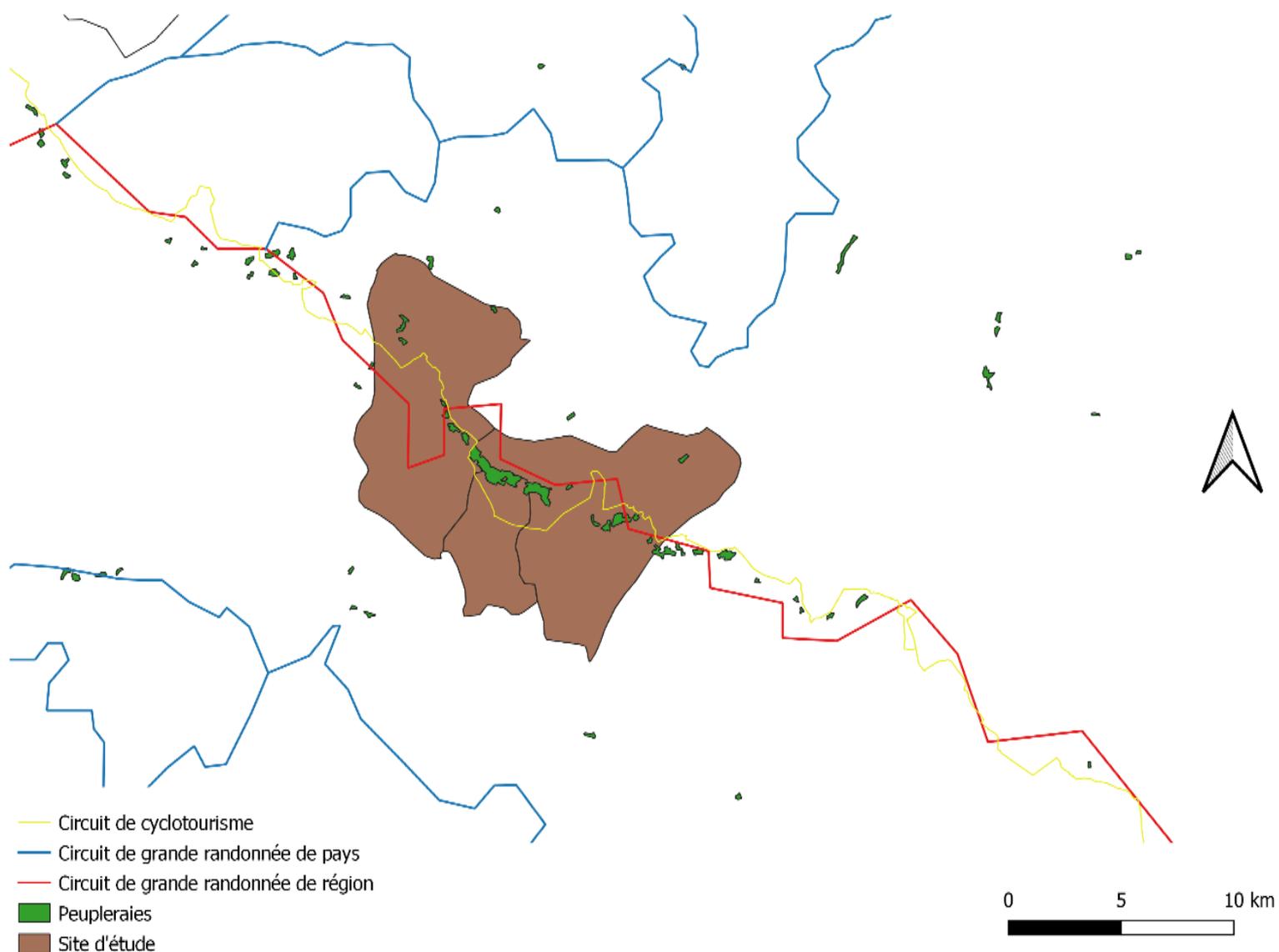
Figure 10 : Localisation des peupleraies et des circuits d'activités récréatives sur le secteur de Buzançais



Arthur Charpigny, 2021

Finalement, le secteur de la vallée du Loing (Figure 11) apparaît tout aussi pertinent que les deux précédents. On constate d'ailleurs ici que les trois circuits récréatifs identifiés passent à travers ou à proximité des peupleraies ; le rapport spatial entre les peupleraies et les activités récréatives est donc ici établi.

Figure 11 : Localisation des peupleraies et des circuits d'activités récréatives sur le secteur de la Vallée du Loing



Arthur Charpigny, 2021

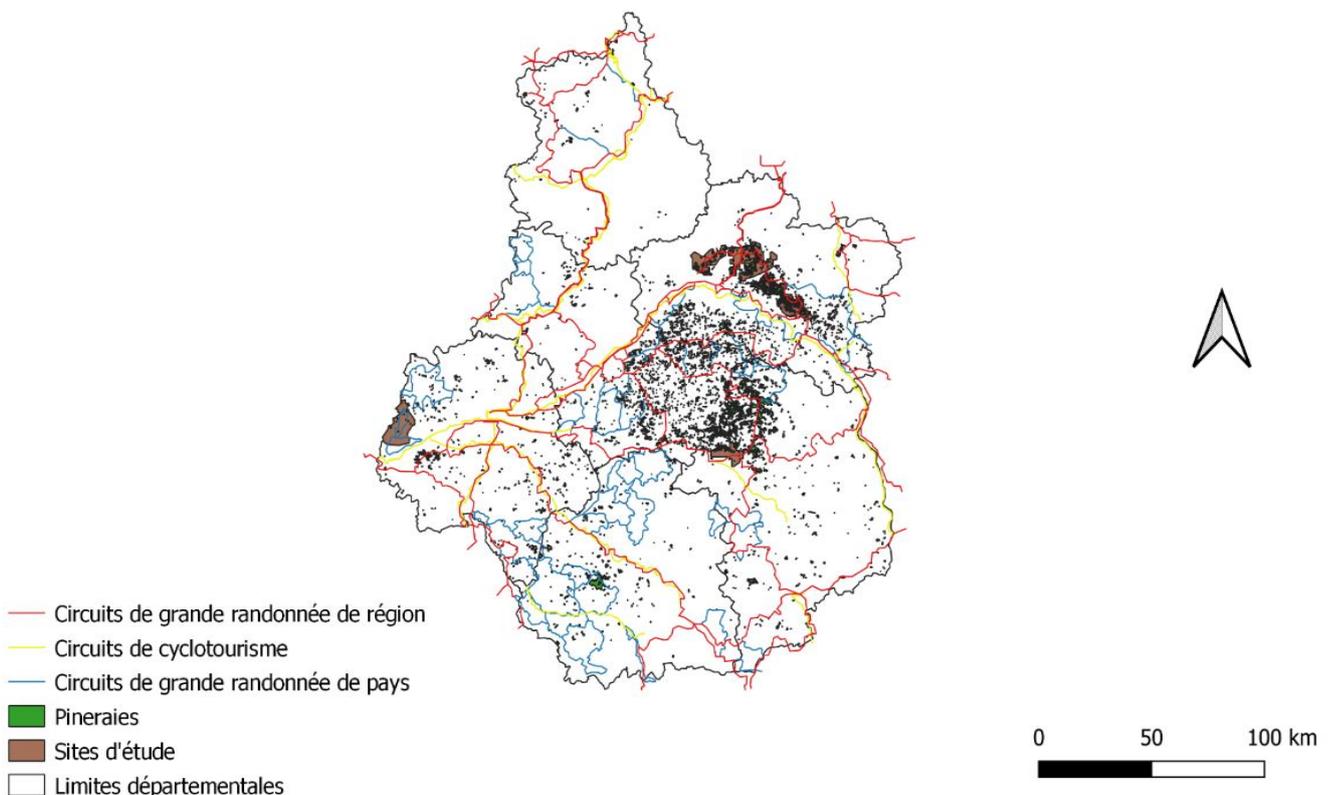
Ainsi, les trois sites d'études sélectionnés dans le cadre du programme Plantaclim s'avèrent tout aussi pertinent pour témoigner de la présence des structures (ici des sentiers balisés) favorisant le développement d'activités récréatives. Nous avons toutefois voulu juger de la place des peupleraies en région Centre-Val de Loire dans le développement d'activités récréatives. Ici, ce début d'analyse peut être considéré comme permettant de mieux connaître notre terrain, en questionnant la présence et l'importance des peupleraies et des plantations de pins maritimes le long de sentiers de randonnées (pédestres et cyclistes). Pour se faire, nous avons, à l'aide du logiciel QGIS, calculer le pourcentage des tronçons traversant des peupleraies par rapport à la distance totale parcourue pour chacun des circuits récréatifs, puis pour l'ensemble de ces circuits. Ainsi, la distance des tronçons traversant des peupleraies correspond à environ 24,592 kilomètres pour les circuits de Grande Randonnée de région sur un total de 2869,327 kilomètres. De ce fait, elle équivaut à 0,9% de la distance totale parcourue par ces circuits. En répétant la même opération avec les circuits de Grande Randonnée de Pays, qui totalisent 1750,748 kilomètres, nous constatons que la distance totale parcourue à travers les peupleraies est de 10,5 kilomètres, ce qui équivaut à un pourcentage de 0,6%. Enfin, le pourcentage total concernant la distance parcourue à travers des peupleraies sur les circuits de cyclotourisme de la région Centre-Val de Loire est de 1,42% (29,384 km sur 2073,783 km). Finalement, si nous voulons pousser l'opération plus loin en calculant la distance totale parcourue à travers des peupleraies (64,476 kilomètres) sur ces trois circuits (6693,858 kilomètres), nous obtenons un pourcentage de 0,96%. On en conclut que le lien entre la présence de peupleraies et, l'activité de randonnée pédestre ou cycliste, est très faible. Ces résultats sont pour autant logiques puisque, comme vu précédemment, la place du peuplier par rapport à la totalité des espaces boisés sur le territoire est faible, et les pourcentages sont similaires : on estimait en effet à l'année 1996 que la surface occupée par les peupleraies était 1,39% de la surface totale boisée (Le Floch et Terrasson 1999). Néanmoins, les données obtenues par analyse spatiale sous SIG correspondent aux distances où les circuits passent à des peupleraies sans considérer les tronçons où elles sont à proximité : de ce fait, elles ne prennent pas en compte le fait que ces peupleraies puissent être visibles au loin, dans les paysages au cours des randonnées.

A présent, il convient de répéter le même processus de recherche en l'appliquant désormais aux différents sites de pineraies sélectionnés dans le cadre du programme Plantaclim.

2. Sites d'étude des pins maritimes

Comme pour les peupleraies, nous avons d'abord décidé d'éditer une carte à l'échelle régionale (figure 12) qui nous permet de localiser les plantations de pins maritimes, les sites d'études du programme Plantaclim ainsi que les trois circuits d'activités récréatives précédemment étudiés. Sur cette première carte donc, une forte concentration de pineraies est identifiable en Sologne qui, comme nous l'avons vu, a connu une campagne d'enrésinement au XIXe siècle (Couderc, 1985). La forêt de Vierzon, au sud de la Sologne, et celle d'Orléans constituent également des espaces où l'enrésinement est important, survenu plus récemment qu'en Sologne. La forêt du Bourgueillois est également boisée de pins maritimes. Les plantations que ces derniers forment sont localisables dans la totalité des départements de la région Centre-Val de Loire. A présent, il convient d'évoquer leurs liens avec les circuits d'activités récréatives, afin de discuter notamment de la pertinence des sites retenus par le programme Plantaclim pour notre étude.

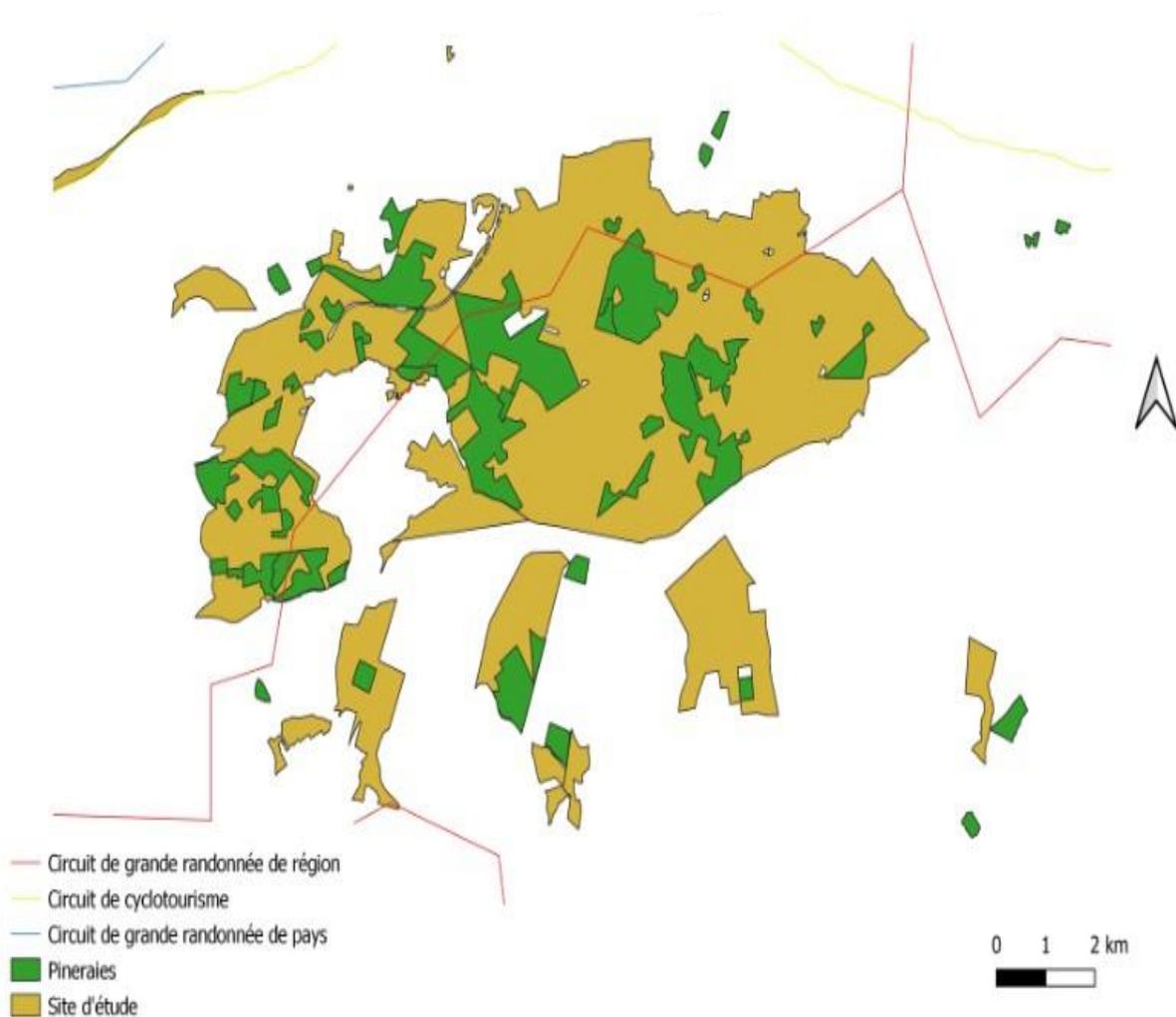
Figure 12 : Localisation des pins maritimes de la région Centre-Val de Loire et des circuits d'activités récréatives



Arthur Charpigny, 2021

Concernant la forêt du Bourgueillois, qui est une forêt majoritairement privée et communale nous constatons que seul le circuit de Grande Randonnée de région la traverse (figure 13). Ainsi, le lien entre activités récréatives et plantations de pins maritimes existe bien ici, mais l'offre récréative, du point de vue de l'activité de randonnée, peut paraître moindre par rapport à d'autres espaces.

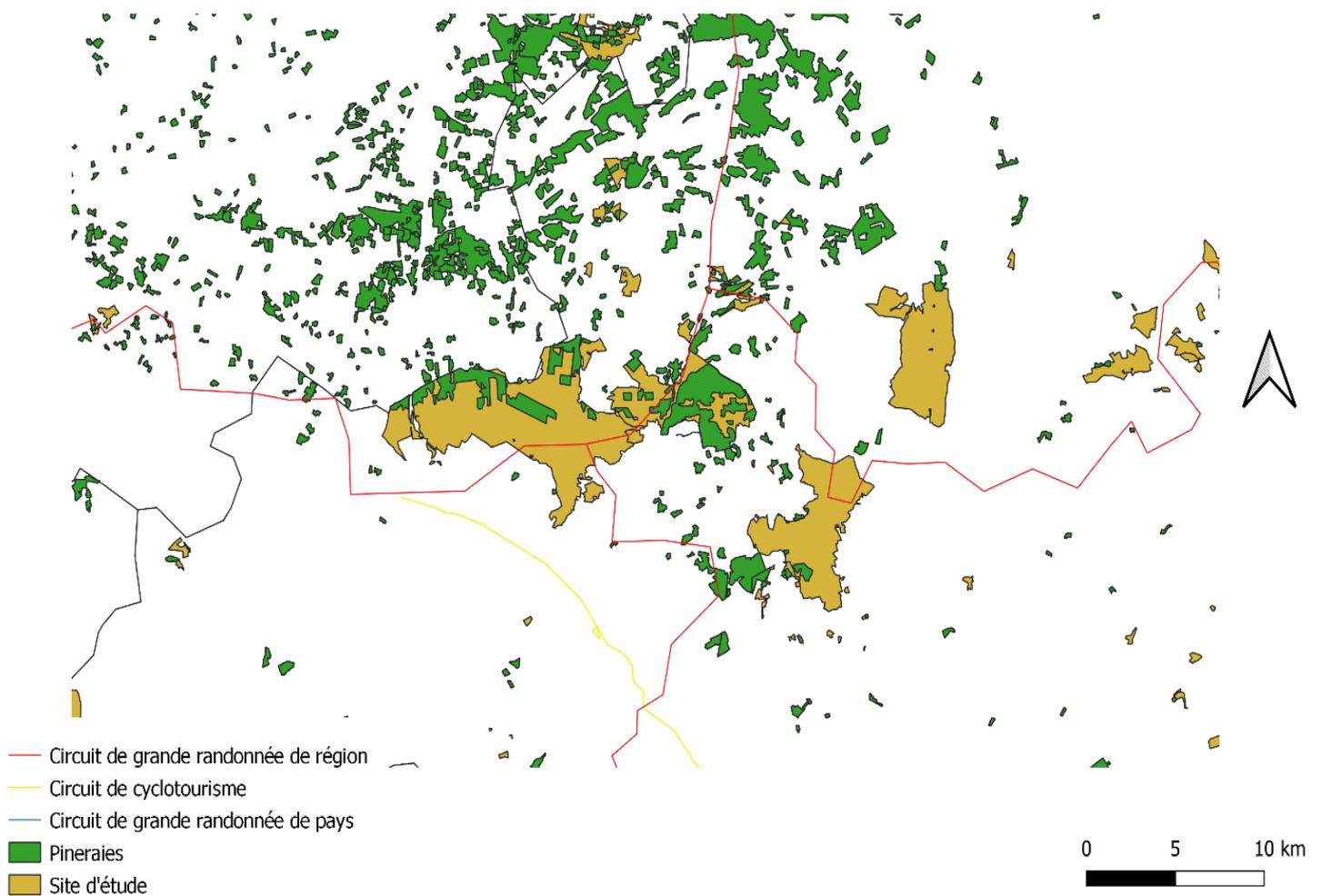
Figure 13 : Localisation des pineraies et des circuits d'activités récréatives en forêt de Bourgueil



Arthur Charpigny, 2021

Concernant la forêt de Vierzon, nous constatons que les plantations de pins maritimes sont majoritairement localisées au nord-ouest de la forêt, et apparaissent de ce fait concentrées de manière homogène (figure 14). Au sein de ces pineraies, les circuits de Grande Randonnée de pays et de région sont identifiables, au contraire du circuit de cyclotourisme qui semble lui « contourner la forêt ».

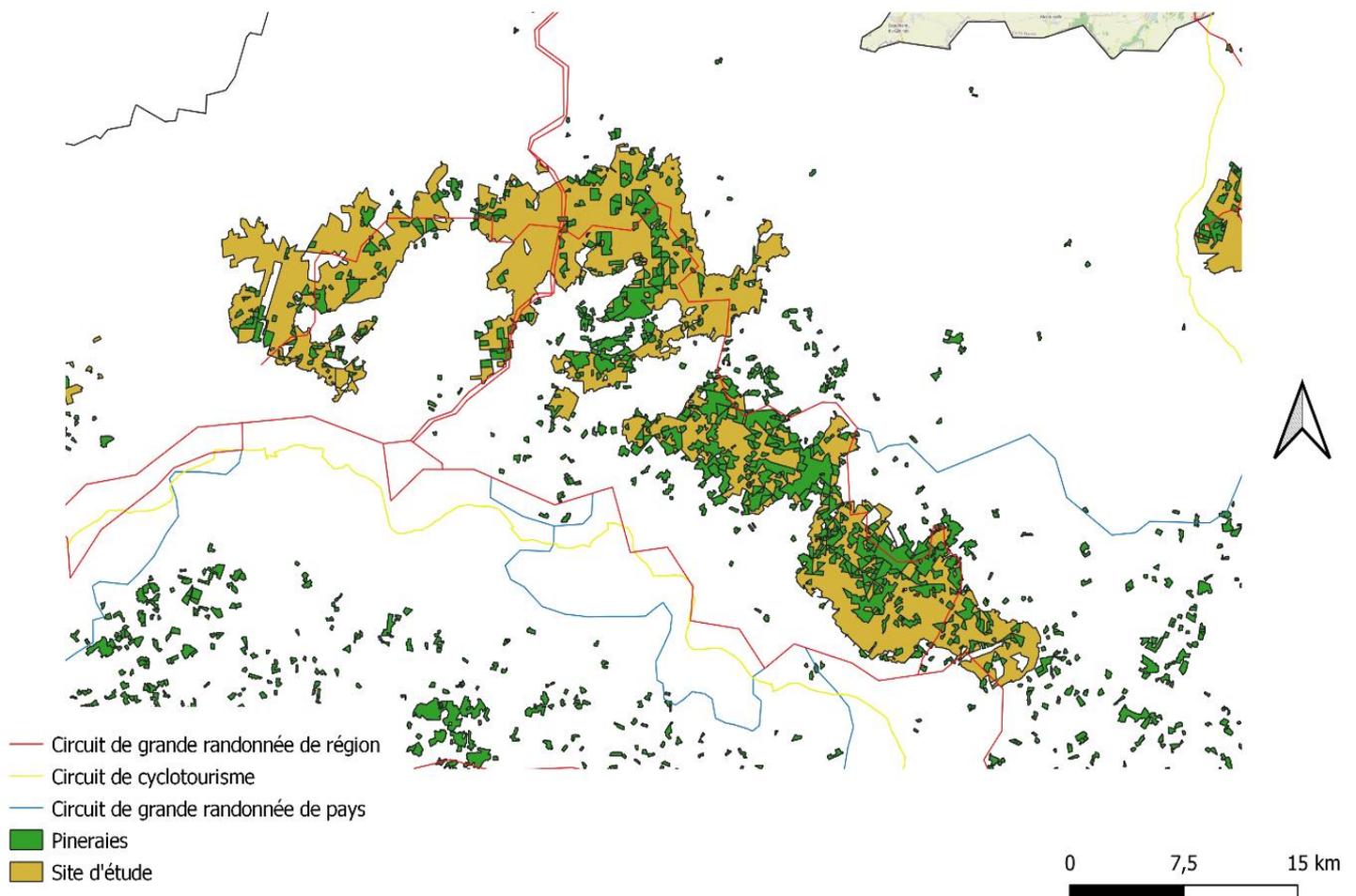
Figure 14 : Localisation des pineraies et des circuits d'activités récréatives en forêt de Vierzon



Arthur Charpigny, 2021

Finalement, pour la forêt d'Orléans, les plantations de pins maritimes occupent une place importante et sont localisables dans l'ensemble de la forêt, d'ouest en est (figure 15). Du point de vue des activités récréatives, le constat est similaire à la forêt de Vierzon puisque les circuits de Grande Randonnée de région et de pays passent et s'entremêlent à travers les pineraies : ici encore, le lien entre le développement de randonnées à proximité de pineraies est édifié. En somme, la présence d'activités récréatives, au-delà des randonnées pédestres et cyclistes, apparaît logique puisque les forêts de Vierzon et d'Orléans sont des forêts domaniales, qui, rappelons-le, ont constitué les premières politiques de développement touristique, du fait notamment de leur publicisation ainsi que de leur proximité aux centres urbains.

Figure 15 : Localisation des pineraies et des circuits d'activités récréatives en forêt d'Orléans



Arthur Charpigny, 2021

Finalement, comme pour les peupleraies, détaillons à présent les taux correspondant à la surface totale des circuits de randonnées parcourus par des pineraies. Concernant les circuits de Grande Randonnée de région, la distance totale parcourue par des pineraies est de 55,613 kilomètres, ce qui constitue 1,9% de la surface totale. Les chiffres sont sensiblement similaires pour les circuits de Grande Randonnée de pays, puisque 1,4 % de ce circuit passe à travers des pineraies. A contrario, concernant les circuits de cyclotourisme, la distance parcourue par les pineraies est de 0,1 %, correspondant à une distance d'environ deux kilomètres. Ainsi, par rapport aux circuits de grande randonnée de pays et de région, la place des pineraies au sein des circuits de cyclotourisme apparaît comme quasi inexistante. De plus, par rapport aux peupleraies, les pineraies semblent occuper une place plus importante sur les circuits de Grande Randonnée de pays et de région (donc pédestre), ce constat pouvant de nouveau s'expliquer par le fait que les pins maritimes sont localisés dans des forêts domaniales (Vierzon et Orléans), qui sont des espaces forestiers particulièrement fréquentés dans le cadre d'activités de tourisme ou de détente.

En conclusion, nous avons détaillé ici une première étape de notre méthodologie d'enquête. Ici, l'élaboration d'un travail de SIG nous a permis non seulement de localiser et d'interroger la place des plantations de peupliers et de pins maritimes au sein de la région, mais également de constater un lien spatial entre la place de nos objets d'études et d'activités récréatives, en l'occurrence l'activité de randonnée représenté par des circuits de Grande Randonnée de région, de pays, et finalement de cyclotourisme. Si la place de ces plantations dans le développement d'activités récréatives est, à la vue des chiffres énoncés, faible, ce constat ne paraît pas pour autant surprenant : les peupleraies et les pineraies apparaissent comme des plantations monospécifiques et développés dans une logique productiviste ; en ce sens, elles ne sont pas vouées à être le cadre d'activités récréatives. Les représentations que les acteurs récréatifs ont de ces plantations confirment-elles ces *a priori* ? Ou, *a contrario*, ces plantations peuvent-elles être associées à des idées de plaisir et de bien-être, en tant qu'espaces de « nature », et constituer en ce sens un atout pour le développement d'activités récréatives ? Pour répondre à ces questions, il convient de préciser notre méthodologie d'enquête vis-à-vis de l'activité de randonnée. En effet, nous avons décidé de participer à des randonnées dans le but de réaliser des entretiens auprès de randonneurs, acteurs récréatifs, et ainsi identifier leurs représentations relatives aux peupleraies et aux plantations de pins maritimes. La partie

suiVante sera donc consacrée à la présentation de cette méthodologie. Précisons également que nous avons cherché à participer à des randonnées à proximité des sites d'étude du programme Plantaclim. En effet, les entretiens réalisés lors des randonnées ont été effectués lors des mois de février et mars, période où les activités récréatives au sein des espaces forestiers ne sont pas les plus développées. Autrement dit, si nous avons cherché au cours de cette première sous-partie à justifier l'intérêt des sites d'étude du programme Plantaclim, c'est ici l'opportunité de participer à des randonnées qui nous a permis de sélectionner nos sites d'étude. De ce fait, nous avons participé à trois randonnées : une dans la vallée du Loing, à proximité de la commune de Montcresson ; une deuxième dans la vallée de l'Indre, plus précisément à Saché ; et finalement une troisième en forêt de Vierzon.

2.2 Une méthodologie riche développée autour de l'activité de randonnée

Dans cette deuxième sous-partie méthodologique, nous allons développer une méthodologie d'enquête liée à une activité récréative, en l'occurrence l'activité de randonnée pédestre. Ici, la participation à des randonnées est considérée comme un outil, c'est-à-dire un moyen par lequel nous pourrions interroger des randonneurs et tenter, de ce fait, de juger de l'acceptation des peupleraies et pineraies dans le développement d'activités récréatives. Aussi, cela nous a permis de réaliser des observations en prenant part à l'activité : c'est ce qu'on appelle des observations participatives. Ce processus méthodologique sera développé dans une première sous-partie. Nous détaillerons ensuite le tracé de nos trois randonnées, avant, dans une troisième sous-partie, de présenter l'ensemble des individus interrogés.

2.2.1 Des apports multiples dans le processus de recherche

La randonnée pédestre s'apparente à une activité de marche, pratiquée dans un cadre sportif (marche rapide) ou récréatif (dans une logique de détente) et qui peut être organisée et structurée autour d'une fédération nationale, de comités régionaux et départementaux et finalement de clubs, établis généralement dans une commune ou un groupement de communes. A noter que, puisque cette activité est organisée, elle se déroule selon une logique collective : les randonneurs constituent un groupe qui se matérialise par l'adhésion à un club ;

de ce fait, la randonnée est une activité sociale. A présent, il convient donc de détailler les apports scientifiques de la participation à des randonnées, ainsi que les méthodes mises en place.

La méthodologie précédemment mise en place a permis d'établir un lien spatial entre l'activité de randonnée et la présence sur le territoire de peupleraies et de pineraies. Partant de ces certitudes, il apparaissait logique d'utiliser l'activité de randonnée comme un moyen de répondre aux hypothèses et interrogations développées, et notamment de savoir si la présence des plantations étudiées impacte la participation à des activités récréatives. Partant de là, la participation à des randonnées a été pensée de manière logique par rapport aux sites d'études présentés précédemment ; l'objectif était de participer à des randonnées organisées à proximité de peupleraies et/ou de pineraies. Dans une position de chercheur, la participation à des randonnées nous offrait la possibilité de réaliser des observations de terrain en même temps que des entretiens avec des randonneurs. Ces observations ont été de natures multiples. Elles ont concerné notamment les peupleraies ou pineraies situées à proximité des sentiers de randonnée, en s'intéressant à leurs modes de gestion et d'exploitation : sont-elles gérées de manière plus extensive, afin de répondre à des logiques de sécurité dans la participation à des randonnées ? Les observations ont aussi porté sur les randonneurs, notamment du point de vue de leur organisation et de leurs observations, réactions, émotions relatives aux paysages, aux peupliers et aux pins maritimes comme à d'autres essences d'arbres, comme le chêne, qui pouvaient nous offrir des éléments de comparaison.

Cette méthodologie centrée sur l'activité de randonnée devait permettre de prendre en compte la diversité des regards et de collecter les différentes représentations relatives aux peupleraies et aux plantations de pins maritimes dans une logique récréative, à une période de l'année (février-mars-avril) où la fréquentation des espaces forestiers par les acteurs est *a priori* moindre qu'à d'autres périodes de l'année. De ce fait, dans cette volonté d'avoir un échantillon important de représentations, collectées si possible sur le terrain, dans le but de généraliser les résultats, la participation à la randonnée constituait un outil intéressant : en effet, selon la taille des clubs, plusieurs dizaines de randonneurs peuvent être présents. La participation à des randonnées représentait ainsi l'option privilégiée pour récolter le plus de données possibles. A noter que nous n'avons pas au cours de ces randonnées interrogé la totalité des randonneurs présents lors des marches. Nous pouvons l'expliquer par le fait que

la durée des entretiens (en moyenne trente minutes à une heure) ne nous a pas permis d'interroger la majorité de randonneurs présents, lors de marches qui ont duré entre deux et trois heures. Du même coup, la sélection des randonneurs à interroger lors des marches a été faite de manière aléatoire : les randonneurs n'ont pas été sélectionnés en amont des randonnées.

La nécessité de participer à des randonnées répondait aussi à une volonté de vivre l'activité de randonnée : s'immiscer comme acteur prenant part activement à la randonnée permettait de mieux cerner les pratiques et représentations du randonneur, notamment du point de vue de ses activités, du paysage, de la nature... Prendre part à des randonnées permettait également d'identifier les paysages rencontrés le long des parcours et de juger de la place des peupliers et des pins maritimes au sein de ceux-ci : c'est ce qu'on appelle l'observation participante. Pour Bastien Soulé (2007), l'observation participante implique une immersion totale du chercheur dans son terrain. Ici l'objectif est de pouvoir vivre la réalité des sujets observés (dans notre cas les randonneurs, les paysages...) dans une situation d'intériorité. En d'autres termes, l'observation participante est un moyen de se procurer des informations inaccessibles. Ainsi, si nous avons interrogé les individus à distance, nous n'aurions pas pu envisager les rapports entretenus entre eux, ou avec leurs espaces.

A noter finalement que nous avons participé à ces randonnées avec un ensemble d'outils méthodologiques. En effet, nous avons défini en amont une grille d'entretien commune à toutes les randonnées, présenté en annexe. Un entretien de recherche est une méthode qualitative, dans le sens où on s'attache à expliquer un phénomène , à lui donner une signification voire un sens (Bioy et al, 2021). Ces entretiens de recherche s'apparentent à des interviews menées dans une démarche scientifique, menée méthodologiquement ; ici avec notre grille d'entretien. Précisons que ces entretiens sont semi-directifs. L'entretien semi-directif est défini comme « un mode d'entretien dans lequel le chercheur amène le répondant à communiquer des informations nombreuses, détaillées et de qualité sur les sujets liés à la recherche, en l'influençant très peu, et donc avec des garanties d'absence de biais (insinuation, directivité) qui vont dans le sens d'une bonne scientificité » (Azioun et Mehdi 2018).

En bref, ont d'abord été collectées des informations relatives aux individus interrogés, notamment du point de vue de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, du genre ou encore

le lieu de résidence, ces facteurs sociaux influençant grandement les représentations relatives aux plantations forestières, notamment dans le cadre d'activités récréatives. Dans un second temps, il s'agissait d'interroger largement les représentations des acteurs, en questionnant leur rapport à la nature, aux paysages, à l'environnement, aux forêts et finalement aux plantations de peupliers et de pins maritimes. L'hypothèse était que les points de vue de l'enquête relatifs aux concepts de nature ou de paysage déterminent les représentations relatives à ces plantations ; cela renvoie à un construit logique et social de l'individu, et il nous paraissait pertinent d'interroger les représentations de façon globale afin de mieux comprendre et appréhender les représentations concernant nos objets d'études. Ce questionnaire a été utilisé dans le cadre de nos randonnées. Il convient néanmoins de préciser que nous l'avons utilisé pour réaliser d'autres entretiens. Nous avons en effet réalisé, au début de l'étude, un entretien exploratoire avec une randonneuse. Cet entretien s'est déroulé par téléphone et nous a permis de développer des réflexions critiques vis-à-vis de notre grille d'entretien. Aussi, puisque nous avons participé à seulement trois randonnées, nous avons décidé, à la vue d'un échantillon restreint, de transmettre ce questionnaire à d'autres randonneurs. La volonté ici était de pouvoir interroger par ces envois des randonneurs pratiquant leur activité à proximité de sites d'études où nous n'avons pas pu nous rendre. Ainsi, trois randonneurs supplémentaires ont pu être interrogés : un pratiquant son activité en forêt d'Orléans, un second à Saint-Nicolas de Bourgueil, commune du Bourgueillois, et un troisième à Cheillé, commune d'étude du programme Plantaclim située dans la vallée de l'Indre.

Nous avons utilisé un dictaphone dans le cadre de ces randonnées, afin d'enregistrer les conversations avec les randonneurs. Cette option nous permettait de nous concentrer sur les propos des randonneurs interrogés et de pouvoir observer l'ensemble des randonneurs présents ; la prise de note ne nous aurait pas permis cette disponibilité du regard et de l'esprit. Cela permettait aussi de retranscrire ensuite avec précision les mots utilisés par les randonneurs, ce qui importait puisque nous interrogeons les représentations : le sens des mots a donc ici une valeur forte, l'enregistrement audio permettant ainsi de garder « intacte » la parole des individus interrogés.

Après avoir détaillé notre méthodologie d'enquête relative à l'activité de randonnée, nous allons à présent détailler les randonnées auxquelles nous avons pris part.

2.2.2 Description des randonnées effectuées

Nous nous attacherons ici à développer la situation et le contexte géographique pour chaque randonnée effectuée.

1) Vierzon (forêt domaniale)

Cette randonnée a été organisée par le club Vierzon Cyclotourisme en forêt de Vierzon, qui constitue l'un de nos sites d'étude. Ainsi, cette randonnée a été sélectionnée dans le but premier d'observer et d'interroger les représentations relatives aux pins maritimes implantés massivement dans cette forêt ; pour autant, les peupliers ne seront pas absents des entretiens. Cette randonnée s'est déroulée au sud de la forêt de Vierzon, en partant du golf de la Picardière, lieu de rendez-vous, au nord-est de la ville de Vierzon (figure ...). Néanmoins, comme cela est constatable sur la figure 16, les plantations de pins maritimes sont surtout localisées au nord et nord-est de la forêt de Vierzon, et seules quelques parcelles sont situées à proximité de l'itinéraire de la randonnée. De ce fait, il a été difficile de pouvoir observer des pins maritimes. La localisation de ces derniers était toutefois connue des randonneurs présents lors de cette randonnée, comme nous le verrons ultérieurement ; en ce sens, la participation à cette randonnée a constitué un intérêt. Cette randonnée s'est principalement déroulée en forêt de Vierzon et de fait, au sein d'espaces forestiers. Cette randonnée s'est principalement déroulée en forêt de Vierzon et de fait, au sein d'espaces forestiers. Néanmoins, nous avons également pu noter la présence de cultures, ou de quelques plaines. Seules deux parcelles de pins maritimes sont visibles sur cette carte : non seulement elles n'ont pas été visibles, mais elles ne sont pas non plus localisées en forêt de Vierzon. Cette randonnée nous a donc permis d'appréhender d'autres essences d'arbres que celles étudiées et éventuellement d'évaluer les rapports entretenus par ce groupe de randonneurs avec celles-ci. L'itinéraire suivi était d'une distance totale de 17 kilomètres et 28 randonneurs étaient présents lors de cette randonnée. Comme nous le verrons par la suite avec la présentation des randonneurs interrogés, seul quatre d'entre eux ont été interrogé lors de cette randonnée.

Figure 16 : Carte contextuel de la randonnée de Vierzon



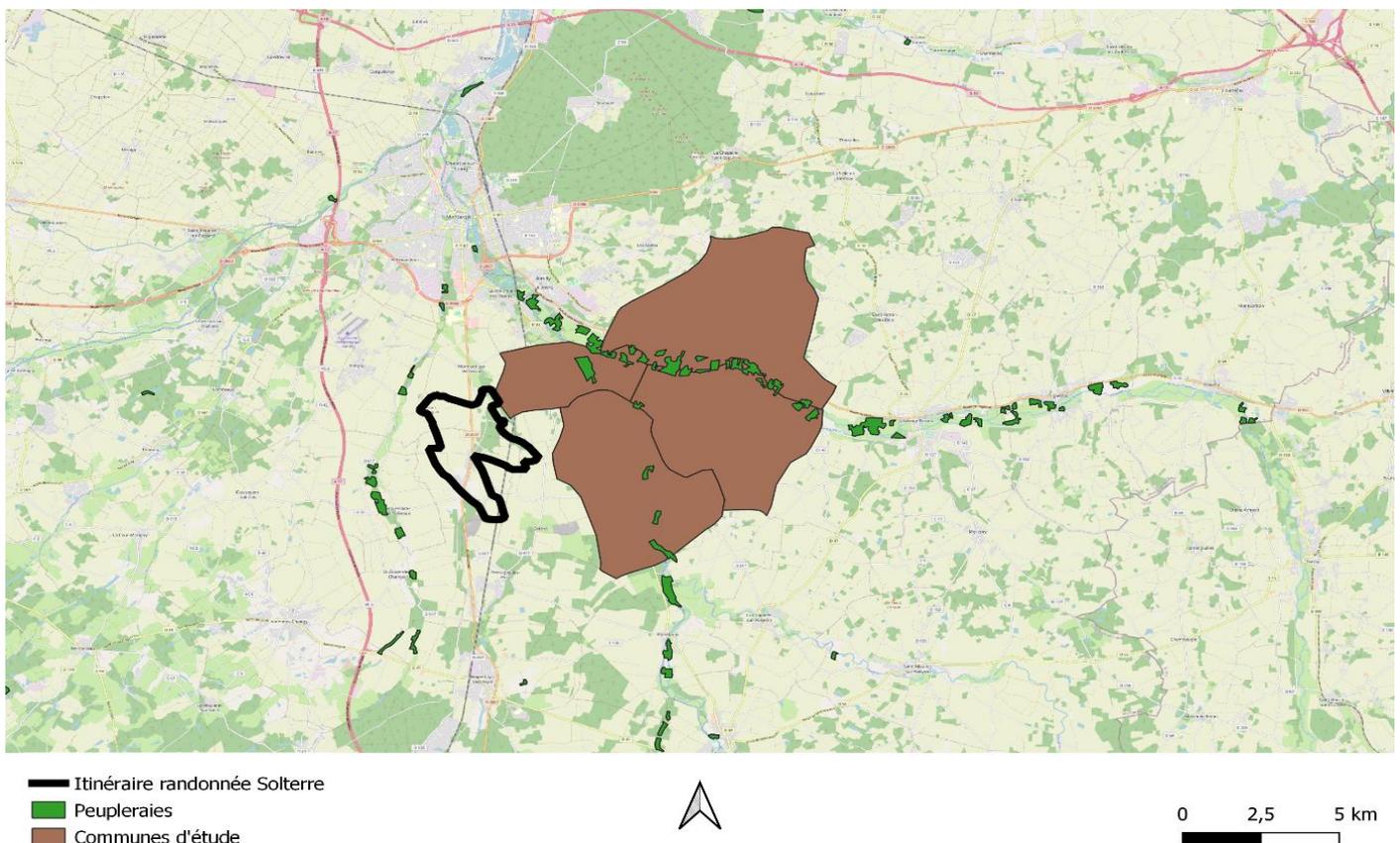
Arthur Charpigny, 2022

2) Solterre (sud de Montcresson)

Cette randonnée a eu lieu à Solterre le 20 février 2022, commune du Loiret qui est localisée au nord de Gien et au sud de Montargis et des communes d'études du programme Plantaclim (Conflang-sur-Loing, Montcresson, Gy-les-Nonains). De ce fait, la commune rurale de Solterre est située dans la vallée du Loing, région où le peuplier s'est implanté massivement sur le territoire (figure 19). Cela a conforté l'intérêt de participer à cette randonnée : si aucune randonnée n'était proposée dans les communes d'études du programme Plantaclim, randonner à Solterre nous a ici permis d'appréhender les rapports entretenus avec les randonneurs. Des peupleraies sont visibles sur les bords du Loing, mais également sur des espaces plus éloignés de la rivière. Certaines de ces peupleraies sont situées à proximité de l'itinéraire emprunté pour cette randonnée, ce qui confirme l'intérêt de participer à cette dernière afin d'appréhender la position des peupleraies sur le territoire par rapport au tracé de randonnée. Par conséquent, le peuplier sera majoritairement étudié ici, les pins maritimes

n'étant concentrés dans le Loiret qu'en forêt d'Orléans. Les questions relatives au pin maritime seront tout de même posées puisque les randonneurs interrogés ont confié apprécier randonner en forêt d'Orléans qui, comme nous venons de le dire, est marquée par la présence du pin maritime. Aussi, une seule randonnée (celle de Vierzon) relative à l'étude des pins maritimes a été effectuée. Face à ce faible chiffre, nous avons voulu aborder la question du pin maritime dans d'autres randonnées, afin de nourrir plus de représentations associées aux pins maritimes. Pour être complet sur le déroulé de cette randonnée, huit randonneurs étaient présents ce qui, à la vue des autres randonnées auxquelles nous avons pris part, est un échantillon relativement faible. Ainsi, la totalité des randonneurs a pu être interrogée. Ici, nous avons réalisé un seul et unique entretien avec les huit randonneurs présents : le groupe était restreint et les individus marchaient ensemble, en ce sens, chacun a voulu répondre aux différentes questions en même temps. Il nous paraissait donc logique de les interroger comme un groupe, et non de manière individuelle.

Figure 17 : Carte de situation de la randonnée de Solterre

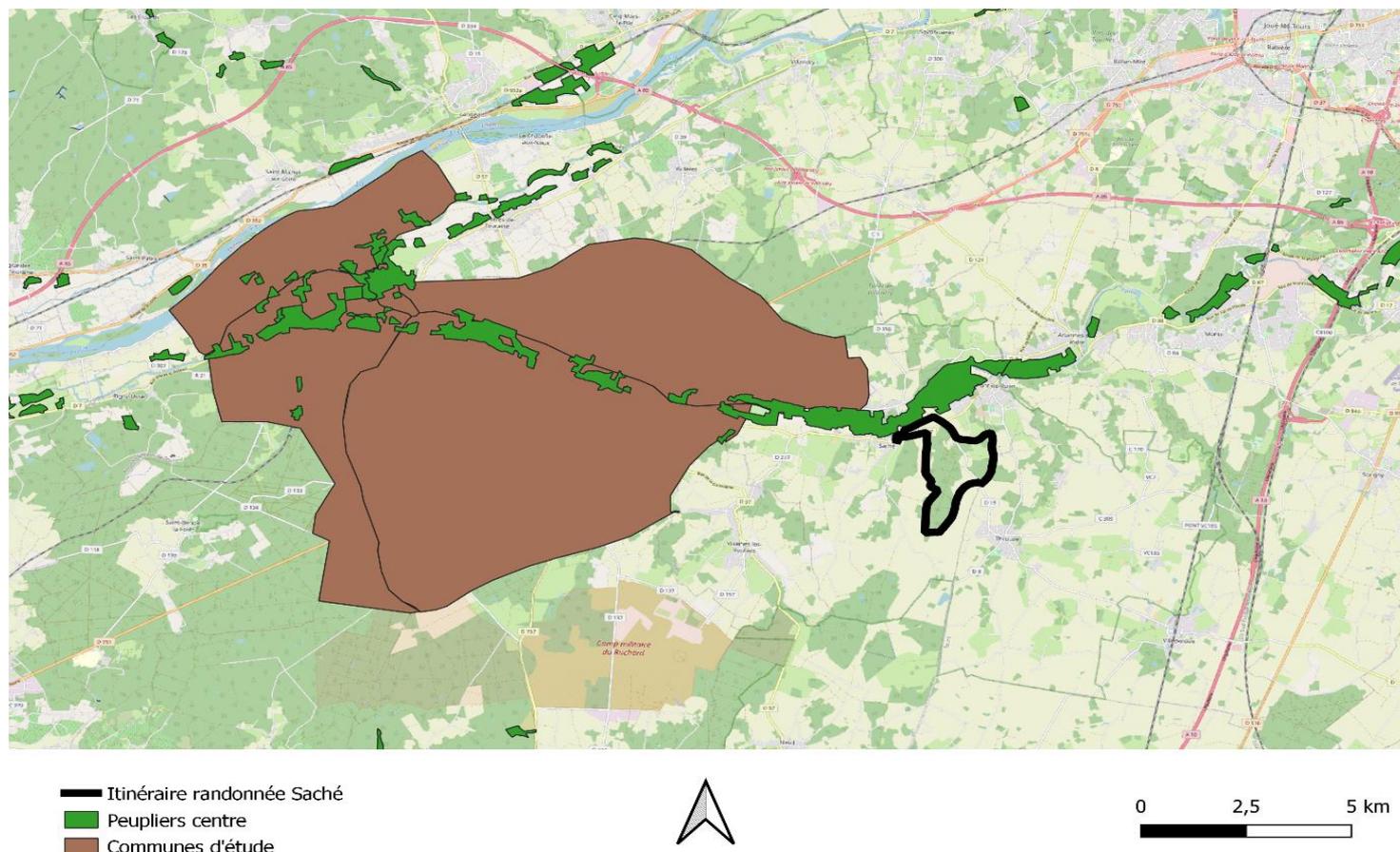


Arthur Charpigny, 2022

3) Saché (Vallée de l'Indre, commune limitrophe de Cheillé)

La randonnée organisée à Saché, commune de l'Indre et Loire située dans la couronne de la métropole tourangelle, et plus précisément dans la vallée de l'Indre, à proximité des sites d'étude de peupleraies du programme Plantaclim (Azay-le-Rideau, Cheillé, Bréhémont, Rivarennnes). Comme pour la randonnée de Solterre, nous n'avons pas eu ici l'opportunité de randonner au sein de ces communes d'étude, dans le sens où aucun club de randonnée d'Indre-et-Loire n'en proposait. Néanmoins, la commune de Saché est limitrophe à la commune de Cheillé et, en ce sens, située dans la vallée de l'Indre. Il est utile de rappeler ici que la vallée de l'Indre est un espace où l'on observe une forte concentration de peupleraies. En ce sens, la commune de Saché apparaissait pertinente, et constituait une opportunité afin d'appréhender les rapports développés par les randonneurs avec ces plantations. On observe au regard de la figure 22 une très forte concentration de peupleraies dans ce secteur, et notamment à proximité de l'itinéraire de la randonnée, la vallée de l'Indre représentant le deuxième espace de concentration de peupliers en région Centre-Val de Loire. Il sera de ce fait plus question du peuplier dans les entretiens réalisés lors de cette randonnée. Aussi, vingt-sept randonneurs étaient présents lors de cette randonnée, où quatre ont pu être interrogés.

Figure 18 : Carte de situation de la randonnée de Saché



Arthur Charpigny, 2022

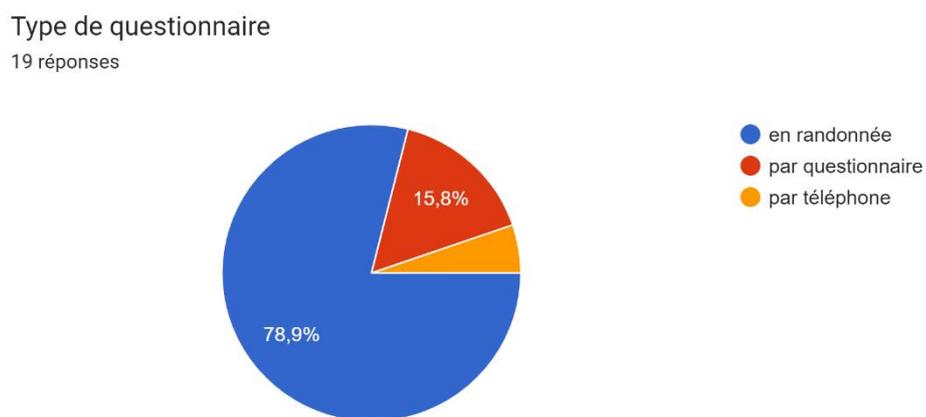
Après s'être penché brièvement sur la mise en contexte et la description des randonnées, il convient à présent dans cette seconde sous-partie méthodologique d'appréhender les différents individus interrogés lors de ces randonnées, mais également par le biais d'envoi de questionnaire (en l'occurrence ma grille d'entretien) et, finalement, d'un échange téléphonique.

2.2.3 Présentations des enquêtés

Nous utiliserons ici un tableau qui récapitulera l'ensembles des randonneurs interrogés. A noter avant de l'introduire que dans notre processus de recherche, nous avons réalisé la majeure partie des entretiens lors des randonnées réalisées. Néanmoins, nous avons au cours de celle-ci dû faire face à des limites. En effet, nous voulions au préalable réaliser quatre

randonnées : deux devaient concerner les sites de peupleraies, et deux autres les sites de pineraies, dans une logique d'équilibre. Néanmoins, faute d'avoir pu prendre part à une randonnée organisée dans le Bourgueillois en raison de conditions météorologiques difficiles, et à la vue d'un temps restreint, nous avons pris la décision d'envoyer un questionnaire à des présidents de club. Ces clubs sont tous situés, comme nous l'avons déjà rappelé, dans des communes d'étude du programme Plantaclim. Néanmoins, nous accorderons plus d'importance aux entretiens réalisés lors des randonnées puisque nous avons ici l'opportunité d'interroger les randonneurs sur les paysages parcourus, que nous avons pu observer dans le même temps. De plus, il convient d'être conscient des limites de l'entretien par réponse écrite, qui ne permet pas de pouvoir appréhender des réponses développées et justifiées, et, du même coup, qui ne nous permet pas en tant que chercheur de pouvoir orienter correctement l'échange. Aussi, comme le montre le graph ci-dessous (figure 19), la majorité des entretiens ont été réalisés lors des randonnées.

Figure 19 : Part des individus interrogés lors de différents types d'entretien



Le tableau ci-dessous identifie les 19 individus interrogés lors de nos différents entretiens. A noter que sont identifiés sur ce tableau le genre, la catégorie socio-professionnelle et le milieu de vie des randonneurs, ces facteurs pouvant jouer un rôle quant aux préférences accordées au paysage, à la nature... (Keymeulen 2022). Ainsi, nous allons détailler à l'aide de graphes la part de chacun des individus interrogés.

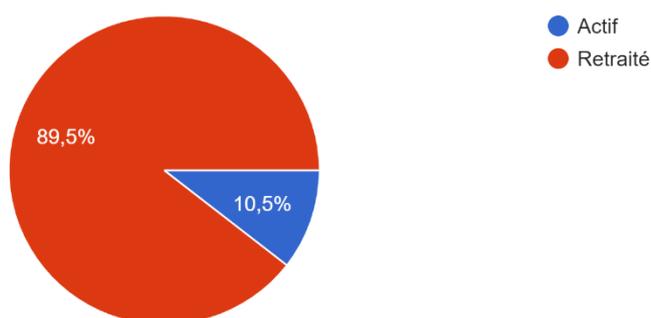
Figure 20 : Tableau présentant les individus interrogés lors de l'étude

	localisation	ID randonneur	genre	CSP	milieu de vie
entretiens randonnée	Vierzon	1	femme	médecin généraliste	urbain
		2	homme	retraité de l'industrie	rural
		3	homme	retraité, président du club de randonnée	urbain
		4	femme	retraîtée, ex infirmière	urbain
	Solterre	5	femme	infirmière	urbain
		6	homme	retraité, ex agriculteur	rural
		7	femme	retraîtée, ex agriculteur	rural
		8	femme	retraîtée, ex médecin	urbain
		9	femme	retraîtée, ex infirmière	urbain
		10	femme	retraîtée, ex professeure	rural
		11	femme	retraîtée, ex éducatrice	rural
Saché	12	femme	retraîtée, ex élèveuse/vigneronne	rural	
	13	homme	retraité, ex apiculteur	rural	
	14	homme	retraité, ex instituteur	rural	
	15	homme	retraité de l'industrie	rural	
questionnaires	Cheillé	16	homme	retraité	rural
	St Nicolas de Bourgueil	17	homme	retraité	urbain
	Orléans	18	homme	retraité de la fonction publique	périurbain
entretien téléphonique	La Riche	19	femme	retraîtée	urbain

Figure 21 : Part des actifs et retraités interrogés

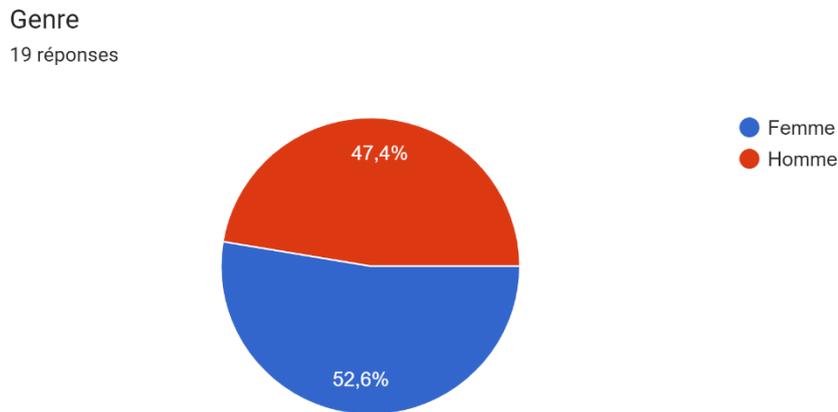
Actif ou retraité

19 réponses



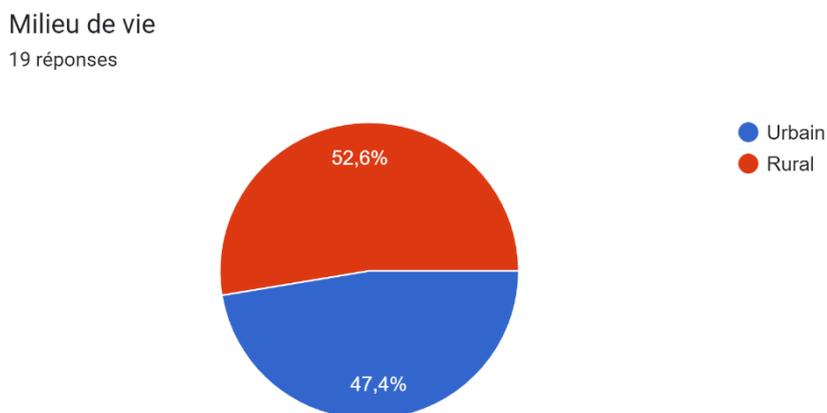
Il est intéressant de constater qu'ici, la majorité des individus interrogés sont retraités : si la randonnée est pratiquée à tout âge, l'implication au sein de clubs est le principal fait des personnes âgées.

Figure 22 : Part des hommes et des femmes interrogés



Concernant le genre, nous pouvons constater que les proportions sont, sans l'avoir cherché, presque équivalentes, puisque nous avons interrogé dix femmes contre neuf hommes.

Figure 23 : Part des individus interrogés vivant en milieu rural ou urbain



Il paraissait également important de détailler les parts relatives au milieu de vie, l'hypothèse étant faite que vivre en ville ou à la campagne peut amener des différences de représentations, associées notamment à la nature. Ici, la part d'urbains apparaît équilibrée par rapport à la part de ruraux.

Cette deuxième sous-partie méthodologique a été l'occasion de développer notre méthodologie de recherche en lien avec l'activité de randonnée, où nous avons pu dans un premier temps énoncer les différentes méthodes et outils nécessaires dans une démarche de recherche. Dans un second temps, nous nous sommes attachés à simplement décrire les randonnées effectuées, et les randonneurs interrogés. Ainsi, nous développerons dans la sous-partie suivante un début d'analyse dans laquelle nous ferons un récit des randonnées effectuées, notamment du point de vue des paysages empruntés ou de l'organisation des randonneurs. Aussi, nous nous attacherons à dresser le portrait des randonneurs interrogés, du point de vue de leur rapport à la nature, au paysage, à l'environnement... Il peut paraître anormal de retrouver des propos analytiques dans une partie a priori méthodologique. Néanmoins, nous faisons ce choix car ces analyses présentent le cadre de notre étude, dans le sens où elles permettent a priori de mieux connaître nos terrains ainsi que nos enquêtés.

2.3 Analyse des randonnées et des rapports entretenus par les randonneurs : un cadre méthodologique

Commençons dans un premier temps par dresser une analyse des randonnées effectuées, dans laquelle nous développerons principalement deux points : les paysages observés ainsi que l'organisation des randonneurs. L'occasion sera ici d'intégrer des photographies prises sur le terrain.

2.3.1 Récit de randonnée

1) Vierzon

La randonnée à laquelle nous avons pu prendre part en forêt de Vierzon n'aurait pas été possible sans, au préalable, une prise de contact avec un club de randonnée. Ici, j'ai pris contact avec le Vierzon Cyclo Tourisme (VTC), le club m'intéressant puisqu'il combine deux activités qui m'intéressent dans le cadre du mémoire : la randonnée pédestre et de cyclotourisme

Du point de vue de leur organisation, les randonneurs observés marchent en ligne, en étant regroupés en petits groupes de deux, trois à quatre personnes. Il est intéressant de constater

que ces petits groupes formés ne sont pas statiques dans le temps, c'est-à-dire que ces groupes changent sans arrêt, un randonneur pouvant aller à l'avant ou à l'arrière de sa position pour discuter avec de nouveaux individus. A ce titre, la randonnée paraît bel et bien être un lieu de sociabilité et de convivialité, où tout le monde semble se connaître et accorder une importance à prendre des nouvelles d'un tel ou d'un tel. Il est important de noter également que même s'ils parlent entre eux, il est très rare de voir un randonneur marcher la tête vers le sol : les randonneurs observent constamment, dans toutes les directions et accordent de ce fait une grande importance à ce qui les entourent. Finalement, j'ajouterai qu'une seule position n'a pas changé, celle du président du club. En effet, il occupe avec sa carte le rôle de guide, et se retrouve, même lorsque nous l'avons interrogé, en première position. Il en va de sa responsabilité.

Il nous paraissait intéressant dans ce récit de randonnée d'évoquer la place des paysages rencontrés. Puisque nous randonnions en forêt de Vierzon, nous avons majoritairement rencontrés des espaces forestiers. La première heure, nous avons investi de grandes allées forestières, aménagées et entretenues, et entourées de part et d'autre par des forêts variées : nous y retrouvons notamment du chêne, du hêtre, du frêne, du bouleau... Passé ce secteur, nous avons ensuite randonné dans des allées plus restreintes, où les espaces forestiers étaient toujours présents mais moins concentrés : à ce moment, le paysage fluctue entre espaces cultivés et forêts. A noter que le pin maritime n'est pas présent dans cette partie de la forêt de Vierzon. Nous nous rendons aussi compte de la présence de plusieurs miradors, ce qui renseigne sur le fait qu'il y a dans cette partie de la forêt domaniale des activités de chasse. A ce moment précis, au loin, quatre sangliers traversent l'allée, sous le regard ébahi des randonneurs. Ils semblent tout particulièrement apprécier la présence d'animaux sauvages sur leur passage, ce qui peut également expliquer le départ matinal de la randonnée. Sur ce secteur, les randonneurs ont également pu apprécier la présence d'un chêne à deux têtes (figure 24) , pour lequel ils ont voués une vraie admiration. Finalement, nous avons aussi pu distinguer un autre type de paysage à la fin de la randonnée, à savoir des allées forestières publiques, moins bien soignées qu'au départ de la randonnée. Ces sentiers se rapprochent d'une sensation de nature, peu anthropisée et plaisant à des randonneurs qui, ponctuellement, s'arrêtent pour observer les éléments autour d'eux.

Ce récit de randonnée a donc été l'occasion de partager une de mes expériences au sein d'une randonnée, en l'occurrence celle de Vierzon. Nous avons notamment tenté d'expliquer nos démarches, d'identifier les paysages appréciés dans le cadre de ces randonnées mais également d'évoquer de premiers constats relatifs aux randonneurs, qui semblent pratiquer leur activité avant tout dans un but social et dans un désir de nature.

Figure 24 : Photographie d'un chêne « à deux têtes » en forêt de Vierzon



Arthur Charpigny, 2022

2) Solterre

Cette randonnée a débuté le dimanche 20 février à 8 h 15. Cette marche a été lieu de rencontres d'espaces diversifiés, partagé principalement entre des espaces forestiers, des espaces cultivés ou en friche et, finalement, des espaces urbanisés (en l'occurrence des villages). Lors des deux premiers kilomètres de randonnée, nous avons principalement rencontré des espaces forestiers aux essences variées, principalement de feuillus, avec la rencontre de hêtre, de bouleau, de frêne, d'acacia mais également de peuplier. A ce moment de la randonnée, les peupliers rencontrés semblaient abandonnés et de ce fait fragile, puisque plusieurs de ces arbres avaient cassés. Aussi, les peupliers n'étaient présents sur le territoire que de manière ponctuelle, peu organisés mais également peu soignés, la nature ayant repris ses droits : on constate alors une forte diversité naturelle au tour des peupliers, notamment en sous-étage, comme de la mousse . Finalement, les peupliers observés au début de la marche étaient implantés autour de zones d'eaux, paysage particulièrement apprécié des randonneurs. Dans un second temps, les espaces parcourus étaient principalement des espaces ouverts, et plus précisément des espaces cultivés, laissant la vue se diriger au loin. Nous avons à ce moment pu observer des peupliers, implantés en ligne au fond des plaines (figure 25). Cette fois-ci, ces peupleraies étaient gérées de manière bien plus intensive : nous pouvons en effet observer des coupes d'éclaircies ainsi qu'une pauvreté du sol en sous-étage. Cette randonnée a donc été l'occasion d'appréhender des peupleraies dans deux types d'espace, à savoir forestier et cultivé, avec des modes de gestion et d'exploitation opposés (les premières étant partiellement ou complètement laissées à l'abandon tandis que les secondes observées étaient parfaitement entretenues).

Figure 25 : Photographie d'une peupleraie dans une plaine à Solterre



Arthur Charpigny, 2022

3) Saché

Le tracé de cette randonnée représente un total de 16,4 kilomètres. Aussi, il est implanté sur un territoire diversifié, puisque nous retrouvons principalement une combinaison entre des espaces forestiers et des espaces cultivés. De ce fait, les espaces rencontrés lors de cette randonnée ont été sensiblement similaire à ceux rencontrés lors de la randonnée de Solterre, notamment d'un point de vue chronologique. En effet, nous avons d'abord investi des espaces forestiers, puis des espaces cultivés et, finalement, des espaces urbanisés. Lors de cette randonnée, nous avons également pu constater une place importante du peuplier dans le paysage, qui était développé exclusivement de manière intensive. Ainsi, nous avons

pu d'abord, au fond des plaines, observer des peupleraies adultes, organisées en ligne. Du même coup, à la fin de cette randonnée, nous sommes passées juste à côté d'une parcelle de jeunes peupleraies, plantées depuis un à deux ans (figure 26). Ainsi, cette randonnée nous a une nouvelle fois permis d'appréhender des peupleraies, notamment de jeunes peupleraies qui nous ont permis, avec les randonneurs, de constater leur organisation dirigée et protégée (par l'Homme), et des peupleraies adultes.

Figure 26 : Photographie d'une jeune peupleraie à Saché



Arthur Charpigny, 2022

Nous avons donc, au cours de cette sous-partie, présenté les apports de la participation aux randonnées, notamment du point de vue de l'observation participante. La participation à des randonnées nous a permis d'interroger des acteurs s'adonnant de cette activité récréative, et de pouvoir percevoir l'importance des plantations de pins maritimes et de peupliers le long des trajets empruntés au cours de ces randonnées, qui ont été sélectionnées à proximité des sites d'études. Il convient maintenant, dans une dernière sous-partie, de nous intéresser au randonneur, acteur récréatif important des espaces forestiers qui, par ses rapports, usages ou représentations, connaît le territoire.

2.3.2 Le randonneur : un acteur social aux préoccupations variées

Intéressons-nous à présent au randonneur, en notamment aux rapports et représentation qui le concerne. Le but ici étant de voir en quoi le randonneur constitue un individu intéressant à interroger dans le cadre de notre étude. Nous verrons dans un premier temps, dans une démarche scientifique, les spécificités du randonneur. Dans un deuxième temps, nous nous attacherons à détailler les représentations de ces randonneurs, associées à leur activité, à la nature, au paysage, à l'environnement... Cette sous-partie constituera comme dit précédemment un début d'analyse. Néanmoins, nous n'aborderons pas ici le cas des plantations forestières, l'hypothèse étant faite que les représentations des randonneurs relatives à la nature, au paysage et à l'environnement impacteront celles relatives aux peupliers et aux pins maritimes.

1) La construction collective et cognitive du randonneur

L'activité de randonnée est corrélée avec l'action de marcher, mais le verbe « randonner » est associé à une activité de loisir, encadré à toute échelle (puisque l'on constate l'existence d'une fédération et de comités qui encadrent à plus petites échelles l'activité, de clubs qui l'encadrent localement...).

Aussi, la randonnée est avant tout basée sur des représentations, notamment une représentation de soi-même qui justifie les raisons et les décisions de randonner, mais également les conditions dans lesquelles la randonnée va se dérouler : on parle ici de la

capacité du randonneur à s'orienter et à s'adapter. Randonner, c'est également se représenter l'espace, l'environnement dans lequel le ou les individus se déplacent. Ainsi, la randonnée permet d'établir un lien entre l'action de marcher et d'observer et celle de penser, voire d'écrire (Monnet 2012). La randonnée est donc ici une activité qui stimule individuellement l'esprit de ceux qui la pratiquent : la randonnée est le théâtre de perceptions et de représentations sensorielles.

Pour Jérôme Monnet (2012), l'ensemble de ces représentations et savoirs constituent ce qu'on appelle le « savoir-marcher », permettant de connaître les besoins de la marche. Le « savoir-marcher », c'est donc la combinaison personnelle d'idées ou de perceptions d'un individu avec les perceptions collectives de la marche. En effet, les notions de collectif et d'entre-soi sont très importantes lorsqu'on parle de randonnée : si des logiques individuelles peuvent être prises en compte, randonner, c'est avant tout le partage d'un processus banal, « marcher », avec d'autres individus, et de se reconnaître en tant que tel. En somme, la randonnée est une activité qui permet de regrouper ses adhérents, à l'image du principe de classe : on a ici l'impression de l'existence en soi, puisque les randonneurs partagent des intérêts communs, et pour soi, puisque cette activité est motivée par des intérêts personnels.

La randonnée est une activité populaire puisque, en 2011, le ministère chargé des sports recensait la marche-loisir (prenant en compte la randonnée, mais aussi la balade ou la promenade) comme la principale activité récréative pratiquée en France, avec environ 36 millions d'individus qui s'y adonnent (*Ibid.*). La popularité de cette activité de loisir s'explique par le fait qu'elle soit accessible (faible coût financier, possibilité de randonner presque partout), qu'elle nécessite un effort physique modéré et étranger, en somme, à l'esprit de compétition. Les motivations des randonneurs sont principalement de trois ordres : sanitaire (puisque randonner, c'est pratiquer une activité physique et en ce sens entretenir le corps et l'esprit), social (par le partage d'une passion commune, lors de randonnées comme dans des cadres extérieurs tels les forums) et esthétique (beauté des paysages...). Dans le cadre de notre étude, ce sont ces motivations du point de vue du paysage qui nous intéressent particulièrement

Ainsi, par ses motivations variées, le randonneur connaît son territoire : l'idée ici est que le randonneur observe beaucoup autour de lui et perçoit, en ce sens, les modifications opérées.

A présent, nous allons nous attacher, au regard de ces constats, à détailler le portrait des randonneurs interrogés, du point de vue de plusieurs facteurs.

2) La randonnée, une activité motivée par des facteurs multiples

Ces derniers propos serviront ici à clore notre partie méthodologique pour décrire, dans une dernière partie, nos résultats. Ainsi, nous proposerons ici des premiers éléments d'analyse, en appuyant dans un premier temps le constat que la randonnée est une activité sociale. Nous verrons ensuite que les randonneurs interrogés accordent une importance notable à la nature, ainsi qu'aux préoccupations environnementales. Notons finalement que les différents arguments développés ont été partagé par la totalité des randonneurs interrogés : en ce sens, ils peuvent être, sous réserve, généralisables.

A) Facteur de sociabilisation

Concernant les motivations à pratiquer la randonnée, l'ensemble des individus interrogés ont accordé une grande importance au fait de se retrouver en groupe. Ainsi, les idées de partage et de convivialité sont largement revenues au cours des entretiens. De ce fait, l'ensemble des randonneurs interrogés et précédemment présentés randonnent en groupe, soit dans le cadre de randonnées organisées, soit en dehors de ces rendez-vous, qui servent par ailleurs parfois de reconnaissances utiles à l'organisation de futures randonnées. L'importance du groupe a été particulièrement soulignée par une randonneuse interrogée lors de la randonnée de Saché. Pour cet individu, qui pratique la randonnée depuis moins de deux ans, cette activité est une activité collective, qui ne pourrait pas, selon elle, être pratiquée seule. Ainsi, la convivialité et le caractère social de cette activité récréative semble constituer un atout majeur à la participation de randonnées. Au-delà, l'intérêt semble aussi de pouvoir créer un groupe connu, à retrouver chaque semaine lors des marches. La randonnée peut constituer également une solution pour sortir de l'isolement social, pour des individus à la retraite qui ne travaillent plus. C'est le cas d'un randonneur interrogé aussi lors de la randonnée, avouant être plutôt solitaire et développant de ce fait une volonté de toujours randonner en groupe : ici, la randonnée est donc vectrice de liens sociaux. Ces représentations relatives au caractère social ont été également partagé par des randonneurs lors d'autres randonnées. Ainsi, une randonneuse interrogée à Vierzon avoua qu'elle randonne pour « être avec les autres » ; pour

elle, il paraît inconcevable de pratiquer l'activité seule. De ce fait, la notion de « collectif » semble profondément liée à la randonnée, ce qui confirme le constat édifié par Monnet (2012). Ici, la randonnée est donc avant tout un objet social, lieu de rencontre entre des individus qui partagent des intérêts communs, que ce soit du point de vue des relations à la nature, au paysage ou à l'environnement. En ce sens, la COVID a de nombreuses fois été évoquée de manière négative par ces randonneurs. En effet, l'épidémie a provoqué un arrêt total de l'activité pendant un peu moins de deux ans, ce qui a contribué à rompre brutalement les liens développés entre les randonneurs au sein des clubs. Les randonneurs sont apparus marqués par cette période, même si elle a également renforcé la nécessité pour ces individus de randonner, notamment d'un point de vue social. Après les confinements, les randonneurs ont été autorisés à reprendre leur activité, mais avec des restrictions : la participation devait se faire avec un masque, en respectant une distance de sécurité, et les ravitaillements ou autres types de rassemblement étaient interdits. La reprise de l'activité sous ces conditions a été difficile pour les randonneurs interrogés, qui avouaient vouloir simplement marcher avec leurs pairs, sans restriction. Ainsi, certains ont préféré arrêter, durant cette période, leur activité. Notons que le caractère social des randonnées est favorisé par les clubs qui les organisent. Les randonnées s'effectuent alors à proximité du lieu où le club est établi et le but recherché est non seulement de réunir un nombre important d'adhérents et de les « fidéliser », mais aussi afin de répondre à des logiques de solidarité : les randonneurs ne partent pas en totale autonomie, chacun est responsable de « l'autre ». C'est donc bien cette idée de partage qui est la plus à même de décrire la randonnée pratiquée en club, où convivialité et bonne humeur priment : la sociabilité du groupe est garante du bon déroulé de la randonnée, autant que les paysages. Là, un intérêt particulier est accordé à la nature.

B) Un intérêt fort accordé aux paysages naturels

Chez les randonneurs interrogés, l'autre facteur principal identifié comme une motivation à la pratique de l'activité est un désir d'être proche de la nature. En effet, les randonneurs interrogés accordent une importance considérable à la nature et plus précisément à une nature diversifiée. Le terme de « diversité » est en effet revenu à de nombreuses reprises, notamment pour parler du paysage ou des espaces forestiers. Ainsi, le randonneur 8, interrogé lors de la randonnée de Solterre, a estimé qu'il était « primordial » en tant que randonneur « de retrouver de la diversité dans le paysage, il ne faut pas que ça soit trop

monotone ». Si ce constat souligne le besoin et la recherche d'une diversité dans le cadre de randonnées, le terme utilisé de « monotone » nous intéresse dans le sens où il a été fortement utilisé pour décrire les peupleraies dans les années 1990. Partant de ce constat, nous pouvons imaginer que les représentations de ce randonneur pourraient l'amener à être opposés aux plantations de peupliers et de pins maritimes. Cette recherche de diversité est prise en compte dans la construction des itinéraires. En effet, ceux-ci sont construits de manière à répondre à une diversité, diversité en termes de paysages, mais également de patrimoines (naturels, culturels et bâtis notamment). Les responsables des clubs rencontrés ont aussi appuyé la volonté de pratiquer, à raison d'une à deux fois par an, des randonnées dans d'autres régions, à la recherche de nouveaux paysages : encore une fois, ce constat témoigne de l'importance accordée à la diversité des espaces rencontrés.

Si la diversité des espaces prime, cela n'empêche pas les randonneurs d'identifier des préférences, relatives notamment aux espaces forestiers. Ainsi, bon nombre de randonneurs ont accordé une préférence pour les feuillus, qui laissent pour certains d'entre eux le sentiment que les « arbres communiquent », comme pour le randonneur 15. Ici, nous voyons bien l'influence des représentations qui résultent d'une interprétation du réel et de ce qui nous entoure : dans ce cas, l'idée d'une nature personnifiée est véhiculée. Pour le randonneur 12, les forêts de feuillus sont les espaces qui se rapprochent le plus de l'idée de nature, puisque ce sont des espaces qui captivent les sens et les représentations en raison « des sons et des couleurs associés qui sont ressourçantes », constituant en outre un bienfait physique comme mental. La randonneuse 4 confirme cette idée : pour elle aussi, la forêt de feuillus captivent ses sens, du fait d'un mode de gestion et d'exploitation qui favoriserait la méditation. Un jeu de lumière, entre les prismes du soleil et les branches/feuilles, et des sons associés, comme des chants d'oiseaux, témoignant d'une diversité faunistique, sont détaillés et appréciés par cet individu. L'idée est que les forêts de feuillus accueilleraient plus de diversités et seraient, en ce sens, vectrices d'émotions. Cette préférence affichée pour les forêts de feuillus se traduit dans l'identification par les randonneurs d'essences d'arbres marquants, qui sont principalement des essences de feuillus : le chêne, le hêtre, le bouleau, l'acacia ou encore l'orme sont majoritairement revenus. Un des randonneurs interrogés a avoué apprécier particulièrement les forêts de feuillus en raison de leur longue histoire, comme c'est le cas pour les chênes ou les châtaigniers, parfois vieux « de 10 à 12 siècles ». En

fait, pour ce randonneur, les forêts témoignent d'une histoire qu'ils nous transmettent : pour lui, le randonneur est donc un témoin de l'évolution et un récepteur d'émotions.

Le désir d'une proximité à la nature et au paysage naturel peut également se traduire, au-delà des mots prononcés, par l'attitude des randonneurs. En effet, bien qu'ils parlent entre eux, les randonneurs interrogés observent sans cesse le paysage. L'un d'eux nous a par exemple confié que, de son point de vue, randonner « c'est avant tout de ne jamais regarder ses pieds, sinon on n'est pas à même d'observer l'extraordinaire de ce qui nous entoure ». Cette phrase illustre parfaitement les liens entretenus entre les randonneurs et leur environnement qui, de manière imagée, consomme le paysage naturel en le regardant. De ce fait, les espaces forestiers, et ici majoritairement de feuillus, semblent jouer un rôle prépondérant dans l'offre de services socio-culturels. En effet, ils contribuent, d'après les randonneurs interrogés, à la garantie de leur bien-être physique et moral et à l'esthétique (dans le sens de beauté) du paysage. Il sera donc intéressant de se demander si les peupliers, peu cités dans les essences de feuillus identifiées et rencontrées sur le territoire, et le pin maritime, essence résineuse, sont vecteurs des mêmes offres en termes de services socio-culturels.

En plus d'une attention particulière portée aux paysages naturels, les randonneurs interrogés accordent une importance tout aussi notable aux préoccupations environnementales.

C) Une sensibilité environnementale notable

Le désir d'être proche de la nature, « d'être en phase avec ce qui nous entoure » pour le randonneur 12, témoigne d'une importance accordée à l'environnement chez l'ensemble des randonneurs interrogés. En effet, si les forêts de feuillus sont le témoin d'une longue histoire, le dépérissement actuel de certaines essences, comme le chêne, sont remarquées sur le territoire. Ainsi, si le paysage forestier témoigne d'une histoire, il est aussi le reflet des maux de notre société : ici, le paysage et son évolution est un révélateur du changement climatique et il importe de le prendre en compte pour « évoluer ». Au-delà, les randonneurs interrogés voient dans les espaces forestiers une solution au changement climatique. En effet, ceux-ci ont mis en avant les propriétés des arbres, peu importe leur nature, permettant de constituer sur le territoire des stocks de carbone. Pour illustrer ce constat, nous retiendrons les propos d'une randonneuse, confiant les paroles de sa grand-mère : « plante un arbre aujourd'hui, pour que demain ton enfant se réjouisse de son ombre ». Ici, nous constatons une idée de

vitalité associée aux essences d'arbres, qui jouent donc un rôle primordial d'un point de vue écologique. Pour certains, les arbres constituent une solution à d'autres problèmes non résolus (ou seulement partiellement), comme l'utilisation du plastique. Le rôle des arbres comme « stock » de carbone notamment a des répercussions personnelles sur ces randonneurs, dans le sens où cela contribue à améliorer l'air qu'ils respirent et donc leur santé. En effet, à l'heure d'une pollution de l'air accrue, notamment dans les villes, et d'une urbanisation croissante, l'activité de randonnée semble être une solution au bien-être corporel et physique. Une randonneuse appuie ce constat et révèle avoir eu une prise de conscience des maux de notre société en pratiquant la randonnée ; elle fait part de sa volonté, « avec l'âge », de pratiquer une activité physique dans des espaces sains. Finalement, nous ajouterons, en nous fondant sur nos observations réalisées sur le terrain, que l'empreinte environnementale est une donnée prise en compte par les randonneurs, et notamment dans le déroulé des randonnées. Par exemple, l'ensemble des clubs et membres interrogés préconisent le co-voiturage pour se rendre au point de départ des randonnées. Ainsi, des logiques sociales et environnementales sous-tendent les randonnées ; ceux qui s'y adonnent y accordent une grande importance.

En conclusion de cette 2^e partie , les éléments qui y ont été présentés nous amènent à dresser plusieurs constats, notamment sur les rapports entretenus par les randonneurs avec leur espace. Ainsi, la randonnée est avant tout une activité sociale, qui rassemble un groupe partageant des intérêts personnels et collectifs et donc, en ce sens, communs. La motivation des randonneurs s'explique aussi par un désir global d'être proche de la nature, dans une démarche écologique. Cette nature se matérialise principalement par des forêts de feuillus. Le contact avec ces espaces forestiers est vecteur d'un bien-être physique et moral et, en ce sens, dans le cadre de randonnées, les espaces forestiers fournissent des services écosystémiques culturels non mesurables. A présent, il convient donc de nous intéresser, dans une troisième partie, aux plantations de peupliers et de pins maritimes, et aux services culturels qu'ils sont susceptibles de fournir. Les constats précédemment évoqués nous amènent à l'élaboration de plusieurs hypothèses, qu'il s'agira de confirmer ou d'infirmier. D'abord, les modes d'organisation et d'exploitation de ces plantations ont tendance à « dénaturer » les peupleraies et les pineraies, puisqu'elles sont gérées de manière homogène (dans le sens où elles n'accueillent aucune diversité en termes d'essence d'arbres : ce sont des

peuplements monospécifiques), et elles impacteraient en ce sens le paysage. De ce fait, les représentations des différents acteurs récréatifs peuvent encore être négatives à l'heure actuelle. Néanmoins, il convient de nuancer cette première hypothèse puisque les controverses relatives notamment aux peupliers ont été prépondérantes au cours des années 1990 et se sont largement atténuées depuis. Sachant que les représentations découlent du contexte vécu, il paraît cohérent de penser que les oppositions se soient largement atténuées. Dans le même sens, les préoccupations environnementales étant prépondérante chez les individus interrogés, le rôle joué par ces plantations sur le plan environnemental peut constituer un atout et, là encore, contribuer à atténuer les controverses. Finalement, nous ajouterons que l'implantation géographique des acteurs a également un rôle à jouer dans l'acceptation sur le territoire du peuplier ou du pin maritime. En effet, ces plantations ont été introduites de manière inégale sur le territoire : en ce sens, elles peuvent être plus représentatives du territoire et de son histoire dans certains secteurs que dans d'autres. Dès lors, constaterons-nous une différence de représentations relatives aux peupleraies et aux pineraies en fonction du facteur géographique ?

Troisième partie : Analyse des représentations
relatives à l'acceptation des plantations de
peupliers et de pins maritimes dans le
développement d'activités récréatives

Les entretiens réalisés ont révélé une certaine diversité de points de vue, que nous allons détailler. Néanmoins, nous pouvons généraliser, avec réserve à la vue du faible échantillon d'enquêtés, certains propos, dans le sens où ils sont revenus à plusieurs reprises dans les témoignages des enquêtés. Ainsi, nous verrons dans un premier temps que les plantations de peupliers et de pins maritimes ont, du point de vue des représentations, un impact relativement négatif sur le paysage. Nous constaterons en effet que les oppositions relatives aux peupliers et aux pins maritimes, prépondérantes dans les années 1990, sont toujours présentes chez certains randonneurs. Pour d'autres, ces plantations ne passionnent pas, mais ne dérangent pas non plus : en ce sens, elles semblent les laisser indifférents. Néanmoins, nous verrons, dans un deuxième temps, que les propriétés environnementales des peupliers et des pins maritimes peuvent constituer un facteur favorable. Aussi, dans un troisième temps, nous constaterons que ces représentations peuvent varier en fonction du contexte géographique et historique des territoires. Finalement, nous mettrons en comparaison les données récoltées. D'abord, nous comparerons les représentations des randonneurs avec une autre activité récréative, à savoir l'activité de chasse, choix que nous justifierons par la suite. Nous prendrons en compte aussi les représentations liées à une autre essence d'arbre, à savoir le chêne, arbre historique et constitutif du patrimoine naturel français, qui a inspiré les individus interrogés.

3.1 Peupliers et pins maritimes : quelles réalités paysagères ?

Cette première sous-partie est l'occasion de nous intéresser aux représentations liées à l'impact des peupliers et des pins maritimes sur le paysage, plus précisément à la beauté du paysage, afin de déterminer si ces plantations peuvent fournir des services écosystémiques culturels. En effet, nous avons vu que l'esthétisme paysager joue un rôle considérable dans la fourniture de services immatériels, et de ce fait non-mesurables, comme le bien-être (source). Pour se faire, nous questionnerons d'abord la présence ou non de nos objets d'étude sur le territoire. Dans un second temps, nous constaterons que, pour un nombre important de randonneurs, les peupliers et les pins maritimes ont un impact négatif sur le paysage, au point de le « dénaturer ». Néanmoins, nous verrons que ces plantations peuvent également être appréciées pour leurs apports sur le plan paysager.

3.1.1 Une identification contrastée des peupliers et des pins maritimes

Une des questions de notre guide d'entretien était vouée à interroger les randonneurs sur la vue, le long du trajet, de peupliers et de pins maritimes, et connaître ainsi leur capacité d'identification de ces espèces. Cela nous permettait de juger de l'importance accordée à ces arbres plantés

Les randonneurs interrogés à Solterre, site consacré à l'étude des peupleraies, ont facilement et rapidement identifié la présence en « abondance » de peupliers. En revanche, pour ce qui est du pin maritime, aucun des sept randonneurs présents ne l'ont identifié dans le secteur de marche, comme dans le département du Loiret. Les randonneurs m'ont par exemple parlé de la présence du pin sylvestre, qu'ils auraient pu confondre avec le pin maritime. En effet, on constate au cours de cet entretien, comme d'autres, que le pin maritime est associé, d'après les propos recueillis, au pin et même plus largement aux résineux. Ainsi, sa spécificité n'est pas remarquée et, de ce fait, les représentations développées peuvent être davantage associées aux espèces de résineux dans leur ensemble qu'au seul pin maritime. Nous pouvons souligner aussi que le pin maritime n'est pas identifié en tant que tel, en raison de son origine géographique. En effet, au-delà d'être originaire des Landes, le pin maritime est, pour les enquêtés, constitutif du paysage landais. En ce sens, il apparaît logique que ces randonneurs ne l'identifient pas sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, bien qu'ils randonnent également en forêt d'Orléans.

Globalement, pour l'ensemble des randonnées, le peuplier a retenu plus l'attention des randonneurs que le pin maritime. Pour la randonnée de Saché, les constats sont en effet similaires. La randonneuse 12 identifie également historiquement la présence du peuplier dans la vallée de l'Indre, où elle a constaté personnellement, en tant qu'agricultrice, l'implantation du peuplier sur des parcelles voisines, suite à la déprise agricole. Elle constate de la même manière la présence de peupliers lors de ses randonnées. Le randonneur 2, apiculteur à la retraite, connaît également bien le peuplier, puisqu'il en possède sur son terrain, et reconnaît sa présence dans la région. Quant au randonneur 14, il constate « une forte présence » du peuplier dans la vallée de l'Indre, reconnaissant les propriétés aquatiques du peuplier. De même, il est au fait de l'implantation de pins dans les massifs forestiers de son

secteur, comme en forêt de Chinon. Le randonneur 14 est le seul individu interrogé lors de la randonnée de Saché à avoir identifié cette présence de pins, pas spécifiquement le pin maritime, sur le territoire. Au sein de ce club donc, les randonneurs accordent une importance au peuplier et reconnaissent sa présence sur le territoire.

Notre dernière randonnée, en forêt de Vierzon, était destinée à l'étude des pins maritimes. Ainsi, la randonneuse 1 et concède « rencontrer énormément de pins », sans pour autant distinguer clairement le pin maritime des autres espèces de résineux présentes. Elle avoue ne pas rencontrer de peupliers lors de son activité, ou tout du moins de ne pas faire « attention à leur présence sur le territoire ». A contrario, les randonneurs 2 et 3, ensemble, reconnaissent aussi bien la présence de pins maritimes que de peupliers dans le secteur. Le randonneur 3, président du club, identifie le pin maritime comme « fortement concentré dans le nord-est de la forêt de Vierzon » et le peuplier « dans le lit des rivières ». Le randonneur 4 ne semble pas identifier la présence de pins maritimes ou de peupliers lors de ses randonnées. Elle l'explique par le fait de ne pas réussir à différencier le pin maritime des autres espèces de pins, mais surtout de ne pas faire la différence entre des forêts plantées et naturelles. Sur ce terrain, les pins sont identifiés par les personnes interrogées, sur le territoire et notamment lors des randonnées qu'ils font, mais pas spécifiquement le pin maritime. De même, la présence du peuplier dans le secteur de Vierzon est remarquée par la moitié des randonneurs.

Les randonneurs interrogés par écrit, offrant de ce fait moins de détails, ont, eux, eu des réponses variées. En effet, le randonneur 16 reconnaît la présence de peupliers et de pins maritimes. En revanche, le randonneur 18 reconnaît une très faible présence de ces deux espèces sur le territoire, tandis que le randonneur 17 constate leur présence mais également le renouvellement après « des coupes » et, de ce fait, le maintien de ces plantations sur le territoire.

Au regard de ces résultats, le peuplier est un arbre globalement connu de la totalité des randonneurs interrogés qui l'identifient et l'observent sur le territoire. A contrario, le pin maritime n'est presque jamais identifié et est souvent rattaché aux espèces de pins dans leur ensemble. Ces constats tendent à indiquer une plus grande importance accordée aux peupliers qu'aux pins maritimes, qui semblent laisser les randonneurs interrogés indifférents. De ce fait, les représentations associées aux peupliers seront ici plus abondantes et détaillées.

Néanmoins, cette importance accordée n'est pas pour autant synonyme d'apport esthétique sur le plan paysager.

3.1.2 Des plantations qui « dénaturent le paysage »

Une part importante des randonneurs interrogés considère que la présence de ces plantations sur le territoire, et notamment des peupliers, impactent négativement le paysage. Nous verrons ainsi que ces représentations négatives sont diverses et plus ou moins prononcées.

Au cours de la randonnée de Saché, la randonneuse 12, qui avait vécu l'implantation du peuplier suite à la déprise agricole, montre une opposition marquée au peuplier. D'un point de vue paysager, elle considère ainsi que le peuplier contribue à « dénaturer le paysage », rappelant les controverses relatives aux peupleraies des années 1990. En effet, plusieurs termes sont revenus lors de cet échange pour décrire les peupliers, comme « monotone », « stricte », « linéaire », « cache la vue » : ici, une certaine sensation de tristesse est associée à ces propos. Pour cette randonneuse, les peupleraies constituent des *disservices* écosystémiques, dans le sens où ces plantations limitent considérablement le plaisir, le bien-être associé son activité (Lyytimäki 2014). Le témoignage de cet individu révèle même une incompréhension à l'idée de développer ces plantations sur le territoire, n'accueillant pas ou peu de diversité, tant les conséquences apparaissent comme multiples et négatives. Ainsi, cette randonneuse concède qu'elle voudrait « ne plus en voir du tout » sur le territoire. Cette opposition marquée n'est pas sans rappeler une entretien téléphonique réalisée avec la randonneuse 19. Elle aussi se montrait fort opposée à la présence de peupliers et de pins maritimes sur le territoire. Nous constatons chez elle une opposition notamment au peuplier, qui lui enlèverait son « plaisir de randonner ». Dans les propos de la randonneuse 12, les mêmes termes sont identifiables, comme « stricte » ou « monotone ». Cette randonneuse associe en fait les espaces forestiers à une « nature sauvage » et diversifiée, et c'est auprès de ces espaces qu'elle prend du plaisir à pratiquer son activité, lui procurant des apports aussi bien physiques que moraux. En ce sens, les plantations de peupliers, mais aussi de pins maritimes qui ne « sont pas constitutifs du territoire » et « n'ont rien à faire là », en raison de leurs modes de gestion et d'exploitation, s'opposent à cette volonté de retrouver une nature « sauvage ». Ainsi, cette randonneuse souhaiterait ne plus en « voir du tout », ne comprenant

notamment pas leurs apports. Il convient de préciser que ces représentations négatives des enquêtés peuvent s'expliquer par des motifs personnels. En effet, la première randonneuse de Saché, agricultrice, a constaté l'implantation du peuplier sur ses parcelles suite à la déprise agricole, tandis que la randonneuse interrogée par téléphone a fait partie d'une association écologique, où elle a pu constater les effets négatifs du peuplier. Pour ces deux randonneuses, les plantations de peupliers et de pins maritimes dénatureraient le paysage : en ce sens, ces plantations contribueraient plutôt à fournir des disservices culturels, dans le sens où leur présence et leur nature diminueraient le bien-être et le plaisir de ces individus.

Pour poursuivre sur la randonnée de Saché, les randonneurs 14 et 15 ont également témoigné de représentations négatives quant aux impacts du peuplier sur le paysage. Ainsi, pour le randonneur 14, le développement du peuplier dans la région répond avant tout à un intérêt économique. D'un point de vue paysager, le peuplier « n'apporte rien » pour ce randonneur, en raison de leur gestion en « rideaux d'arbres », sous-entendu que ces plantations cacheraient la vue, et il y associe un sentiment d'« anti-nature ». Le peuplier semble, pour lui, en progression sur le territoire, tandis que d'autres espèces, comme le noyer ou le hêtre, sont en recul : ici, une sorte de dualité s'installe entre le peuplier et d'autres essences, plus représentatives du territoire et qui devraient de ce fait être favorisées. L'idée de la nécessaire conservation du patrimoine naturel est affichée. Néanmoins, c'est plutôt le mode de gestion des peupleraies qui semble déplaire. Ainsi, pour le randonneur 15, l'image d'une peupleraie gérée de manière plus extensive serait davantage associée à l'idée de nature et, en ce sens, plus acceptable sur le territoire. Néanmoins, ce randonneur trouve que le peuplier reste, par sa forme, trop figée, et il préfère en ce sens des arbres « tordus », qui « racontent une histoire ».

Lors de la randonnée de Vierzon, nous avons également pu noter des avis négatifs quant aux impacts sur le paysage, notamment pour le pin maritime. En effet, la randonneuse 1 reconnaît que les pineraies sont des plantations « très linéaires mais surtout très concentrées », ce qui a plusieurs conséquences sur sa pratique de la randonnée, comme une « piètre qualité de lumière » sombre et uniforme, ou « une absence de sons, comme le son des feuilles ou les chants des oiseaux » ; elle pointe aussi le manque de diversité associée aux pineraies : pour cette randonneuse, randonner sous pineraies lui donnerait une sensation « d'étouffement ». Ainsi, les plantations de pins, pas seulement maritimes, semblent être aux antipodes des

envies et des besoins de cet individu d'un point de vue paysager. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les forêts de feuillus sont privilégiées par cette randonneuse pour leur apport sur le paysage et sur sa personne, puisque ces forêts auraient des sons et des couleurs associées qui conduiraient à son bien-être. Ce constat contraste complètement avec les plantations de pins, qui contribueraient à diminuer son bien-être physique et morale : ici, la notion de *disservice* écosystémique culturel est, une nouvelle fois, mise en avant. Pour le randonneur 2, les plantations de pins et de peupliers semblent constituer le reflet d'une société où la diversité, plus précisément la recherche d'une diversité, semble passer au second plan au profit de logiques économiques et productivistes. Ainsi, il reconnaît un intérêt récréatif, pour lui comme pour le groupe, moins présent concernant les pins maritimes : leur manque de diversité en sous-étage, mais aussi leur forte concentration « cachant la vue » semblent limiter, pour ce randonneur, le plaisir de pratiquer son activité. Le pin maritime ne semble pas distraire non plus le randonneur 4, qui pointe du doigt des espaces « un peu plus monotones que d'autres », qui peuvent « en effet dénaturer le paysage ».

Un nombre important de randonneurs souligne ainsi, de manière plus ou moins prononcée, l'impact négatif des plantations de peupliers et de pins maritimes sur le paysage. Pour ces randonneurs, ces plantations contribueraient à dénaturer le paysage. Il est intéressant de constater que les termes de paysage et de nature sont fréquemment associés : en ce sens, le caractère artificiel des peupleraies et des pineraies ne seraient pas compatibles avec la constitution et la valorisation du paysage. Certains termes, que nous avons cités comme « monotone », « stricte », « linéaire », sont revenus à plusieurs reprises lors de ces échanges et ne sont pas sans rappeler les oppositions aux peupleraies, qui ont été fortes dans les années 90 (Le Floch et Terrasson 1999) : de ce fait, trente ans plus tard et même s'il apparaît difficile de généraliser ces critiques, les controverses sont localement toujours présentes et marquées. Pour autant, les plantations de peupliers et de pins maritimes peuvent, du point de vue du paysage, être aussi synonymes de plaisir.

3.1.3 Une idée de plaisir relative aux peupleraies et pineraies

D'autres randonneurs interrogés ont, au contraire, considéré que ces plantations constituent un apport d'un point de vue paysager. C'est le cas de l'ensemble des randonneurs interrogés

lors de la randonnée de Solterre. En effet, ce sont d'abord des plantes d'eaux et leur présence annonce bien souvent, pour ces randonneurs, la proximité de points d'eaux, des paysages qu'ils recherchent particulièrement. Aussi, lors de notre passage dans des espaces cultivés, la présence au loin de peupleraies, organisées, a retenu l'attention de ces randonneurs qui se sont arrêtés pour les observer. L'un d'eux me confiera l'importance du peuplier dans des espaces cultivés, comme ceux-ci qui permettent de « diriger la vue au loin ». Ainsi, si les peupliers pouvaient constituer des « rideaux d'arbres qui cachent la vue » pour certains, il semble que, pour ces randonneurs, les représentations soient opposées. Ici donc, une certaine idée de plaisir et de récréation est associée aux peupleraies, qui plaisent. De ce fait, les peupliers rendent à ces randonneurs des services culturels et notamment récréatifs, dans le sens où ils participent positivement à l'appréciation du paysage et au bien-être de ces randonneurs (Keymeulen 2022). Si ces randonneurs s'accordent tous sur l'importance paysagère du peuplier, les avis divergent du point de vue des modes de gestion et d'exploitation : si certains appuient sur l'importance de retrouver une nature « totale et sauvage », correspondant à une peupleraie gérée de manière extensive, d'autres soulignent le fait que les peupleraies sauvages cassent, et ils semblent ainsi être davantage inspirés par les peupleraies gérées de manière intensive, de par leur taille, ainsi que leur organisation verticale et géométrique.

Lors de la randonnée de Saché, le randonneur 13 est le seul individu interrogé à ne pas s'être montré opposé au peuplier, notamment du point de vue du paysage. Pour autant, il ne s'est pas non plus montré plus favorable que cela au peuplier : en ce sens, il semble que ça soit un arbre qui le laisse un peu indifférent. En effet, s'il affirme ne pas trouver le peuplier « spécialement beau », il concède néanmoins ressentir un certain plaisir à les observer dans les paysages ouverts apportant un surplus à un paysage « plat et monotone ». Il semble donc que, pour lui comme pour les randonneurs de Solterre, la verticalité du peuplier soit un atout paysager. Quant au randonneur 15, s'il s'est montré opposé au peuplier du point de vue du paysage, il semble apprécier davantage le pin maritime. Pour lui, les pins sont en effet localisés dans des massifs forestiers avec d'autres essences et accueillent en ce sens plus de diversités, ce qui constitue un atout pour le paysage, se rapprochant plus de l'image qu'il associe à la nature. Pour ce randonneur donc, il semble que ce soit plutôt l'homogénéité en termes

d'essences d'arbres et le manque de diversité qui contribue à diminuer le plaisir procuré lors de sa pratique de la randonnée.

Enfin, concernant la randonnée de Vierzon, organisée dans le but d'étudier le pin maritime, le randonneur 3, président du club, a identifié des atouts paysagers relatifs aux peupliers. En l'occurrence, il juge leur implantation comme un réel atout pour le territoire et le paysage, regrettant ainsi leur recul entre les années 1990 et 2010. Ce randonneur partage les arguments précédemment développés, dans le sens où, dans les zones cultivées, l'implantation du peuplier constitue un atout paysager puisqu'il « dirige la vue au loin ».

En conclusion, il semble donc que les plantations étudiées, et notamment le peuplier, aient des défenseurs du point de vue de leur apport sur le plan paysager. Les mêmes arguments sont globalement revenus, comme le fait d'apprécier observer les peupliers dans les espaces ouverts. Au regard de ces représentations, les plantations semblent constituer un atout pour le développement d'activités récréatives. Néanmoins, les représentations négatives, concernant l'impact sur le paysage de ces plantations, sont apparues plus nombreuses. En ce sens, il semble donc, au regard de cette étude, que les controverses autour de ces plantations (Arnould 2002), sont toujours d'actualité. Nous avons cependant pu voir précédemment que les randonneurs interrogés accordaient une importance et une sensibilité aux préoccupations environnementales : en ce sens, la qualité « d'arbre » du peuplier et du pin maritime, faisant d'eux des éléments de « nature », peut-elle jouer un rôle qui favoriserait leur acceptation dans un cadre récréatif ?

3.2 L'argument écologique, facteur favorable à l'acceptation des peupliers et des pins maritimes ?

Cette partie sera consacrée à vérifier si, d'un point de vue environnemental, les plantations de peupliers et de pins maritimes peuvent être davantage acceptées sur le territoire et dans le cadre d'activités récréatives, en considérant notamment qu'elles constituent des stocks de carbone. Pour se faire, nous questionnerons d'abord la place du peuplier et du pin maritime, entre nature et culture, d'après les représentations des acteurs interrogés. Dans un second temps, nous questionnerons le rôle environnemental que jouent, toujours d'après ces individus, les plantations forestières étudiées.

3.2.1 Plantations forestières : nature ou culture ?

Il convient de préciser ici que cette partie correspond à une question de ma grille d'entretien, interrogeant la caractère naturel ou culturel de nos objets d'étude. L'objectif est de savoir si les peupleraies et les pineraies sont considérées par les randonneurs comme des forêts, l'hypothèse étant que, selon que la réponse soit positive ou négative, en découle une appréciation environnementales variable de ces plantations.

Concernant la randonnée de Saché, l'ensemble de randonneurs interrogés ont considéré que les peupleraies et les pineraies ne pouvaient pas être considérées comme des forêts. En effet, si l'argument de la taille est régulièrement utilisé pour négationner le terme de forêt, il semble que, pour ces randonneurs, ce soit plutôt le caractère artificiel de ces espaces plantés qui soit mis en avant. Pour eux, les plantations forestières sont plantées et existent en ce sens dépendamment de l'Homme, contrairement à une forêt. En ce sens, ces randonneurs préfèrent l'utilisation du terme de « forêt cultivée » pour parler de ces plantations. Ici, les propriétés hybrides de ces plantations sont mises en avant (Lespez et Dufour 2021).

D'ailleurs, la quasi-totalité des randonneurs interrogés ne considèrent pas les peupleraies et les pineraies comme des forêts, puisque, pour eux, ce ne sont pas des espaces naturels. La randonneuse 1 interrogée lors de la randonnée de Saché a mis en avant le terme de culture, en raison de la place de l'Homme dans la gestion et l'exploitation de ces espaces, en plus du peu de diversité qu'accueillent ces plantations, notamment en termes d'essences d'arbres. Ainsi, le terme de « désert » relatif à la diversité accueillie est avancé par cette randonneuse. Le randonneur 2 partage ce point de vue : la place prépondérante de l'Homme dans sa gestion ainsi que dans la formation des arbres indiquent qu'il s'agit plus d'une culture d'arbres que d'une forêt. Enfin, les randonneurs 3 et 4, qui ont qualifié les plantations de peupliers « d'anti-nature », ne considèrent pas, pour les mêmes raisons, les peupleraies et les pineraies comme des forêts.

Concernant la dernière randonnée, qui s'est déroulée à Vierzon, les constats sont sensiblement les mêmes. En effet, pour le randonneur 2, les plantations de résineux ne peuvent pas constituer des forêts, dans le sens où ils n'en ont ni le trait, ni le caractère, en raison d'un manque de diversité, notamment « en sous-étage ». De même, si le randonneur 4 ne saurait pas distinguer une forêt d'une forêt plantée ou cultivée, le terme de forêt apparaît

difficilement acceptable pour lui au regard du caractère monospécifique des peupleraies et des pineraies. Pour elle, une forêt doit être le résultat d'un système équilibré (notamment du point de vue de la faune et de la flore).

Seul un randonneur, interrogé lors de la randonnée de Vierzon, a considéré les plantations de peupliers et de pins maritimes comme des forêts. Il s'agit de la randonneuse 1, pour qui l'intervention de l'Homme dans la gestion et l'exploitation de ces espaces ne suffit pas à leur retirer leur caractère de forêt. En effet, pour cette randonneuse, toutes les forêts sont aujourd'hui anthropisées et la part anthropique au sein de celles-ci est dominante, et ce depuis plusieurs siècles. De ce point de vue, il n'y aurait pas de différences entre forêt et plantation forestière. Néanmoins, cette randonneuse ne conteste pas le caractère artificiel de ces plantations.

Ainsi, à la vue de ces résultats, les randonneurs ne considèrent pas nos objets d'étude comme une forêt : ces représentations peuvent-elles contribuer à minimiser le rôle à jouer de ces plantations d'un point de vue environnemental ?

3.2.2 Des plantations ayant un rôle à jouer dans les préoccupations environnementales

A l'image des représentations associées à l'apport paysager du peuplier et du pin maritime, l'apport environnemental de ces plantations a également été nuancé par les randonneurs interrogés. Néanmoins, comme nous allons le voir, un plus grand nombre considère que ces plantations ont un rôle à jouer dans la préservation de nos écosystèmes. C'est le cas des randonneurs interrogés à Solterre qui, rappelons-le, avaient mis en avant l'apport paysager du peuplier. Pour eux, leur caractère d'arbre, même considéré comme artificiel, n'enlève rien au fait que ce sont des objets de la nature, en ce sens naturel, qui, comme les autres essences, ont des propriétés utiles, si ce n'est nécessaires, comme le stock de carbone.

Concernant la randonnée de Saché, le randonneur 13, propriétaire par ailleurs d'un peuplier sur sa parcelle, considère que le peuplier a des atouts à faire valoir en matière d'environnement. D'abord, le peuplier, malgré son « industrialisation », a des propriétés communes aux autres arbres et constitue de ce fait un stock de carbone important. Le peuplier

tiendrait aussi un rôle dans l'assainissement des sols, et, finalement, constituerait un possible alternatif au plastique. Pour cet individu donc, le peuplier est important sur le plan environnemental, ce qui peut expliquer le regain d'intérêt pour lui sur le territoire. Le randonneur 15, quant à lui, ne semble pas percevoir les atouts environnementaux de ces plantations, en raison notamment de leur manque d'accueil à la biodiversité. Néanmoins, il identifie, comme le randonneur 13, le rôle que pourrait être amené à jouer le peuplier dans le remplacement du plastique et notamment dans la fabrication de boîtes alimentaires, avouant qu'il s'agit là de l'un « des rares points positifs du peuplier ».

Intéressons-nous à présent à la randonnée de Vierzon. La randonneuse 1 s'interroge sur la place de ces plantations d'un point de vue environnemental, du fait de leur croissance rapide et de leur rentabilité conduisant à des interrogations ; cette randonneuse se demande si les logiques économiques ne vont pas prévaloir sur les nécessités environnementales. Néanmoins, cet individu, fortement attachée aux questions environnementales, reconnaît aussi bien l'apport du peuplier, comme du pin maritime. Elle identifie, par exemple, leur intérêt pour le stockage du carbone, contribuant à améliorer la qualité de l'air et donc la santé humaine. Le randonneur 3, président du club de Vierzon, considère que le peuplier (il passe outre le rôle du pin maritime) a une importance considérable, s'il est planté de manière logique (dans le lit des rivières notamment), dans le sens où il contribuerait à drainer efficacement les sols. Enfin, le randonneur 4, qui avait négligé l'apport paysager des peupliers et des pins maritimes, ne manque pas de souligner leur importance d'un point de vue environnemental, pour les mêmes arguments que précédemment cités : ici, on constate bien que les représentations associées par les randonneurs peuvent se regrouper, puisque les mêmes arguments sont globalement avancés. Pour eux, à l'heure où les intérêts écologiques priment, la considération environnementale constitue un facteur favorisant l'acceptation des peupleraies et des pineraies. Il est de ce fait intéressant de constater que des randonneurs, opposés aux conséquences paysagères du pin maritime et du peuplier, ont souligné néanmoins leur importance pour le territoire.

Cependant, d'autres randonneurs interrogés n'ont pas identifié d'apports environnementaux pour ces plantations. Il apparaît toutefois utile de préciser que ces randonneurs sont ceux qui avaient développé une opposition très marquée, du point de vue du paysage, aux peupleraies et aux pineraies. La randonneuse 12, interrogée lors de la randonnée de Saché, a ainsi montré

une opposition très marquée au peuplier, d'un point de vue environnemental. Pour cette randonneuse, les peupliers sont « bouffeurs d'eaux » et « ils cassent car personne ne les entretient ». Pour justifier ces constats, cet individu me parle notamment d'un ruisseau sur sa parcelle qui, depuis l'implantation de peupliers à proximité, est asséch¹⁹é. Ici donc, cette histoire personnelle avec le peuplier, renforcée par un manque de diversité et une consommation d'eau excessive, amène la randonneuse 12 à considérer les peupleraies comme une « catastrophe écologique ». La randonneuse 19 interrogée par téléphone, a des positions assez similaires à celle de la randonneuse 12, que ce soit du point de vue du paysage comme de l'environnement. En effet, les peupliers auraient, selon elle, un effet néfaste sur l'environnement en termes de perte de biodiversité, notamment du point de vue de la faune. Cette randonneuse a effectivement fait partie d'une association visant à préserver la biodiversité des territoires, où elle a pu constater que l'implantation des peupliers en Touraine avait eu comme conséquence la disparition presque totale d'une espèce d'oiseau, à savoir le râle des genêts. Au-delà de ne pas accueillir de diversité donc, ces plantations impacteraient directement et seraient responsables d'une perte de biodiversité. Finalement, la randonnée dans la forêt de Vierzon a également été l'occasion, pour l'un des randonneurs interrogés, de l'expression d'une opposition marquée aux plantations de pins maritimes, du point vu de la qualité environnementale de nos espaces. Le randonneur 2, opposé à l'implantation de ces plantations qui dénatureraient le paysage, l'est aussi du point de vue des conséquences environnementales. Pour lui, le réel problème vient de l'implantation du pin maritime dans des espaces comme la forêt de Vierzon, dont le pin maritime n'est pas constitutif. De ce fait, il contribuerait à assécher les sols de la forêt et serait ainsi vecteur de maladies, avec l'idée derrière que le pin est un limitateur de diversité.

Pour ces trois randonneurs, un argument similaire est avancé pour démontrer les effets environnementaux néfastes attachés à nos objets d'étude : les peupleraies et les pins maritimes auraient un impact considérable sur la diversité, entraînant leur perte, et donc sur l'environnement. Au regard des résultats développés depuis le début de cette partie, trois camps sont clairement identifiés. D'abord, les défenseurs des plantations, représentés principalement par les randonneurs de Solterre, pour qui les apports paysagers et environnementaux sont mis en avant. Ensuite sont identifiés ceux qui ne sont ni complètement favorables, ni complètement opposés à ces plantations. La plupart de ces

individus reconnaissent un apport écologique de ces plantations, et, dans le même temps, des effets négatifs sur le paysage. Finalement, un troisième camp est identifié comme étant fortement opposé aux peupleraies et aux pineraies : pour eux, ces plantations sont des « catastrophes » paysagères et environnementales, qui ne devraient pas exister. Ainsi, au regard de ces représentations, quelles conclusions pouvons-nous-tirer du point de vue du développement d'activités récréatives sous peupleraies et sous pineraies ? Autrement dit, ces plantations tendent-elles à être acceptées dans le cadre d'activités récréatives, ici de la randonnée ?

3.3 Quelles réalités pour les plantations forestières dans le développement d'activités récréatives ?

Cette troisième sous-partie sera consacrée aux constats et aux conclusions à tirer des résultats issus des analyses développées précédemment. Ici donc, nous répondrons en grande partie à notre problématique. Dans un premier temps, nous verrons que les représentations relatives aux peupliers et aux pins maritimes peuvent varier en fonction de l'implantation géographique du peuplier et du pin maritime et, en ce sens, de facteurs historiques. Dans un second temps, nous interrogerons les représentations développées dans le cadre des randonnées.

3.3.1 Des représentations variantes selon les contextes géographiques et historiques

Comment pouvons-nous expliquer les fortes disparités de représentations entre les acteurs interrogés ? Ici, l'hypothèse est faite que des logiques aussi bien géographiques que historiques relatives à l'implantation des peupleraies et des pineraies sur le territoire contribueraient à jouer un rôle dans leur acceptation. Pour justifier cette hypothèse, nous comparerons ici les résultats des randonnées de Solterre et de Saché, centrées toutes deux sur l'étude du peuplier. Nous avons constaté en effet des divergences et de fortes oppositions concernant le peuplier pour ces deux groupes de randonneurs. En effet, les randonneurs de Saché se sont montrés très favorables à l'implantation du peuplier, l'apport sur leur activité de randonnée étant réel aussi bien du point de vue du paysage que de l'environnement, ce qui contribue à leur prodiguer un certain plaisir à pratiquer la marche récréative. En revanche,

nous constatons une opposition plus marquée aux peupleraies pour les randonneurs de Saché, la plupart identifiant des impacts négatifs sur le paysage, tandis que certains révélaient également les conséquences néfastes de ces plantations sur l'environnement. Pourtant, ces deux espaces constituent des lieux d'implantation massive du peuplier, où celui-ci est fortement concentré autour de cours d'eaux : il s'agit de la vallée du Loing et la vallée de l'Indre. Les randonneurs interrogés sont dans des contextes géographiques relatifs au peuplier assez similaire, dans le sens où ils en retrouvent en abondance dans leur secteur. Ainsi, ce n'est pas la forte présence de peupliers sur les lieux de vie de ces individus qui peut expliquer ces disparités de représentations. Ici, c'est plutôt le contexte historique qui serait à prendre en compte. En effet, la vallée du Loing, dans la région de Montargis dans le Loiret, a constitué en région Centre-Val de Loire la première implantation massive de peupliers, après la seconde guerre mondiale. En ce sens, le peuplier est présent sur ce territoire depuis plus longtemps que dans la vallée de l'Indre. Ici donc, l'hypothèse est faite que l'acceptation des plantations de peupliers relève de leur historicité sur le territoire, dans le sens où leur ancienneté sur le territoire légitimise leur présence. En effet, l'argument de la représentativité des plantations de peupliers et de pins maritimes a longuement été utilisée par les randonneurs interrogés pour justifier leur acceptation ou non du peuplier ou du pin maritime. Ainsi, les randonneurs de Solterre acceptent le peuplier sur le territoire car « il est représentatif du coin » : c'est donc bien pour ces randonneurs l'implantation ancienne des peupliers qui normalise leur présence sur leur territoire, au-delà des facteurs paysagers et environnementaux. Nous pouvons faire le même constat pour le pin maritime qui, au-delà d'avoir été implanté au XIX^e siècle en Sologne, l'a été beaucoup plus récemment dans les massifs forestiers étudiés, comme les forêts d'Orléans ou de Vierzon. Ainsi, cette implantation récente du pin maritime a pour conséquence leur rejet, du fait qu'il ne soit pas constitutif et représentatif de la région Centre-Val de Loire, mais plutôt du sud-ouest. A tel point que pour beaucoup de randonneurs interrogés, le pin maritime et son implantation dans la région ne sont pas connus, il paraît alors logique que les représentations associées au pin maritime correspondent davantage à des représentations globalisantes et relatives aux résineux dans leur ensemble, le pin maritime étant un arbre mal connu des randonneurs. De ce fait, au-delà des facteurs relatifs à chaque individu comme l'âge, le genre ou la catégorie socio-professionnelle (Keymeulen 2022), il semblerait ici que le contexte géographique et le facteur historique relatifs à l'implantation des peupliers et des pins maritimes sur le territoire impactent plus grandement

les représentations des acteurs dans l'acceptation de ces plantations dans un cadre récréatif. Finalement, quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces entretiens ? Les plantations de peupliers et de pins maritimes constituent-elles un frein au développement de randonnée ?

3.3.2 Quelles conséquences sur l'activité de randonnée ?

Dans notre guide d'entretien, une question finale consistait à demander si l'augmentation des surfaces étudiées pourrait contribuer à contraindre, voire à arrêter l'activité de randonnée des enquêtés. Cette interrogation apparaît pour nous central, dans le sens où elle permet de répondre à notre problématique : au-delà de savoir si les plantations de peupleraies et de pineraies pouvaient accueillir des activités récréatives (ce qui est le cas), il s'agissait de se demander si leur présence constituait un atout ou *a contrario* un frein au développement d'activités récréatives.

Pour le groupe de randonneur de Solterre, les représentations relatives notamment aux peupleraies, que ce soit du point de vue du paysage ou de l'environnement, sont positives. De ce fait, pour eux, l'augmentation des surfaces de peupleraies ne serait pas un frein à la participation de randonnée, à condition qu'une diversité et un équilibre soit toujours présent, notamment entre les espèces. De ce fait, même si l'importance accordée aux peupliers est notable, elle n'en reste pas moins secondaire au regard d'autres critères, comme la diversité, la convivialité ou le partage. Le randonneur 10 m'expliquera alors qu'ils « ne randonnent pas pour le peuplier, bien qu'on le trouve intéressant » : ici donc, le peuplier joue un rôle dans le développement d'activités récréatives, offrant à ces randonneurs des services esthétiques et de bien-être. En ce sens, les plantations forestières peuvent offrir des services écosystémiques culturels. Néanmoins, il convient de ne pas « surestimer » leur importance dans la fourniture de ces services, puisque d'autres logiques les dépassent et semblent prioritaires, comme la recherche d'une diversité au sein du territoire, ou encore d'une convivialité qui prime sur les éléments naturels que l'on peut retrouver lors des randonnées.

Concernant la randonnée de Saché, le randonneur 13 confirme l'importance de ne pas surestimer le rôle que le peuplier peut avoir dans le développement d'activités récréatives. En effet, le peuplier ne semble pas jouer un rôle déterminant sur sa pratique et le laisse en ce sens indifférent. De ce fait, la disparition des peupliers n'aurait pas spécialement d'incidence

sur son activité. En revanche, le concept d'équilibre apparaît comme sacré pour ce randonneur, puisque, s'il ne devait voir que du peuplier, cela compliquerait la continuité de son activité. En revanche, ce constat pourrait être le même pour tous les arbres : il n'y a donc pas ici une opposition à l'augmentation du peuplier sur le territoire mais plutôt une opposition à la disparition d'une diversité et donc d'un équilibre entre les essences d'arbres. Les randonneurs 14 et 15 ne sont pas non plus passionnés par le peuplier, en raison d'un sentiment anti-nature associé. Néanmoins, l'apport environnemental est souligné par ces randonneurs, pour qui la beauté paysagère n'est pas le seul facteur rentrant en compte dans l'élaboration de randonnées (encore une fois, la randonnée est avant tout une activité sociale et, en ce sens, les randonneurs pratiquent leur activité à la recherche d'une convivialité). De ce fait, l'augmentation des surfaces de peupleraies n'auraient pas de conséquence sur la continuité de leur activité.

Concernant la randonnée de Vierzon, les avis sont plutôt similaires. La randonneuse 1, et ce malgré l'impact négatif des plantations de pins maritimes sur le paysage, souhaiterait que les surfaces de pins notamment restent stables, voire progressent du fait de l'environnement : ici, il semble que les intérêts communs passent avant les intérêts personnels de cette randonneuse. De fait, l'augmentation des surfaces de pineraies comme de peupleraies n'empêcherait pas cet individu de pratiquer son activité ; cela la forcerait peut-être à diversifier les lieux de randonnée, mais elle l'assure : elle continuera à randonner en forêt de Vierzon. Ici, c'est donc bien le facteur environnemental qui joue un rôle dans l'acceptation du pin maritime et du peuplier dans le développement des randonnées. Pour la randonneuse 4, le constat est totalement partagé. Si, pour elle, l'impact paysager de ces plantations reste négatif, les conséquences environnementales sont positives, si bien que la randonneuse 4 souhaiterait que les plantations de pins ou de peupliers soient en progression sur le territoire. Ici donc, l'augmentation de ces plantations n'entraînerait aucune conséquence sur son activité. Quant aux trois randonneurs interrogés à distance par écrit, ils concèdent aussi que l'augmentation de ces surfaces n'auraient aucune incidence sur leur activité.

Néanmoins, ces constats ne sont pas partagés par tous les randonneurs interrogés : les randonneurs qui se sont montrés opposés à ces plantations, sur les plans paysagers et environnementaux notamment, jugent logiquement que l'augmentation de ces plantations sur le territoire modifierait considérablement le plaisir pris lors des randonnées. Ainsi, la

randonneuse 12 a manifesté une réelle opposition au peuplier, à tel point que l'augmentation de ses surfaces sur le territoire mettrait « sans aucun doute » fin à son activité. Ici, il faut bien comprendre que, pour cette randonneuse, qui définit le peuplier comme une « catastrophe écologique », cet arbre rompt le plaisir de randonner, associé à un désir de nature. Ce constat est partagé par la randonneuse 19. Ainsi, les plantations de peupliers et de pins maritimes contribueraient à dénaturer le paysage, alors que, dans le même temps, cette randonneuse avoue pratiquer son activité dans une recherche de proximité avec la nature. Il est donc logique pour cette randonneuse que de souhaiter ne « plus voir du tout » de peupliers sur le territoire, que ces plantations limitent sérieusement le plaisir accordé à la randonnée et, qu'en ce sens, elle arrêterait son activité. Enfin, le randonneur 2 de la forêt de Vierzon, qui a manifesté lui aussi des représentations négatives relatives au pin maritime, avoue que l'augmentation des surfaces de pins contribuerait à limiter considérablement le plaisir associé aux randonnées. Si cet individu ne concède pas pour autant vouloir arrêter son activité, ces plantations limitent tout de même le plaisir pris lors des randonnées, qui est tout de même la fonction première d'une activité récréative.

De ce fait, il apparaît à la vue de ces résultats difficile de tirer des conclusions et de dresser des généralités tant les disparités de représentations sont fortes. Sur les 19 randonneurs interrogés, 16 concèdent que le peuplier et le pin maritime n'impactent pas la bonne continuité de leur activité, tandis que 3 autres dressent un constat opposé et souhaiteraient de ce fait qu'elles soient sérieusement limitées, voire inexistantes sur le territoire. Partant de ces constats, les plantations de peupliers et de pins maritimes joueraient un rôle positif dans le développement d'activités récréatives. Néanmoins, hormis pour les randonneurs de Solterre, ces plantations ont un impact négatif sur le paysage et contribuent à limiter l'esthétisme du paysage. Les plantations de peupliers et de pins maritimes ne semblent pas, pour ces randonneurs, fournir les services écosystémiques culturels tels que ceux associés aux espaces forestiers, à savoir fournir des biens immatériels en termes d'esthétisme paysager et de bien-être physique comme moral (Keymeulen 2022). Ce constat semble logique étant donné les modes d'organisation et d'exploitation de ces plantations. En effet, les acteurs récréatifs forestiers semblent apprécier davantage les espaces variés, accueillant de la diversité à tout point de vue (faunistique, floristique, diversité d'essences d'arbres, sous-étage fourni) et, de ce point de vue, les plantations de peupliers et de pins maritimes n'en n'ont ni

la forme, ni la fonction. Ici, c'est l'importance environnementale de ces plantations, soulignée par presque l'ensemble des randonneurs interrogés, qui favorise l'acceptation de ces plantations dans le cadre d'activités récréatives. Il convient donc de nuancer le rôle joué par les peupleraies et les plantations de pins maritimes dans le développement d'activités récréatives : ces plantations sont présentes sur le territoire et, en ce sens, existent indépendamment des circuits de randonnée. Autrement dit, ces circuits de randonnée, qui sont développés, passent forcément par ce genre de plantations qui sont relativement implantés en région Centre-Val de Loire, mais le rapport plantations/circuits récréatifs ne semble pas être développé dans une logique récréative, puisque ces plantations sont avant tout gérées pour produire du bois. D'autres logiques semblent dépasser nos interrogations, comme le facteur social, qui joue un rôle très important dans le développement des randonnées, et qui semble de ce fait plus important à prendre en compte que la simple présence de peupliers et de pins maritimes sur le territoire. Néanmoins, nous avons vu chez certains randonneurs que ces plantations pouvaient prodiguer des réactions positives, des émotions aussi et, en ce sens, une certaine sensation de plaisir. De ce fait, les plantations de peupliers et de pins maritimes peuvent fournir des services récréatifs et culturels, en termes de beauté paysagère notamment.

A présent, nous souhaiterions, pour conclure cette étude, mettre en perspective ces résultats en en comparant l'activité de randonnée avec une autre activité récréative, à savoir l'activité de chasse. Dans le même objectif, nous comparerons les représentations associées aux peupliers et aux pins maritimes avec une autre essence d'arbre, particulièrement appréciée et représentative du territoire français : le chêne.

3.4 Mise en perspective des résultats...

3.4.1 Du point de vue de l'activité étudiée

Au cours de cette sous-partie, nous avons décidé de questionner, de la même manière que les randonneurs, les représentations des chasseurs du point de vue des peupliers et des pins maritimes. En effet, les chasseurs et les randonneurs apparaissent comme les deux acteurs récréatifs les plus présents sur le territoire. Il ne s'agit pas là de comparer les rapports entretenus avec les plantations forestières de ces deux acteurs, ceux-ci étant complètement opposés. En effet, nous avons pu identifier deux pratiques principales relatives aux forêts

englobant plusieurs activités récréatives. Les chasseurs, au même titre que les pêcheurs ou les cueilleurs de champignons, tirent un bénéfice physique, matériel de la forêt (bien qu'ils peuvent également tirer d'autres types de services des forêts). Néanmoins, il convient de dépasser ce constat car la chasse est une activité de loisirs dans laquelle le paysage tient une place importante. Il nous paraissait important de le préciser car le paysage constitue le cadre de développement d'activités récréatives. Dans le même temps, les randonneurs tirent des biens non mesurables, non physiques des forêts ; il y a ici un rapport « spirituel » et des fonctions hygiénistes entretenus avec les forêts et, derrière cela, une certaine idée de bien-être physique et moral. Il nous paraissait donc pertinent de comparer ces deux rapports et, pour se faire, de cadrer notre étude sur deux acteurs, à savoir les randonneurs et les chasseurs. Nous présentons donc ici une mise en perspective de notre étude, une exploration qui pourra être poursuivie dans le cadre de futures recherches, en raison notamment du faible échantillon d'enquêtés.

Nous avons, au cours de cette étude, interrogé **cinq chasseurs** à partir de la même grille d'entretien que pour les randonneurs : si l'échantillon apparaît plus limité, nous considérons ici qu'il est suffisant dans une logique comparative. De ce fait , quatre hommes de 25 ans, 48 ans, 55 ans et 79 ans ont et une femme de 22 ans ont été interrogés. Au contraire des randonneurs, l'échantillon est ici beaucoup plus diversifié du point de vue de l'âge. Aussi, l'ensemble de ces randonneurs sont attachés à un espace forestier, en l'occurrence la Sologne, qui a vu l'implantation massive de pins maritimes il y a plus de deux siècles et où des parcelles de peupleraies sont localisables. Ainsi, la totalité des chasseurs interrogés constatent la présence du pin maritime et du peuplier dans leur secteur d'activité.

Pour le premier chasseur interrogé (55 ans), les peupliers et les pins maritimes ont un apport sur le paysage. Il concède pour les peupleraies par exemple préférer les plantations gérées de manière plus extensive, se rapprochant un peu plus de l'idée de nature et permettant de développer la présence d'animaux. Pour lui, les plantations intensives sont contre-nature : « quand vous chassez dans des peupleraies productives, l'animal n'a aucun moyen de se cacher ou de s'échapper ». Du point de vue de l'environnement, ce chasseur a également appuyé sur la nécessité de garder les surfaces de peupleraies et de pineraies stable, dans le sens où ils contribuent à préserver une qualité de l'air convenable et à stocker du carbone. En ce sens , ce premier chasseur ne semble favorable à la présence de ces plantations dans le

cadre de son activité, le peuplier par exemple permettant la fréquentation d'animaux très peu observables auparavant, comme les râles ou les pouces d'eaux, les grives ou encore les pics. De ce fait, ce premier individu ne se montre pas opposé à l'augmentation de ces arbres plantés, dont l'apport sur son activité est constatable. Le deuxième chasseur interrogé (79 ans) a lui aussi constaté la présence de ces plantations en Sologne, où il a notamment identifié trois espèces de pin : le pin laricio, le pin sylvestre et le pin maritime. Pour lui, l'apport des pins sur le paysage est important, dans le sens où leur hauteur d'arbres sont « appréciables », mais aussi du fait que le pin serait représentatif du territoire Solognot. Du point de vue de l'environnement aussi, ce chasseur tire du positif de ces plantations, qui participent à entretenir le territoire. Néanmoins, cet individu nous confiera avoir une préférence pour les peupleraies gérées de manière intensive, appréciant notamment l'esthétisme d'espaces symétriques. De ce fait, bien qu'ils ne considèrent pas les peupleraies et les pineraies comme des forêts, du fait de leur taille restreinte, ce chasseur constate leurs apports sur plusieurs points, qui entraînent donc des conséquences positives sur plusieurs plans, comme celui de rendre le paysage lisible. Le troisième chasseur interrogé (48 ans) semble développé une position d'indifférence à l'égard de nos objets d'étude. Il identifie la présence de ces deux plantations sur le territoire et il en observe des apports sur le plan paysager puisqu'il note que les peupleraies et les pins maritimes sont en recul, alors qu'ils apportent une diversité en termes d'essences d'arbres présentes ; mais il ne reconnaît pas pour autant l'apport de ces plantations du point de vue de l'environnement. De ce fait, l'augmentation des surfaces de peupleraies et de pineraies n'auraient ni d'incidences positives, ni négatives sur son activité, acquiesçant le fait que, dans le cadre de son activité de chasse, il n'y fait pas « trop attention ». Enfin, les deux derniers individus interrogés (22 et 25 ans) se montrent, eux, plus réticents à l'égard des plantations étudiées : les peupleraies et les pineraies ne constituent que des forêts artificielles, des « semblant de forêt » qui n'apparaissent à leurs yeux pas naturels puisque « tout est aligné, il n'y a aucune diversité dans ces espaces ». Ainsi, les conséquences paysagères apparaissent négatives pour ces chasseurs. De ce fait, et même si ces plantations sont identifiées par ces individus comme des stocks de carbone, les conséquences de leur présence sur leur activité de chasse sont négatives, notamment en raison du fait des coupes régulières dans le temps de ces plantations réalisées pour produire du bois : ces coupes contribueraient à déplacer les espèces animales dans d'autres espaces.

En conclusion donc, au regard de ces premiers résultats, nous pouvons dire que les représentations associées aux peupleraies et pineraies sont diverses, même si l'apport paysager de ces plantations est davantage mis en avant par les chasseurs que les randonneurs. A cet égard, nous pouvons l'expliquer notamment par des rapports relatifs à la nature, qui diffèrent selon ces acteurs. Il apparaît difficile de dresser des constats généralisables, du fait de l'échantillon restreint des enquêtés, mais également en raison de la diversité de représentations. Ainsi, pour trois des chasseurs interrogés, les conséquences de ces plantations seraient positives, dans le sens où elles fourniraient des services culturels mesurables (apport faunique) et non mesurables (diversité et qualité paysagère). *A contrario*, le constat est opposé pour les deux derniers chasseurs interrogés, les peupleraies et pineraies offrant des *disservices*, dans le sens où elles contribueraient à dénaturer le paysage et impacteraient négativement le bon déroulement de leur activité de chasse.

3.4.2 Du point de vue des essences d'arbres étudiées

Nous avons également fait le choix de mettre en perspective les résultats relatifs au peuplier et au pin maritime avec une autre essence d'arbre, à savoir le chêne. Cet arbre nous paraît intéressant à questionner dans le sens où il apparaît particulièrement constitutif et représentatif du territoire français. Ainsi, Roger Béteille (2000) nous renseigne sur la construction d'un mythe forestier français autour principalement de deux essences d'arbres, à savoir le chêne et le sapin. En effet, le chêne a une longue histoire sur le territoire et est fortement symbolique en ce sens : par exemple, Saint Louis, roi de France, donnait la justice sous cet arbre. Aussi, le chêne est un arbre qui captive les représentations et est notamment synonyme de force et de robustesse. Dans le cadre de notre étude, le chêne semble intéressant à interroger. En effet, il est un arbre aujourd'hui en danger sur le territoire, du fait de sa fragilité : il apparaît particulièrement sensible aux aléas climatiques et, en ce sens, nous constatons des dépérissements importants sur le territoire, notamment en région Centre-Val de Loire. En effet, au sein des massifs forestiers de la région, comme les forêts d'Orléans ou de Vierzon, le dépérissement du chêne a entraîné l'implantation d'essences d'arbres plus résistantes, comme le pin maritime. Ainsi, il serait intéressant d'**interroger les représentations associées au chêne, notamment du point de vue de son dépérissement.**

Nous pouvons dire que les représentations des randonneurs relatives au dépérissement du chêne sont très négatives, dans le sens où ce recul semble affecter les randonneurs interrogés : le terme de « tragédie » est revenu à plusieurs reprises. Les représentations des randonneurs étant unanimes et similaires, nous ne développerons ici que quelques propos. La totalité des randonneurs ont accordé une préférence aux chênaies, qui sont « majestueuses » et « mythiques ». En ce sens, il apparaît logique que les randonneurs soient affectés par ce recul. Ainsi, pour les randonneurs de Saché, ce recul est une catastrophe « inexplicable et lamentable », du fait de l'exportation du chêne blanc dans d'autres pays, comme en Chine. Pour eux, il faut ainsi veiller à préserver notre patrimoine naturel. Ce constat est partagé par la randonneuse 12 de la randonnée de Saché, pour qui le recul du chêne est synonyme de disparition « d'une partie de notre histoire ». Nous constatons dans ce cas que le recul du chêne peut alimenter négativement les représentations associées à nos objets d'étude. L'ensemble des autres randonneurs interrogés ont appuyé ces constats, mettant en avant le caractère extraordinaire de cet arbre. Ainsi, pour le randonneur 16 interrogé lors de la randonnée de Saché, « on randonne plus pour voir un chêne qu'un peuplier, sans aucun doute », ce qui témoigne de l'importance accordée à cet arbre. En conclusion, le dépérissement du chêne inquiète la totalité des randonneurs interrogés. De ce fait, nous pouvons tirer un constat clair de cette étude, à savoir que le dépérissement du chêne est bien davantage synonyme de représentations négatives chez les randonneurs que le développement dans la région des peupleraies et des pineraies. Ici, c'est bien la disparition d'un arbre mythique, représentatif du territoire au profit d'essences moins représentatives comme le peuplier et le pin maritime qui alimentent les débats et, de ce fait, peuvent renforcer l'opposition à l'égard des plantations.

Conclusion

La présente étude a permis de montrer que pour certains randonneurs, les plantations étudiées pouvaient être des lieux d'activités récréatives. En effet, l'esthétisme de ces plantations et leur apport paysager a parfois pu être souligné : ainsi, ces plantations peuvent offrir des services écosystémiques culturels (Keymeulen 2022). Néanmoins, le constat édifié plus tôt est à nuancer et apparaît peu généralisable : c'est en ce sens que cette étude est limitée. En effet, le faible échantillonnage d'enquêtés ne nous permet pas de tirer des constats clairs quant au rôle de ces plantations dans l'offre de services récréatifs ; en ce sens, d'autres entretiens semi-directifs mériteraient d'être effectués. D'une part, 11 randonneurs sur 19 interrogés, soit plus de la moitié, ont largement remis en cause leur apport sur le paysage, et de vives contestations ont pu être observées. D'autre part, c'est davantage le facteur environnemental qui favorise l'acceptation des peupleraies et des plantations de pins maritimes dans la participation aux randonnées. Du même coup, un intérêt plus grand a pu être noté concernant d'autres essences d'arbres, comme le chêne. Il convient donc de largement nuancer le poids de ces plantations dans le développement des randonnées : si l'intérêt porté à ces plantations a parfois pu être souligné lors des entretiens, il n'apparaît de toute façon que secondaire au regard de d'autres logiques et objets.

Néanmoins, des suites pourraient être données à cette étude. En effet, nous avons au cours de notre première partie développé l'argument que certains propriétaires forestiers, du fait d'une rentabilité économique incertaine, valorisaient leurs espaces à des fins récréatives, par la création de loisirs (Colson, Granet, et Vanwijnsberghe 2012). Il serait donc intéressant de mettre en relation ce point avec la présente étude, du point de vue notamment des organismes publics forestiers ou récréatifs (ONF, fédération de randonnée...) ou des collectivités territoriales (communes...) : n'y a-t-il pas une volonté de valoriser les plantations monospécifiques de peupliers et de pins maritimes par le prisme culturel ? Des premiers éléments de réponse peuvent déjà être apportés ici. En effet, il semblerait que les peupleraies et les pineraies constituent plutôt un terrain et un environnement propice au développement des itinéraires, et donc des activités de randonnée. En effet, il a été intéressant de constater, lors d'un entretien téléphonique avec la présidente du comité départemental de randonnée

du Cher ; l'existence d'un lien entre la construction des itinéraires et la préservation de l'environnement forestier, notamment en termes de piétinement des espèces sauvages. Ici, le caractère artificiel, rectiligne et organisé des peupleraies constitueraient donc un apport dans le développement d'activités de randonnée pour les organismes à la tête de l'activité de randonnée.

Références bibliographiques

ARNOULD P., 2002, Les peupleraies dans le paysage et l'économie, *in Sources L'histoire L'environnement XXe Siècle*, Paris, p. 9.

ARNOULD P., 2004, Nouvelles forêts, vieilles forêts, forêts de l'entre-deux, (xixe et xxe siècles) : rationalité économique et fertilité symbolique, *in* CORVOL A. (éd.), *For. D'Occident Moyen Âge À Nos Jours*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, p. 253-277.

AZIOUN S., MEHDI P. D. S., 2018, L'entretien de recherche dit "semi-directif" Dans les domaines des sciences humaines et sociales , p. 13.

BARAL H., GUARIGUATA M. R., KEENAN R. J., 2016, A proposed framework for assessing ecosystem goods and services from planted forests, *Ecosyst. Serv.*, 1 décembre 2016 , vol. 22, p. 260-268.

BASTIEN S., 2007, Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales, *Rech. Qual.*, 2007 , vol. 27, n°1, p. 127-140.

BERTRAND G., 1978, Le paysage entre la Nature et la Société, *Rev. Géographique Pyrén. Sud-Ouest*, 1978 , vol. 49, n°2, p. 239-258.

BÉTEILLE R., 2000, *Le tourisme vert*, 2e éd. (Que sais-je ?, 3124) Paris, Presses universitaires de France,

BIOY A., CASTILLO M.-C., KOENIG M., 2021, Chapitre 1. La méthode qualitative et ses enjeux, *in Méthodes Qual. En Psychol. Clin. Psychopathol.*, Paris, Dunod, p. 21-33. < <http://dx.doi.org/10.3917/dunod.casti.2021.01.0021> >

CARROY C., 2017, La forêt, nature ou culture? La parole aux jeunes chercheurs, *in Forestopic*, < <https://www.forestopic.com/fr/foret/gestion-des-forets/550-foret-nature-culture-parole-jeunes-chercheurs> >

CHEVALIER A., 1925, Le Pin maritime des Landes., *J. Agric. Tradit. Bot. Appliquée*, 1925 , vol. 5, n°48, p. 604-614.

CNPF, [s.d.], Le Pin maritime, *in Site CNPF Nouv. Aquitaine*, < <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/le-pin-maritime> >

COLSON V., GRANET A.-M., VANWIJNSBERGHE S., 2012, *Loisirs en forêt et gestion durable: l'aménagement récréatif et touristique intégré des massifs forestiers et des espaces naturels, France, Wallonie-Bruxelles, Grand-Duché de Luxembourg, Suisse*, Presses Agronomiques de Gembloux, 305 p.

COUDERC J.-M., 1985, Recherche sur l'indigénat des pins dans les forêts du Centre-Ouest de la France, *Norois*, 1985 , vol. 125, n°1, p. 101-113.

DONADIEU P., PÉRIGORD M., 2005, *Clés pour le paysage*, Editions OPHRYS, 388 p.

DUPRÉ S., 2006, Perceptions et représentations géographiques : un outil pour aménager les forêts touristifiées ?, *Téoros Rev. Rech. En Tour.*, 1 mai 2006 , vol. 25, n°2, p. 53-61.

FAO, 2004, Mise a jour de l'évaluation des ressources forestieres mondiales a 2005, Termes et definitions (Version définitive), < https://www.fao.org/3/ae156f/ae156f03.htm#P537_30091 >

GAGNON S., 2001, *Le tourisme et la villégiature au Québec : Une étude de géographie régionale structurale*, Département de géographie, Laval, 260 p.

GÉOCONFLUENCES, 2021, Patrimoine — Géoconfluences, < <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/patrimoine> >

KEYMEULEN V. V., 2022, Les services écosystémiques socio-culturels rendus par les forêts : quel lien à la gestion et aux caractéristiques des peuplements ? Un état de la littérature, 2022 , p. 77.

LE FLOCH S., TERRASSON D., 1999, Entre agriculture et forêt, des enjeux majeurs pour un arbre ordinaire : le peuplier//In between agriculture and forestry, some major issues for an ordinary tree species : poplars, *Ann. Géographie*, 1999 , vol. 108, n°609, p. 603-614.

LE LAY Y.-F., 2015, Notion à la une : représentation — Géoconfluences, < <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-representation> >

LESPEZ L., DUFOUR S., 2021, Les hybrides, la géographie de la nature et de l'environnement, *Ann. Géographie*, 27 janvier 2021 , vol. 737, p. 58-85.

LYYTIMÄKI J., 2014, Bad nature: Newspaper representations of ecosystem disservices, *Urban For. Urban Green.*, 2014 , vol. 13, n°3, p. 418-424.

MARIS V., 2014, *Nature à vendre. Les limites des services écosystémiques*, Quae. Versailles, 96 p.

MELÉ P., 2003, Introduction : conflits, territoires et action publique - HAL-SHS - Sciences de l'Homme et de la Société, in *Confl. Territ.*, p. 20. < <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00189835> >

MONNET J., [s.d.], La construction collective du '' savoir-marcher '' et le sac à dos cognitif du randonneur, p. 11.

ONF, 2022, La grande Histoire des forêts : de Louis XIV à nos jours, les principales campagnes de plantations forestières, in *Off. Natl. For.*, < <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+fa8::la-grande-histoire-des-forets-la-foret-na-pas-toujours-ete-ce-que-vous-croyez.html> >

ONF, 2020, La multifonctionnalité ou comment la forêt nous rend de nombreux et précieux services, *in Off. Natl. For.*, < <https://www.onf.fr/onf/+7ea::la-multifonctionnalite-ou-comment-la-foret-nous-rend-de-nombreux-et-precieux-services.html> >

ONF, 2022, ONF - Pin maritime, le bien nommé, < http://www1.onf.fr/activites_nature/sommaire/decouvrir/arbres/resineux/20071025-083844-82532/@@index.html >

PERIGORD M., 1995, Cinq propositions pour une théorie du paysage: Berque (A.), Conan (M.), Donadieu (P.), Lassus Roger (A.), 1994, Cinq propositions pour une théorie du paysage, *Ann. Géographie*, 1995 , vol. 104, n°584, p. 421-421.

ROBERT A., 2021, Les plantations forestières, catalyseurs de tensions sur ce qui fait nature pour les acteurs sociétaux, *Cah. GHFF*, 2021 , n°31, p. 67-82.

ROBERT A., 2018, Paysages et services écosystémiques : les apports d'une approche croisée pour la connaissance des interrelations nature-sociétés, *Cybergeog Eur. J. Geogr.*, 7 novembre 2018 .

ROBERT A., SERVAIN S., 2019, La forêt de Chambord. Etude des dynamiques dans et hors des murs depuis le XVIIIe siècle., *in Géohistoire Environ. Paysages*, Paris, p. 167-168.

ROBERT A., TEBONOU M., 2020, Le peuplier, un arbre qui cache la forêt ?, *Proj. Paysage Rev. Sci. Sur Concept. L'aménagement L'espace*, 21 juillet 2020 , n°22.

ROCHEL X., 2008, Vers une approche culturelle du patrimoine forestier : le modèle britannique, *Rev. Géographique Est*, 1 janvier 2008 , vol. 48, n°1-2.

SMAILES P. J., SMITH D. L., 2001, *The growing recreational use of state forest lands in the Adelaide hills*, Department of geography, Adelaide, 15 p.

TURNER J. A., DHAKAL B., YAO R. T., BARNARD T., 2011, Non-timber values from planted forests : Recreation in whakarewarewa forest, *N. Z. J. For.*, 2011 , p. 8.

Glossaire : Forêt, < <https://www.greenfacts.org/fr/glossaire/def/foret.htm> >

Description de la filière | Peupliers de France, < <https://www.peupliersdefrance.org/page/7-description-de-la-filiere> >

2020, Projet de repeuplement des forêts en France : « Il ne faut surtout pas de plantation monospécifique », *Le Monde.fr*, 18 décembre 2020 , < https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/12/18/projet-de-repeuplement-des-forets-en-france-il-ne-faut-surtout-pas-de-plantation-monospécifique_6063900_3244.html >

Annexe 1 : Liste des figures



Figure 1 : Schématisation du système forestier.....	10
Figure 2 : Photographie d'une peupleraie observée à Rivarennnes.....	21
Figure 3 : Photographie d'une plantation de pin maritime en forêt de Bourgueil.....	24
Figure 4 : <i>La pêche miraculeuse</i> , Konrad Witz	31
Figure 5 : <i>Les peupliers</i> , Paul Cézanne	32
Figure 6 : <i>Effet de vente, série des peupliers</i> , Claude Monet	33
Figure 7 : Cartographie des sites d'étude du programme Plantaclim	46
Figure 8 : Localisation des peupleraies et des circuits d'activités récréatives dand la région Centre-Val de Loire	48
Figure 9 : Localisation des peupleraies et des circuits d'activités récréatives sur le secteur de Bréhémont.....	49
Figure 10 : Localisation des peupleraies et des circuits d'activités récréatives sur le secteur de Buzançais	50
Figure 11 : Localisation des peupleraies et des circuits d'activités récréatives sur le secteur de la Vallée du Loing.....	51
Figure 12 : Localisation des pineraies de la région Centre-Val de Loire et des circuits d'activités récréatives	53
Figure 13 : Localisation des pineraies et des circuits d'activités récréatives en forêt de Bourgueil	54
Figure 14 : Localisation des pineraies et des circuits d'activités récréatives en forêt de Vierzon.....	55
Figure 15 : Localisation des pineraies et des circuits d'activités récréatives en forêt d'Orléans.....	56
Figure 16 : Carte contextuel de la randonnée de Vierzon.....	63
Figure 17 : Carte de situation de la randonnée de Solterre.....	64
Figure 18 : Carte de situation de la randonnée de Saché.....	66

Figure 19 : Part des individus interrogés lors de différents types d'entretien.....	67
Figure 20 : Tableau représentatif des randonneurs interviewés	68
Figure 21 : Part des actifs et retraités interrogés.....	68
Figure 22 : Part des hommes et des femmes interrogés	69
Figure 23 : Part des individus interrogés vivant en milieu rural ou urbain	69
Figure 24 : Photographie d'un chêne « à deux têtes » en forêt de Vierzon.....	72
Figure 25 : Photographie d'une peupleraie dans une plaine à Solterre	74
Figure 26 : Photographie d'une jeune peupleraie à Saché	75

Annexe 2 : Grille d'entretien relative à l'activité de randonnée

I/ Profil de l'enquêté

1. Situation actuelle

- Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?
- Habitez-vous en ville ou à la campagne ?
- Depuis quand ?

2. Rapport avec l'activité étudiée

- Depuis combien de temps pratiquez-vous votre activité ?
- Randonnez-vous en groupe ou seul ?
- Comment sont imaginés les itinéraires ?
- Avez-vous des exemples de précédents itinéraires ?
- Qu'est-ce que vous y avez apprécié ou moins apprécié ?

II/ Lien entre l'activité de l'enquêté et le rapport à la nature...

1 ... à travers le concept de paysage

- Dans quelles communes pratiquez-vous votre activité ?
- Du même coup, dans quels types de paysages (forestiers , cultivés ou autre) ?
- Quelle importance accordez-vous aux paysages ?
- Quel paysage préférez-vous dans le cadre de vos randonnées ? Pourquoi ?

2. ... à travers l'évolution paysagère

- Depuis que vous pratiquez-votre activité, avez-vous constaté des changements paysagers ? si oui, lesquels ?

3. ... à travers le prisme forestier

- Quel(s) type(s) de forêt(s) préférez-vous ? Pourquoi ?

- Dans quels types de forêts vous baladez-vous ?

- Quelles essences d'arbres rencontrez-vous ?

- Les forêts que vous fréquentez sont-elles aménagées ?

- Est-ce que vous empruntez seulement les chemins ou pénétrez-vous également dans les forêts ?

III/ Identification et représentations relatives aux peupleraies/ pineraies (à l'aide d'un support photo) et conséquences...

1. ... sur le territoire/ paysage

- Rencontrez-vous des plantations de pins ? De peupliers ?

- S'agit-il pour vous de forêts ? Pourquoi ?

- Que pensez-vous de la présence de ces plantations sur le territoire ?

- Sont-elles importantes ou non selon vous ? Pourquoi ?

- Quelles conséquences en termes d'impact paysager ?

- En faudrait-il plus ou moins selon-vous ? Ou plutôt laisser les surfaces stables ?

- *Photos de peupleraies gérées de manière plus ou moins extensive* : Qu'est-ce que ces photos vous inspirent ? Laquelle préférez-vous ? Pourquoi ?

2. ... sur l'environnement

- Quelles sont selon-vous les conséquences de ces plantations en termes d'impacts environnementaux ?

- Le peuplier est un arbre planté dans le but premier de produire du bois. Du même coup, il sert notamment à la fabrication d'emballages alimentaires et constitue donc un puit de carbone. Cela fait-il une différence pour vous ?

3. ... sur l'activité étudiée

- L'augmentation des surfaces de peupleraies aurait-il une incidence positive ou négative sur votre activité ? Pourquoi ?

- Même question pour les pineraies ?

- Avez-vous des souvenirs d'autres pratiques, je pense à la cueillette de champignons par exemple, menées sous peupleraies ? Sous pineraies ?

IV/ Comparaison avec d'autres essences d'arbres

- *Photos à l'appui* : Laquelle de ces cultures préférez-vous entre une chênaie, une peupleraie, une pineraie ou un peuplement d'autres feuillus ?

- Le chêne est un arbre aujourd'hui en recul du fait de dépérissements liés notamment au changement climatique. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

Résumé

La présente étude dont le thème général s'intitule « Les services récréatifs rendus par les plantations forestières (peupleraies et pineraies) en région Centre-Val de Loire » a été réalisé au sein d'un programme d'étude, le programme « Plantaclim », porté par l'UMR CITERES.

Dans le cadre de ce programme, organisé sur la période 2020/2024, plusieurs tâches seront à réaliser. Il sera notamment question d'étudier les caractéristiques de ces plantations sur les plans environnementaux, économiques et socio-culturels et c'est notamment sur ce dernier plan que j'ai cadré mon travail. Dans cette optique, j'ai décidé de questionner l'influence de ces plantations sur le plan socio-culturel, en étudiant notamment leurs représentations relatives ainsi qu'en questionnant l'influence de leur localisation, de leur gestion et de leur exploitation. Il paraît en effet pertinent d'interroger les représentations propres aux peupleraies et aux pineraies puisque ce sont des plantations qui, par le passé, ont été sujettes à controverse.

Abstract

This study, whose general theme is entitled "Recreational services provided by forest plantations (poplar and pine plantations) in the Centre-Val de Loire region", was carried out as part of a study programme, the "Plantaclim" programme, supported by the UMR CITERES.

Within the framework of this programme, organised over the period 2020/2024, several tasks will be carried out. In particular, it will be a question of studying the environmental, economic and socio-cultural characteristics of these plantations, and it is on this last level that I have focused my work. In this perspective, I decided to question the influence of these plantations on the socio-cultural level, by studying their relative representations as well as by questioning the influence of their location, management and exploitation. It seems relevant to question the representations specific to poplar and pine plantations since these plantations have been the subject of controversy in the past.